

R143

2

R143

ÉTATS

Le 15 Mars 1888

Le 15 Mars 1888

Le 15 Mars 1888

Le 15 Mars 1888

Le 15 Mars 1888

ERRATA

Malgré l'attention mise à la correction des épreuves, certaines coquilles se sont glissées. Nous rectifions en priant le lecteur de nous en excuser.

Lire à la page 19 : mort d'Adolphe Lara **1937** au lieu de 67.

A la page 33 : élection de Gérauld Richard en **1906** et non en 36.

A la page 39 avant dernière ligne : **Diagne** au lieu de *Digne*.

A la page 44 in fine : **les actes de leur,**

A la page 77, à l'éphéméride du 21 juin : ajouter **1906**.

H. Corneille BAZILE

1

9

L'ALMANACH
POLITIQUE

DE LA

GUADELOUPE

4

1

205 F

L'ALMANACH POLITIQUE
DE LA GUADELOUPE



NUMÉRO D'ENTRÉE : no. 352

H. C. BAZILE. — L'Almanach politique de la Gpe

Du même auteur :

Ouvrages déjà parus :

1. — Le Meilleur Mariage
2. — La Terreur Noire à la Gpe
3. — Un Pèlerinage aux Abymes

LIBRAIRIE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

103, Rue Frébault. — POINTE-A-PITRE

H CORNEILLE BAZILE

Instituteur

Membre du Syndicat des Journalistes et Ecrivains



L'ALMANACH
POLITIQUE
DE LA



Gr
U
A
D
E
L
O
U
P
I
E

1941

La
grande cascade
du
Petit CABBET

H. COHEN & BAZILLE

Imprimeur
Rue de Valenciennes, 10, Lille

L'ALMANACH
POLITIQUE
DE LA

PRESSE CENTRALE ANTILLAISE

PAUL ALCINDOR, ! Imprimeur.

33 Rue Schœlcher — Pointe-à-Pitre

L'ALMANACH POLITIQUE

DE LA GUADELOUPE

Présente à ses lecteurs ses
meilleurs vœux de félicité
et de prospérité pour l'année

1941

POSITION DE LA GUADELOUPE

BASSE-TERRE	15°59'30" Latitude Nord 64° 4'22" Longitude Ouest
POINTE-A-PITRE	16°14'12" Latitude Nord 63°51'32" Longitude Ouest
DESHAIES	16°20'18" Latitude Nord 64°10'41" Longitude Ouest
MARIE-GALANTE	15°53' 3" Latitude Nord 63°59'21" Longitude Ouest
SAINTES	15°51'32" Latitude Nord 63°56' 9" Longitude Ouest
DÉSIRADE	16°21' Latitude Nord 63°22'51" Longitude Ouest
St-BARTHÉLEMY	17°5' 35" Latitude Nord 65°10' Longitude Ouest
St-MARTIN	18°5'3" Latitude Nord 65°25' Longitude Ouest



HEURES

La différence entre le méridien de Paris et celui des Antilles est
de 4h. 14' 4'

La différence entre le méridien de Paris et celui de :

Basse-Terre est de	4h 16'17"05"
Pointe-à-Pitre "	4h 15'30"03"
Marie-Galante "	4h 14'37"04"
Saintes "	4h 15'44"06"



DURÉE DES JOURS

A la Guadeloupe les jours sont à peu près égaux. Les plus courts ont une durée de 11h.14' ; les plus longs ont 12h 36'



MARÉES

Le flux et le reflux se font sentir deux fois en 24 heures. Quinze jours avant et après les deux équinoxes la mer baisse de 24 heures à 9h., monte de 9h. à 12h., s'abaisse de 12h. à 21h. et s'élève de 21h. à 24h.



SAISONS

De décembre à avril on a la saison fraîche qui se partage en deux périodes : l'une pluvieuse (déc. et janvier), l'autre sèche (février, mars, avril)

Une première période de transition ou renouveau s'étend de mai à juin et annonce l'hivernage.

La saison de l'hivernage s'étend de juillet à octobre inclus. C'est l'époque des pluies et des chaleurs, offrant deux constitutions météorologiques : la première pluvieuse (juillet-août), la deuxième orageuse (septembre-octobre).

Une deuxième saison de transition désignée sous le nom de *Petit été de la Saint-Martin* est marquée par le mois de novembre.



TEMPÉRATURE — CLIMAT

La température oscille entre le 22° et 32° dans les parties basses de la colonie. Sur les hauteurs on peut constater une différence de 5° en moins. Ces températures se rafraîchissent souvent par deux brises régulières : la *brise de mer*, qui souffle depuis le lever jusqu'au coucher du soleil en s'accroissant à mesure que le soleil monte ; la *brise de terre*, qui souffle toute la nuit à partir de 18 ou 19 h. et dont l'humidité provient de la transpiration des forêts, des exhalaisons des marais des palétuviers.

1941

Anniversaire Politique

Comme la famille et la religion, la politique a ses anniversaires. Ainsi l'année 1941 marquera le cinquantenaire du socialisme à la Guadeloupe.

En effet, c'est en 1891 que naquit dans notre colonie un parti nouveau dont le tremplin fut la doctrine socialiste, avec comme leader M. Hégésipe Légitimus, créole de la race noire natif de la Pointe-à-Pitre.

En 1888 débarqua dans cette ville un professeur du lycée, M. E. Nobal, noir originaire de Cayenne. Ce fonctionnaire, qui fut peu après reçu par la Loge *les Disciples d'Hiram*, avait des « idées nouvelles » à propager et pensa, pour le faire, aux conférences publiques. C'est ainsi qu'il fit annoncer un peu partout qu'il allait parler du SOCIALISME dans une première conférence à la Loge ci-dessus désignée.

Au jour indiqué, devant un public nombreux, M. Nobal agitait, développa la grande question sociale avec beaucoup de talent. En économiste distingué, il parla de l'épargne, de l'économie. Son entretien fort goûté par les intellectuels s'acheva sur ces termes

« Epargnez, Messieurs, économisez !

« L'épargne constitue en partie la force des nations. Mettez de côté sou par sou. Songez toujours que les centimes additionnés forment des sous, que les sous additionnés forment des francs et que les francs accumulés forment des fortunes ».

Le professeur multiplia ses conférences prêchant du bon socialisme. Mais d'aucuns comprirent le socialisme comme la théorie du *ce qui est à vous est à moi*.

M. H. Légitimus, qui se livrait aux rites de la sorcellerie, allait entendre souvent M. Nobal. Il le fréquentait d'ailleurs régulièrement. Comment assimilait-il les principes du professeur ?

M. Légitimus décida de tirer parti de l'idée nouvelle répandue par ce dernier. Dès cette même année 1891 il se lança dans la politique dont les maîtres, à la Grande-Terre, étaient les frères Isaac. Faisant de l'esbrouffe, il prétendit monopoliser le droit de défendre sa race et la classe prolétarienne. Aidé de quelques autres camarades (une huitaine), il fonda un parti nouveau qui s'intitula *révolutionnaire-socialiste-internationaliste-collectiviste*, et qui arbora le drapeau rouge.

Son programme se résumait comme suit :

La journée de huit heures ; la fixation à cinq francs du minimum des salaires de l'industrie et de l'agriculture ; l'autonomie communale ; l'abolition de toutes les lois sur la presse ; la suppression de l'armée permanente ; l'expropriation des voleurs du capital et de la propriété ; la mine aux mineurs ; la socialisation par n'importe quel moyen des instruments de production et l'établissement de crédit au profit des ouvriers et des travailleurs ; la suppression radicale du budget des cultes ; l'abolition complète de toute pénalité ; le citoyen libre dans l'Etat libre, etc. . .

Le 14 juillet 1891, le journal *Le Peuple* fut fondé sous la direction de l'ardent animateur du parti nouveau pour mener la propagande nécessaire. Dès lors, cet organe publiait des articles de revendication de races, où M. Légitimus laissait entendre que les *blancs* ayant fait leur temps et les *mulâtres* détenant le pouvoir à l'époque, il était nécessaire que les *négres* eussent aussi leur place dans le domaine social et politique. On lisait des articles intitulés : « NÈGRES EN AVANT ! » disant entre autres :

« . . . il faut briser avec ce passé de nuit et de honte. Régions ! régions ! Les débats sont ouverts. O nègres ! ne tremblez pas . . . En avant ! en avant ! . . . »

M. Nobal devint un fervent collaborateur du PEUPLE. Dans ses articles, comme dans ses conférences publiques, il faisait alors la politique exclusiviste.

M. Légitimus parlait d'émancipation sociale, de progrès politique et de réformes économiques avec une foi communicative. Aussi, il ne tarda pas à gagner la confiance de nombreux amis de sa race. C'est ainsi que, formé d'abord d'une huitaine d'individus, son groupe passa, à peine six mois après, au nombre de trois cents.

Le propagateur des doctrines nouvelles et populaires faisait appel à l'union de tous les nègres pour entreprendre la conquête des municipalités et du conseil général.

Oyez plutôt :

« C'est à la faveur seulement de cette union que nous pourrions monter victorieusement à l'assaut de la forteresse bourgeoise, en créant des syndicats, des associations, qui ne seront que le prélude de la grande expropriation capitaliste, œuvre merveilleuse de la révolution prochaine.

« C'est encore grâce à cette union, à cette solidarité indispensable que nous pourrions emporter de haute lutte les diverses municipalités de l'île, en attendant que l'heure sonne pour nous de nous saisir des autres pouvoirs administratifs, tous pouvoirs dont la possession est absolument nécessaire pour faire triompher nos revendications et hâter la révolution sociale que nous poursuivons. »

L'ardent Légitimus disait encore solennellement :

« En un mot, ce que nous avons à faire, c'est de créer dans notre pays les partis des révoltés, afin de dégager de cette masse sombre et irritée, dans le plus bref délai possible, toute la force révolutionnaire possible.

« Répétant le conseil de notre distingué confrère, la REPUBLIQUE SOCIALE, nous criions à nos frères et sœurs :

« Achetez donc des révolvers, mesdames et messieurs, et brûlez-leur la gueule. Le jury sera bien obligé de vous acquitter ».

Il va sans dire que la doctrine de Légitimus fut critiquée d'importance. Le journal *La Vérité*, l'un des premiers qui partirent en guerre contre le nouveau venu sur la scène politique, adjura nos compatriotes de repousser les théories de l'homme qu'il traitait de « sorcier », « prestidigitateur vagabond », « paresseux ».

Quelque temps plus tard, le sénateur Alexandre Isaac déplorait l'éclosion du socialisme en ces termes :

« . . . Ce qu'on appelle très improprement le socialisme à la Guadeloupe se distingue du socialisme français auquel tout esprit généreux peut adhérer plus ou moins, en ce qu'il n'est qu'un prétexte à des conflits de races . . . Si l'on veut constater le flagrant délit de ces tendances, on n'a qu'à compiler la très instructive collection de l'organe du parti, le petit journal LE PEUPLE . . . »

Au cours de cette même année, M. Gaston Duc, à Moule, parent et allié de l'usinier Duchassaing, fonda le *Petit Mouléen*, à la demande des cléricaux réactionnaires, dans un but plutôt

moralisateur que politique. Son rédacteur en chef était M. Louis de Ploërmel.

Mais peu de temps après, M. Gaston Duc, ayant vu que la feuille ne faisait pas ses frais, crut devoir la céder. Il en fit la proposition à M. Ferdinand Méloir, médecin, qui avait déjà administré à Paris le journal *Le Tambourin* dont les collaborateurs étaient les membres du groupe socialiste. Or, M. Méloir, qui avait soutenu des idées socialistes au cours de ses études dans la métropole, accepta la direction du nouvel organe sous « la condition formelle de donner au journal la direction politique qu'il lui convenait, en faire un organe spécialement destiné à combattre les procédés vexatoires des usiniers à l'égard des malheureux travailleurs de tout épiderme ».

C'est ainsi donc que le *Petit Moulisien* devint un organe socialiste indépendant.

Mais il y avait une nuance entre le socialisme du *Petit Moulisien* et celui du *Peuple*. L'un prit l'autre à parti. M. Légitimus accusait M. Méloir d'avoir insulté les nègres et de vouloir combattre le groupe socialiste. Celui-ci répliquait comme suit dans le n° du 22 novembre 1891 de son organe :

« Nous n'ignorons pas de quoi nous sommes accusés : des farceurs peu convaincus, hiboux de la politique, veulent faire de nous des détracteurs et des ennemis déclarés de la race noire.

« Oui, nous le répétons, il existe dans la société guadeloupe de nos jours une partie de la population qui prétend jeter le désordre dans le camp républicain. Nous n'acceptons pas plus les cris de : « Nègres ! nègres ! en avant ! en avant ! » que ceux de : « Mulâtres, en avant ! » de « Blancs, en avant ! » Il existe dans toutes les classes de notre société, comme dans celles de tous les pays, des degrés qu'on appelle des degrés sociaux « nous lutterons pour leur disparition comme tout vrai républicain, nous dirons à l'ouvrier ; « En avant ! » Nous l'avons poussé plus d'une fois, ce cri : mais nous n'accepterons pas cette distinction de peau que vous voulez créer ».



JANVIER

Le Soleil est dans le signe du **Verseau**, signe de force et de raison
 Les jours croissent de 20' le matin et de 41' le soir

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	M	CIRCONCIS		6h 28	5h 32	
2	J	s Basile				
3	V	s ^v Genev.				
4	S	s Rigob.				
5	D	s ^c Amélie	PQ	6h 28	5h 32	
6	L	EPIPHANIE				
7	M	s ^r Mélan.				
8	M	s Lucien				
9	J	Marcelle				
10	V	s Paul er.		6h 27	5h 33	
11	S	Théodore				
12	D	s Arcade	PL			
13	L	B. N.-S.				
14	M	s Hilaire		6h 26	5h 34	
15	M	s Maur				
16	J	s Marcel				
17	V	s Antoine				
18	S	s ^o Prisca				
19	D	G. maine	DQ			
20	L	Sébastien		6h 24	5h 36	
21	M	s ^o Agnès				
22	M	s Vincent				
23	J	Raymon.				
24	V	Babylas				
25	S	G. s Paul		6h 23	5h 37	
26	D	s Victor				
27	L	s Julien	NL			
28	M	s Charles				
29	M	François				
30	J	Bathilde		6h 21	5h 39	
31	V	s Marc				

JANVIER



Le 1^{er} janvier 1870, les magistrats impériaux infligèrent 8 jours de prison et 60 francs d'amende à cinq des vingt manifestants arrêtés à la Basse-Terre pour avoir conspué M. E. Souques, qui avait insulté la population affranchie dans son discours au conseil général le 10 décembre 1869. Les quinze autres furent condamnés à 41 frs. d'amende.



Le 2 Janvier 1897 les jeunes gens Lancelot Foucard, ex-gérant du journal LE PATRIOTE; Raoul Déjeanet Toussini, employés de mairie; Penthier, Parize et Syphorose; étaient poursuivis devant les tribunaux parce que la veille au soir, en revenant de Gourbeyre, ils manifestaient tout le long de la route leurs opinions politiques par les cris de « VIVE BERNUS », qui outragèrent les magistrats Desvallons, Barzilaiy et Lhuerre rencontrés sur le pont du Galion.



Le 3 janvier 1900, il y eut élection sénatoriale pour remplacer Alexandre Isaac décédé le 7 août 1899. Le notaire Adolphe Cicéron fut élu.

Dix ans avant (3 j. 1890), la VERITÉ, journal du député Gerville-Réache, publia la note suivante au sujet de M. Delmence de Monchy, avocat :

« Il s'est déclaré lui-même l'ennemi du Gouvernement de la République, le partisan du boulangisme et de toutes les réactions, C'est un hystérique qui fait parade de ses titres de noblesse. »



Le 4 Janvier 1907, M. Candace, qui venait d'être nommé au Cabinet Viviani (ministre du travail, « SUR LA RECOMMANDATION DU DEPUTE DE BASSE-TERRE », L. Gérault-Richard, écrivait à ses compatriotes :

« Il m'est particulièrement agréable d'apprendre à nos compatriotes que la faveur dont je suis l'objet est due entièrement au souci qu'a mon ami Gérault-Richard de concilier son amour pour la race noire et la défense des intérêts de la Guadeloupe qui lui sont confiés.

Je ne saurais trop engager nos compatriotes, soucieux, avant tout, du relèvement de notre malheureuse Guadeloupe, à s'unir étroit-

tement autour de Géralt-Richard, à le soutenir de leur encouragement, s'ils veulent que les efforts constants, DÉPENSÉS PAR LUI AU PROFIT DE NOTRE COLONIE, soient couronnés de succès »

Le 4 janvier 1912, à l'occasion des élections sénatoriales, G. Candace qui soutenait la candidature du D^r Vitalien, disait à la mairie des Vieux-Habitants : « HENRY BERENGER, C'EST LE MONSIEUR DONT LA POCHE NE FINIT JAMAIS DE S'EMPLIR... »

Le 5 janvier 1912, le même Candace disait à la mairie de Basse-Terre, à l'encontre du candidat H. Bérenger : «... IL EST AUS-SI CRAPULE QUE GERAULT-RICHARD, mais infiniment plus dangereux, parce que plus instruit et surtout plus fourbe ».

Le 5 janvier 1921, le député Boisneuf, élu en 1919 sur une liste commune avec Gratien Candace, expliquait sa rupture d'avec celui-ci par un article publié dans la PETITE PATRIE, disant :

« l'union ne peut être solide, durable et honorable pour tous que si elle est assortie entre les hommes d'égale moralité, d'égale probité

« Or, deux mois après notre commune réélection, j'apprenais avec stupeur que, à l'occasion de cette réélection, M. Candace avait touché 100.000 frs de certains représentants du haut patronat colonial.

« Je lâche M. Candace pour que ses maîtres ne croient pas (ô vague d'ingratitude !!!) qu'ayant acheté un nègre ils s'en sont payé deux ! »

UNE OPINION

« Si la colonisation n'est pas une œuvre d'amélioration, de civilisation, de relèvement matériel et moral de l'indigène, elle devient simplement une œuvre de brigandage et de rapina.

Achille RENÉ-BOISNEUF.

Député de la Guadeloupe

Le 6 janvier 1904, le gouverneur A. de la Loyère publia, en vue des élections municipales devant avoir lieu le 10 à la Basse-Terre, une circulaire n°1 qui n'était autre chose qu'un manifeste politique demandant aux fonctionnaires de la circonscription Gérauld-Légitimus « D'ETRE DES AGENTS ELECTORAUX ACTIFS ». Il disait : « Ne leur doit-on pas, en outre, les moyens d'user aussi largement que possible de cette prérogative civique, c'est-à-dire les facilités nécessaires pour apporter la contribution effective d'un bulletin de vote aux doctrines ou aux candidats qu'ils préfèrent ? »

Le 7 Janvier 1912, des élections sénatoriales eurent lieu à la Basse-Terre. Le métropolitain Henry Bérenger fut soutenu au 2^e tour par le sieur G. Candace qui menait campagne contre lui et il l'emporta sur Cicéron, le sénateur sortant.

Le 8 janvier 1922 (le dimanche des rois), Armand Jean-François demanda à Emmanuel Sancio, porte-faix presque illétre, de lui signer une pétition relative au nettoyage des faubourgs de la Pointe-à-Pitre. Mais ce n'était qu'une plainte contre la municipalité de cette ville, à la tête de laquelle se trouvait A. R.-Boisneuf, plainte datée du 20 janvier et portant dix griefs.

Le 9 janvier 1907, le Conseil d'Etat annula, pour fraudes, les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 8 octobre 1905 aux Vieux-Habitants, pour le renouvellement du Conseil municipal qui avait été arbitrairement dissous, et remplacé par « UNE DELEGATION SPECIALE IRRÉGULIÈREMENT NOMMÉE », « sous la présidence d'un sieur Lacrosil (instituteur public) ».

Le 10 janvier 1904, le collège électoral de la Basse-Terre renouvelait intégralement le conseil municipal dissous et remplacé par une délégation composée de: MM. Em. Fays, conseiller à la Cour d'Appel, Armand Lignières, avocat, et H. Ancelin, industriel, adversaires bien connus de la municipalité dissoute.

Deux listes en présence : la liste RÉACHISTE dont le leader était Raoul Béville, avocat, et la liste ANTI-RÉACHISTE, ayant à sa tête H. Bernus, qui était « LA LISTE OFFICIELLE, DITE DE LA LOYÈRE », à cause de la part active qu'avait prise le gouverneur à sa formation.

Cette journée fut « UNE HONTE POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ». Gendarmes à cheval et douaniers, armés de

révolvers et de fusils, étaient placés aux abords de la mairie. Le secrétaire général Angoulvant, le chef du bureau du S. G., W. Fawtier, Em. Fays et beaucoup de chefs de service se promenaient sur le cours Noli-vos, exerçant une terrifiante surveillance sur les fonctionnaires, « lesquels ne pouvaient aller voter que tenant à la main le BULLETIN DE VOTE OFFICIEL ».

Le 11 janvier, 1898 sur l'appel du sieur Rosier Henry Tobie, la cour réduisit à huit jours la peine de deux mois d'emprisonnement qui avait été prononcée contre lui par le Tribunal correctionnel de la Basse-Terre, pour avoir voté aux élections municipales de 1897, alors qu'il était frappé d'incapacité électorale.

Le 12 janvier 1906, le gouverneur Bouloche, en tournée électorale, se rendit à Pointe-Noire où il fut salué par les cris de « VIVE RÉACHE ! VIVE CICÉRON ! » mais ceux qui poussèrent ces cris furent traités de sauvages par le vieux père Duss qui accompagnait le gouverneur.

POUR UNE RECEPTION

M. GUILLAIN, avocat métropolitain, secrétaire du député Gerville-Réache, devait arriver à la Guadeloupe dès le mois de février 1898 en vue d'être candidat contre le Dr A. Isaac, député sortant de la 2^e circonscription. Une grosse fraction de la population opposait à cette candidature etenfit le sujet d'un air politique pour bien traduire le sentiment d'antipathie gouailleuse à l'égard de cet « étranger ». C'est ainsi qu'une chansonnette électorale fut vite répandue à des milliers d'exemplaires, par les soins de Légitimus et des Isaac, dont chaque couplet débutait par ces mots : « GUILLAIN MON CHÈ OU PÉ KÉ BEL ».

Le 13 janvier 1850, les élections législatives des 24 et 25 Juin 1849 étant annulées, le collège électoral de la Guadeloupe était convoqué pour élire deux députés. L'abbé Dronelle, l'abbé Charbonneau et le cure du Lamentin, l'abbé Mouillé, étaient candidats contre Schœlcher et Perrinon. Mais ceux-ci furent définitivement élus.

Notons que Al. Dumas fils s'était déclaré candidat sans venir à la Guadeloupe.

Le 14 janvier 1906, une grande réunion eut lieu à la Basse-Terre, sous la présidence du maire Bernus, en vue de former une

garde civique destinée à défendre la candidature de Gérault-Richard et à terroriser les partisans de Gerville-Réache. Au dire du Journal socialiste L'EMANCIPATION, on compta 200 adhésions. Ce fut la « BRIGADE VOLANTE ».



Cliché L LARA

Gérault-Richard (coin gauche en haut) et sa « BRIGADE-VOLANTE ».

Le 15 Janvier 1935, le député G. Candace écrivait à Fureie Tirolien, président du Conseil général :

« A Paris, je continuerai, d'accord avec mes collègues, de défendre les produits en provenance de la Guadeloupe et d'obtenir, à bref délai, ou tout au moins à la fin de la Conférence impériale, l'organisation du crédit à longs termes et à bon marché indispensable à l'essor de l'agriculture et de l'industrie, ainsi qu'à la prospérité de la démocratie laborieuse de la Guadeloupe ».

Le 16 janvier 1904, chacun pouvait admirer dans le Journal l'EMANCIPATION un dessin représentant deux hommes : R. Bévillé levant le bras et suppliant un « brave fantassin » de crier « VIVE RÉACHE » et le soldat de s'écrier : « VIVE DE LA LOYÈRE ! ».



Le 17 janvier 1923, Jean-François, maire de la Pointe-à-Pitre écrivait au député G. Candace une lettre qui tomba entre les mains de Boisneuf, encore député, et dont la photogravure fut publiée par la PETITE PATRIE, lettre disant :

« Je suis comme toi, désolé de notre déconvenue pour le Morne-à-l'Eau. Mais que veux-tu, Robert (le gouverneur intérimaire) ne voyant rien venir (sa titularisation) et craignant que Boisneuf n'adressât une seconde plainte contre lui au Parquet de la Seine, a hésité. Nous avons appris avec plaisir la nouvelle du rejet de la proposition de Boisneuf, relative à la commission d'enquête »



Le 18 janvier 1874, eut lieu l'inauguration de la fontaine de la place du marché de la Pointe-à-Pitre.

A la même date de l'an 1858, on déplorait le naufrage du navire la NOUVELLE-ACTIVE sur les récifs de l'Ilet-à-Cabri, avec un convoi d'émigrants africains.



Le 19 janvier 1801, un arrêté des agents qui étaient à la tête de la Guadeloupe supprima encore plusieurs rouages dans la machine gouvernementale qu'ils avaient déjà considérablement simplifiée par arrêté du 15 avril 1800. Partout on poussait un cri de réprobation contre la manière de faire des agents.



Le 20 janvier 1906, la DEMOCRATIE, organe de M. H. Adolphe Lara, changeait d'administrateur-gérant par suite de la nomination de ce publiciste à la direction de l'imprimerie Officielle.



Le 21 janvier 1892, la Pointe-à-Pitre fut le théâtre d'actes de « cosaquerie » à la suite de quelques manifestations hostiles à la réaction. Sur la place de la Victoire, une fille inoffensive, Armantine, fut blessée mortellement d'une balle de revolver.



Le 22 janvier 1893, le PEUPLE publia sous la signature du sieur Légitimus un article intitulé « GRANDS BLANCS,

GRANDS MULATRES, GRANDS NÈGRES », qui se terminait par ces lignes cruelles :

« L'heure de l'expiation a sonné, Sus... Pas de pitié. Tuez tout, brûlez tout ! »

UNE VÉRITÉ ABSOLUE

Des Gouverneurs, de hauts magistrats, chargés de surveiller l'exécution des lois, sont les auxiliaires les plus actifs de la corruption du suffrage universel. Tant à la Guadeloupe qu'à la Martinique et en Guyane, les élections sont faites dans le mépris absolu des règles constitutionnelles, et la pratique honteuse des candidatures officielles a entraîné de sanglantes bagarres et de violentes répercussions.

SAINTE CROIX DE LA RONCIÈRE

Le 23 janvier 1937, mourait à Pointe-à-Pitre M. Charles Valentin, conseiller général du canton de Pointe-Noire, dont l'action se manifestait particulièrement en faveur d'une politique routière.

Le 24 janvier 1898, le député de la Grande-Terre, le D^r Auguste Isaac, écrivait de Paris pour annoncer à ses compatriotes que son retour dans la colonie était subordonné au vote du budget des colonies qui n'était pas encore sur le point d'être discuté.

Il disait :

« Je professe que je n'ai pas le droit, pour préparer un nouveau mandat, de négliger le premier qui me réclame encore. Le soin de

l'achever honorablement l'emporte, dans mon esprit, sur le souci de lo renouveler ».



Le 25 janvier 1930, l'affaire des fraudes électorales, comises à Petit-Bourg le 5 mai 1928 par Jules Larifla, revint au tribunal correctionnel de la Pointe-à-Pitre. M. Larifla, ayant fait défaut, fut condamné à deux ans de prison, 5 ans d'interdiction de ses droits civiques et politiques et 1000 francs d'amende.



Le 26 janvier 1906, le Conseil d'Etat annula les résultats des élections du 11 Juin 1905 pour le renouvellement du C. M. du Petit-Canal, parce que « le nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . . a dépassé de 136 le nombre des émargements . . . »

Le même jour G. Gerville-Réache disait à la tribune de la Chambre:

« Tout ce qu'a fait à la Guadeloupe l'administration de la colonie, depuis quatre ans, a tendu à écraser un groupement politique au profit d'un second. Pour arriver à cette fin, on a eu recours à tous les moyens que réprouvent la conscience, la morale et la loi ».



Le 27 janvier 1853, le régime impérial (10^e régime depuis 1635) succédant au régime républicain, fut rétabli à la Guadeloupe, avec le gouverneur nommé le 26 novembre 1851, le capitaine de vaisseau Aubry-Bailleul.



Le 28 janvier 1827, Ch.- Auguste Bissette, le mulâtre de la Martinique qui avait été marqué, taré, flétri en 1824 par l'aristocratie coloniale, fut condamné par la cour royale de la Guadeloupe à dix ans de bannissement des colonies.



Le 29 janvier 1839, M. Estancelin, député français, disait « . . . si les colonies jouissaient des droits naturels à tous les Français, la plupart des questions qui les concernent seraient éclaircies ».



Le 29 janvier 1967 mourut à Pointe-à-Pitre M. Adolphe Lara, avocat, publiciste, C. G. du canton de pointe-Noire, qui s'efforçait de servir, contre la réaction, la cause de la démocratie. Il n'a jamais cessé de réclamer la revision ou la compression des dépenses

obligatoires qui pèsent lourdement sur la Guadeloupe. Adversaire d'un singulier projet de REFORME FISCALE, il disait à ses collègues de la 1^{ère} assemblée, le 14 juin 1935 :

« Vous pouvez trouver dans le budget des dépenses somptueuses qu'il faut supprimer d'une part : et d'autre part, au lieu de voter des taxes nouvelles, demandez à la Métropole la révision des dépenses obligatoires » :

Le 30 Janvier 1906, le COURRIER DE LA GUADELOUPE, journal de M. Audibert Souques, usinier et C. G. disait :

« Ce sont ces deux forces vives du pays (blancs et noirs) unies par le même intérêt et dans un même esprit de solidarité économique, qui assurent l'existence et la paix sociale. Elles se réclament de M. Gérault-Richard, socialiste, leur député depuis quatre ans »

Le 31 Janvier 1909, le député Hégésippe Légitimus, qui était en fuite, ayant su que la session parlementaire était ouverte et qu'il serait de ce fait protégé par l'inviolabilité inscrite dans les articles 13 et 14 de la loi constitutionnelle de 1875, s'embarqua à destination de la France sur le paquebot GUADELOUPE où, en rade, on lui signifia les jugements par DEFAUT qui l'avaient frappé.



NOS PREMIÈRES PUBLICATIONS



AU XVII^e siècle les plus riches négociants de la Guadeloupe ne savaient pas lire. On ne pouvait encore rechercher les livres et les journaux ; les conversations consistaient plutôt en niaiseries triviales émaillées bien souvent d'absurdes divagations politiques.

Du reste, ce n'est que le 28 mars 1765 que le sieur Jean Bernard établit, le premier, une imprimerie et une librairie à la Basse-Terre en vertu d'un brevet qui lui fut accordé par lettre royale datée de Compiègne le 28 Juin 1764. Et le premier journal parut à la Guadeloupe aux environs de 1788. Ce fut **La Gazette de la Guadeloupe**, feuille hebdomadaire in-folio publiée à la Basse-Terre jusqu'en 1789 pour prendre à partir de cette date le titre de **Affiches, Annonces et Avis divers de l'île de la Guadeloupe**, et qui devait cesser sa publication le 5 août 1790. Et le premier journal de la Pointe-à-Pitre fut **Les affiches de la Guadeloupe**, paru en 1803.

Bien qu'il y eut le **Journal politique et commercial de la Pointe-à-Pitre** dès Janvier 1817, on peut dire que la presse politique n'a pris naissance à la Guadeloupe qu'après l'abolition de l'esclavage. **Le Progrès**, dont le premier numéro parut le dimanche 17 juin 1849, fut le premier journal républicain et démocratique de la Guadeloupe. Monté par quelques généreux hommes aidés de Victor Schœlcher, ce journal bi-hebdomadaire avait comme rédacteurs : Adrien Guercy, Jean Augustin Sémac, Roux Beaufort, Moïse Lara, Louisy Mathieu, Gauby, St Marc, Boirard, les Bloncourt (Octave, St Louis et Melfort), Eugène Raddenais, Léonard Sénécal, F. Castera, etc.

CANDIDATURE OFFICIELLE

ET TYRANNIE

== **POLITICO** ==

ADMINISTRATIVE

AU dire du député A. René-Boisneuf, le régime de la CANDIDATURE OFFICIELLE, avec ses manœuvres de toutes sortes, aurait été inauguré à la Guadeloupe en 1902, à l'arrivée du métropolitain Gérard-Richard, ancien député de Paris.

Boisneuf a commis une erreur.

En l'an de grâce 1837, deux Européens, Capo de Feuillide et Granier de Cassagnac, reçurent de M. le Ministre de la Marine, sur la demande du Président du Conseil, M. Thiers, une lettre de recommandation pour se faire bien venir des conseils coloniaux de Cayenne et de la Guadeloupe, qui avaient à désigner leurs délégués auprès du Gouvernement du Roi, conformément à la loi du 24 avril 1833.

La CANDIDATURE OFFICIELLE était donc née avant le suffrage universel.

La Révolution étant passée et l'esclavage aboli, les premières assemblées électorales pour la nomination de trois députés titulaires se réunirent à la Guadeloupe le 22 août 1848. 16.000 citoyens (nouveaux affranchis !) défilèrent devant les urnes sans « AUCUNE RIXE, AUCUNE COLLISION », pour élire les hommes de leur choix : Louisy Mathieu, Charles Dain et F.-A. Perrinon ; V. Schœlcher ayant opté pour la Martinique. On n'avait besoin que de QUELQUES POMPIERS SEULEMENT », pour assurer la police.

Moins d'un an après, la Guadeloupe connut la candidature officielle, dans la personne d'un sieur Charles-Auguste Bissette, ainsi que la tyrannie politico-administrative et les désordres regrettables. En effet, le parti conservateur se chargea, depuis avril 1849, d'expédier sur tous les points de la Colone encore bien tranquille des messagers pour prêcher l'élection de

Bissette et l'horreur de Schœlcher. A ce sujet, le Comité schoëlchériste se plaignait en ces termes :

« Menaces, promesses de places, renvoi d'employés ou de travailleurs, argent circulant par mille sources, crédits ouverts chez les tailleurs, les bottiers et les chapeliers, rien n'avait été épargné, tout était mis en usage pour arriver à ce résultat important : le rejet des hommes de notre foi, le triomphe complet, grand, immense, écrasant des candidats de la réaction royaliste ».



Cl. L. Lara

CH. AUGUSTE BISSETTE.

ceux-ci. Il proclamait en maints endroits :

« J'AI DONNÉ ORDRE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE D'ARRÊTER LE GRAND AGITATEUR ADRIEN GUERCY ; il faut qu'il le fasse ; ou bien comme représentant du peuple, je dénoncerai ailleurs ce magistrat ».

Le 11 juin 1849, Bissette, (le proscrit de 1823) qui attaquait avec violence la clique aristocratique en 1844 et qui était devenu par la suite aristocrate, déjà élu député à la Martinique, sa colonie natale, arriva à la Guadeloupe où il devait être candidat, sur une corvette de l'État, la NAIDE, mise à sa disposition par le gouverneur général des Antilles, l'amiral Bruat. Toutes ses tournées électorales se firent avec un pesant cortège que lui formaient certains fonctionnaires et les agents de la force publique. Ses conférences étaient accompagnées d'injures à l'adresse de Schœlcher et de Perrinon, de menaces contre les partisans de

C'est ainsi que l'honorable négociant de la Pointe-à-Pitre, qui s'était prononcé contre la politique de Bissette, fut arrêté et conduit en prison le 23 juin au matin. Les citoyens Grégoire, Honoré Marquet et François Bonnacastel suivirent le même chemin, sous l'inculpation de la propagande schœlchériste.

Déjà s'exerçait, sur une population à peine sevrée des rigueurs de l'esclavage, la « TYRANNIE POLITICO-ADMINISTRATIVE » dont parlait naguère A. René Boisneuf.

En vue des élections fixées [aux 24 et 25 juin, le gouverneur particulier de la Guadeloupe, le capitaine de vaisseau Fabvre, se hâta de mettre dans chaque commune possédant déjà une milice bien organisée un piquet de troupe. Un brick de guerre, LE CYGNE, fut envoyé dans les eaux de la Marie-Galante avec un contingent imposant de marins.

Si à la Pointe-à-Pitre les élections ont été « faites dignement », il n'en a pas été de même ailleurs où tous les moyens d'influence et de pression furent mis en œuvre par les membres du comité Bissette-Richard. Au Lamentin tous les chemins étaient occupés par des gardes ou des agents électoraux à la dévotion du clan officiel. Il était bruit qu'on arrêterait tous ceux qui arriveraient avec l'intention de voter pour Schœlcher. Le PROGRÈS se plaignit de « CERTAINS ACTES D'INTIMIDATION COMMIS PAR M. L'ABBÉ MOUILLÉ ». Le curé du Gosier, M. Peschaud, s'érigea également en agent électoral.

Mais c'est à Marie-Galante qu'on eut à déplorer les plus regrettables incidents, le 2^e jour du scrutin. Il est vrai que Bissette n'avait pas eu le temps de se rendre dans cette dépendance. Mais il y avait là des agents en conséquence. Les Mari-galançais se savaient sous la domination d'une autorité susceptible de commettre des illégalités en faveur de Bissette. En effet, le maire de Grand-Bourg, M. Roussel Bonnetterre, était un colon blanc, conservateur. La magistrature était composée d'hommes de parti : le président, M. Aymard-Jabrun, colon de la Guadeloupe, parent d'un des candidats qui combattaient Schœlcher ; le lieutenant de juge, M. Alphonse Marolles, colon de la Martinique, partisan de Bissette ; le procureur

de la République, M. Roujol, colon de la Guadeloupe ayant les mêmes vues que le précédent ; le substitut, M Partarieu, colon de la Marie-Galante, aristocrate indéfectible ; l'auditeur, M. Duchassin, colon de la Guadeloupe, du même clan.

Le deuxième jour du scrutin, un citoyen schœlchériste, M. Chéry Germain, fut arrêté par l'ordre du maire, parce qu'il distribuait des bulletins aux noms de Schœlcher et Perrinon. Les électeurs réclamèrent sa relaxation, et, n'ayant pas obtenu satisfaction, ils lancèrent des pierres aux gendarmes et aux chasseurs à cheval. Le lieutenant commanda le feu et plusieurs individus furent blessés.

Plus tard, « troupes et dragons firent un feu de file et 48 de ces malheureux restèrent sur le champ de carnage. On a refusé l'hôpital aux blessés en disant que c'étaient des mouches que l'on tuait et les pharmaciens ont refusé leurs médicaments ».

Les électeurs indignés usèrent de représailles en mettant le feu à la mairie, sur l'habitation du maire, à la maison du capitaine des dragons, M. Wouelche, « LE FAUTEUR DE DÉ-SORDRE ».

A la suite de ces faits déplorables, on procéda à de nombreuses arrestations. M. Alonzo, adjoint au maire, fut également arrêté sous l'inculpation de « donneur de mauvais conseils aux noirs ».



Au cours de cette mémorable journée, trois ou quatre gendarmes ou miliciens seulement furent légèrement blessés à coups de pierres ; aucun blanc ne trouva la mort ; mais beaucoup d'indigènes succombèrent sous les décharges de la force publique ! Bien plus, deux généreux nègres, qui défendaient un vieillard blanc, furent lâchement assassinés. Monrose et Azor sacrifièrent leur vie à la défense de quelques propriétaires.

Et cependant les coupables brossèrent un tableau à leur façon, exagérant ou dénaturant les faits. Ils accusèrent les hommes de couleur d'avoir fomenté la révolte, mettant en avant le mot SOCIALISTE, bien qu'il n'existât encore aux An-

tilles aucun socialiste. Dans divers journaux, ils représentèrent les blancs des colonies livrés aux coutelas des nègres, tués, massacrés « par des hordes d'africains ivres de sang et de pillage ».

Le commandant Fabvre, gouverneur de l'époque, entouré de hauts fonctionnaires comme MM. Blanc, Eggimann, Guillet, Raffer, qui appartenaient à la faction bissettiste, ajouta créance aux calomnies des incorrigibles, et permit à son directeur **de l'intérieur de publier, à propos des événements de la Marie-Galante, le récit fantaisiste que l'on trouve dans la GAZETTE OFFICIELLE** du 3 juillet 1849, immédiatement après le tableau donnant le résultat des élections.

Le récit de la GAZETTE OFFICIELLE, qui était « une sorte de réquisitoire » contre une classe de citoyens (cette classe qui s'est montrée si digne du bulletin de vote au lendemain de l'abolition de l'esclavage), avait inspiré au journal LE NATIONAL un article rectificatif, disant :

« Le rédacteur officiel est sorti de la réserve que lui imposait son devoir pour faire de l'organe de l'Administration l'écho d'accusations où l'odieuse le dispute au ridicule.

« En laissant de côté les hypothèses, il y a lieu, toutefois, de s'étonner de voir l'écrivain officiel, qui énumère avec tant de soins les noms des habitations et des propriétaires qui ont eu à souffrir des désordres, oublier de mentionner **COMBIEN DE MALHEUREUX SONT TOMBÉS SOUS LES BALLES, COMBIEN SONT MORTS DES SUITES DE LEURS BLESSURES . . . »**

Voilà le véritable début du régime que nous flétrissons régime de la candidature officielle, de la tyrannie politico-administrative, de l'intimidation par le déploiement de la force armée, du sabotage électoral, de la dénaturation des faits, régime dont nous subissons toujours le satanique cauchemar, régime qui nous enveloppe comme la tunique de Nessus.

FÉVRIER

Le Soleil est dans le signe des **Poissons**, signe de mobilité

Les jours croissent de 46' le-matin et de 41' le soir

DATE	JOURS	NOMS des Saints et Fêtes	LUNB	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch	
1	S	s Ignace		6h 20	5h 40	
2	D	PURIFICAT				
3	L	s Blaise				
4	M	s Gilbert				
5	M	se Agathe	PQ	6h 49	5h 41	
6	J	Eurothée				
7	V	s Fidèle				
8	S	J.-Marie				
9	D	SEPTUAGÉS				
10	L	se Irma		6h 17	5h 43	
11	M	AP. N D L				
12	M	Eulalie				
13	J	s Léon	PL			
14	V	s Faustin				
15	S	Julienne		6h 13	5h 43	
16	D	SEXAGÉSIM.				
17	L	s Luce				
18	M	s Siméon				
19	M	s Gabin				
20	J	s Sylvaïd		6h 13	5h 47	
21	V	s Pépin	DQ			
22	S	Isabelle				
23	D	CULQUAGÉ				
24	L	s Mathias				
25	M	MARDI GRAS		6h 11	5h 49	
26	M	CENDRES				
27	J	Honorine	NL			
28	V	s Romain		6h 09	5h 51	

FEVRIER

Le 1^{er} février 1902, le Dr. Auguste Isaac, natif de la Guadeloupe, frère de l'ancien sénateur, écrivait de Bèze (Côte d'Or), qu'il était médecin municipal, une longue lettre à ses compatriotes, pour annoncer sa candidature aux élections législatives de la Grande-Terre. En se remettant à ses amis pour le défendre, il faisait un pressant appel à l'entente, à l'union et à la concorde.

Le 2 février 1852, un décret supprima le suffrage universel et la représentation coloniale, à la suite d'une pétition des esclaves réfractaires tels que les Pauvert, les de Gaalon, les Paul de Chagnac, les Beauperthuy, de la Guadeloupe ; les Graëve, les Aubé, etc., de la Martinique.

Le 3 février 1922, le Conseil d'Etat annula les élections auxquelles il a été procédé le 21 décembre 1919 pour le renouvellement intégral du Conseil municipal de la Pointe-à-Pitre, qui avait élu pour son te le député A. René Boisneuf.

Le 4 février 1794 un décret porta abolition de l'esclavage aux colonies. Mais en fait le décret (16 pluviôse an II) ne put jamais être appliqué à la Guadeloupe. Il resta lettre morte, bien avant qu'il fût rapporté.

A cette même date de l'an 1912, Gratien Candace a recueilli la succession politique du député Gérault-Richard, décédé.

Le 5 février 1874, le gouverneur de Paris, en accord avec le ministre de la guerre, qui était le général Du Barail, demanda à la Chambre l'autorisation de poursuivre Melvil-Bloncourt, député de la Guadeloupe à l'Assemblée Nationale depuis 1871, qui avait pris, pendant la Commune, « la direction des engagements pour les batailles de marche et l'artillerie » et qui avait « réellement exercé, jusqu'au mai 1871 inclus, les fonctions de chef de service des enrôlements ».

Le 6 février 1880, un arrêté du gouverneur fixa à 26 les circonscriptions électorales de la Guadeloupe, ainsi que le nombre de Conseillers à élire dans chacune d'elle, pour un total de 36 membres.

Le 7 février 1827, une ordonnance constitutive avait voulu environner le magistrat colonial d'une auréole d'indépendance en interdisant aux gouverneurs de s'immiscer dans les actes du ressort de la magistrature.

C'est à dater du 7 février 1871 que la représentation coloniale au Parlement et le suffrage universel furent rétablis.



8 Février, date fatidique

On sait que c'est le 8 février 1843 qu'un épouvantable tremblement de terre dévasta la Guadeloupe et qu'un incendie acheva la destruction de la Pointe-à-Pitre.

Le 8 février 1935, eut lieu la session extraordinaire du C. G. pour voter les projets de relèvement des droits atteignant la masse et les projets d'allègement en faveur des industriels, ce qui constituait le 1^{er} train de la Réforme Fiscale.

Le 8 février 1898, M. Guillain, avocat européen, qui était depuis 1889 le secrétaire du député Gerville-Réache, s'embarqua à destination de la Guadeloupe pour se faire candidat aux élections législatives de la deuxième circonscription.

Le 8 février 1922, le gouverneur Jocelyn Robert ordonnait une enquête sur les 10 faits dénoncés dans la plainte signée de Sancio contre la municipalité de Pointe-à-Pitre.



Le 9 février 1765, une ordonnance du Gouvernement général défendait aux gens de couleur libres de s'attrouper, pour aucun festin ou autre cérémonie.



Le 10 février 1893, la Cour de Cassation rejeta le pourvoi formé par H. Bernus, maire de Basse-Terre, contre l'arrêt de la Cour d'appel de la Guadeloupe en date du 9 août 1892, qui le condamnait à 1 mois de prison pour outrages envers le Juge de Paix de son canton.



Le 11 février 1921, le conseil municipal de la Pointe-à-Pitre décida de faire exécuter tous les travaux de la ville en régie conformément aux recommandations de l'ancien gouverneur Gourbeil.

Le 12 février 1880, lors de la campagne électorale qui était chaude entre républicains et conservateurs, Gaston Sarlat, avocat, nouveau candidat contre l'usinier E. Audibert Souques qui était depuis 17 ans représentant du canton de Port-Louis au Conseil général, adressa un chaleureux appel aux électeurs de cette circonscription dont se chargeait de transformer l'état économique et moral.



Le 13 février 1940, le maire de la Baie-Mahault, L. Chalu fut arrêté et jeté en prison pour irrégularités graves découvertes dans l'administration de la commune lors d'une inspection.



Le 14 février 1904, il s'est constitué aux Trois-Rivières un Comité dit socialiste qui décida d'aviser les fonctionnaires « qui s'ils veulent jouir d'une bonne considération tant au point de vue matériel qu'au point de vue intellectuel, administratif, c'est autour du Comité socialiste des Trois-Rivières, organe autorisé par la Fédération qu'ils doivent se rallier et ... »



Le 15 février 1904 les citoyens C. Moka et A. Bebel rédigèrent et adressèrent aux fonctionnaires des Trois Rivières en vue des élections municipales, une circulaire leur enjoignant de se mettre au service du clan socialiste.



Le 16 février 1937, Corneille Bazile, candidat pour le remplacement d'un des 2 conseillers généraux décédés dans le canton de Pointe-Noire, fit à Pigeon sa 1^{re} conférence politique. Après avoir défini le C. G. et son rôle, il montra comment « l'intérêt du peuple était envisagé, exposa les différentes phases de la réforme fiscale, étala les gaspillages faits au détriment du contribuable et conclut à la faillite de la première assemblée.



Le 17 février 1906, M. Antoine Clavier, procureur de la République à Pointe-à-Pitre, écrivait au Gouverneur à propos de diverses affaires notamment celle de la « séance Galantine-Bambuck » :

« Il se passe vraiment trop souvent à la Guadeloupe des choses monstrueuses ».



Le 18 février 1922 prit fin l'enquête confiée au chef de bureau Sarlat sur les faits relatés dans la plainte signée de Sancio contre la municipalité de la Pointe-à-Pitre.

Le 19 février 1933, le collège électoral du canton de la Basse-Terre était convoqué pour la nomination d'un conseiller général en remplacement de M. Favreau, négociant mis en état de liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de Basse-Terre, en date du 4 mars 1932 jugement confirmé par la cour d'appel le 6 juin 1932 et le 9 janvier 1933.



Le 20 février 1906, par dépêche le gouverneur Boulohe suspendit pour trois mois le maire des Trois-Rivières, M. Vignes, parce que celui-ci organisait une belle réception au député Gerville Réache qui devait débarquer le lendemain dans la colonie.



UNE BONNE GALÉJADE

J'ai été étudiant à Toulouse... On y faisait voter les morts en bataillons serrés.

Gratien CANDACE.

Annales de la Chambre des Députés

21 Décembre 1924. t. 3, p. 1227



Le 21 février 1896, M. Morrachini, gouverneur de la Guadeloupe, arriva dans cette colonie où il devait rester jusqu'en 1900. On pouvait l'appeler « L'homme au texte » Sévère, il semblait inaccessible aux mamours des réactionnaires.

Cependant on a cru voir en lui « un Gouverneur qui aime plus son repos que son devoir ». Dans une interpellation, le sénateur Alexandre Isaac aurait « fait ressortir l'incurie et l'incapacité de cet homme » en parlant de sa conduite après l'incendie du 18 avril 1898 ».



Le 22 février 1906, dans la soirée quelques fanatiques à gages firent un grand tapage devant la demeure du député Gerville-Réache, à la Basse-Terre et lancèrent des pierres contre les fenêtres.

C'est dans l'après-midi de ce même jour que A. René-Boisneuf devait quitter la prison de la Pointe-à-Pitre où il était incarcéré le 20 février sous l'inculpation de « port d'arme prohibée », à la suite de

la bagarre qui eut lieu devant le parc des bateaux à vapeur. Mais on le fit rester en prison jusqu'au 1^{er} mars.



Le 23 février 1897, le maire de la Basse-Terre, H. Bernus, fut accusé de concussion et mis au secret le plus rigoureux dans la prison où il se trouvait depuis 1896, parce que les élections municipales étaient faites sur des listes grattées et surchargées.



Le 24 février 1831, une ordonnance de Louis-Philippe accorda des droits civils à tous les hommes de couleur libres.

A la même date de l'an 1875, une loi relative à l'organisation du Sénat concéda à la Guadeloupe le droit d'élire un sénateur, ce qui fut fait le 27 février de la même année sur la personne du Vicomte de la Jaille Charles André, natif de la Baie-Mahault.



Le 25 février 1932, le citoyen Maurice Satineau, qui devait être candidat aux élections législatives de la Guadeloupe adressa au ministre des Colonies une lettre, tirée en manifeste à 10.000 exemplaires, au sujet de la fraude qui s'organisait au profit de son concurrent, le député Graëve.



— Quel a été le fait marquant de la session du Conseil Général en novembre 1939 ?

— Une scène de pugilat entre le Secrétaire général Poirier et le citoyen Dahomey, dans l'enceinte du Conseil Général.



Le 26 février 1906, de graves désordres se sont produits à la Basse-Terre devant la maison du député Gerville-Réache où des pierres ont été lancées. Un planton, Bogat Charles, qui se trouvait dans le couloir de cette maison « a été entraîné dans la rue, roué de coups et arrêté par dessus le marché. »



Le 27 février 1906, le député sortant Gerville-Réache revenu dans la colonie depuis le 21, écrivait de la Basse-Terre une lettre à ses partisans des communes avec ces mots :

« La chaleur et le nombre de vos amitiés ont augmenté avec les persécutions administratives... »



Les 28 et 29 février 1880, toutes les 26 circonscriptions de la Guadeloupe étaient appelées à de nouvelles élections pour renouveler le C. G. prématurément dissous et qui devait compter dès lors 36 membres au lieu de 24.

Une protestation contre l'élection de M. Souques à Port-Louis où son frère était maire (Souques élu également à St-François) précisait que bon nombre d'électeurs n'avaient pu prendre part au vote du fait que les administrateurs d'usines ou les gérants d'habitations détenaient leur cartes. « Ce fait doit être loué plutôt que blâmé », riposta Souques.



AU SERVICE DE GÉRAULT-RICHARD LES CONCUSSIONNAIRES EURENT BEAUJEU



Combien l'élection de Gérard-Richard, candidat officiel, a-t-elle coûté, en 1936, à la Colonie de la Guadeloupe ?

Une somme de 250.000 francs en principal, à part les pertes matérielles subies par la collectivité (incendie de l'Hôtel du Gouverneur, incendie du Secrétariat Général, etc) comme par les particuliers, et les tortures de toutes sortes infligées à la population républicaine. Le député Gérard-Richard s'est chargé lui-même de le déclarer, quelque temps plus tard, à un correspondant du journal LE MATIN, qui lui avait demandé des renseignements au sujet d'« une histoire de 250.000 frs. détournés » par le Gouverneur de la Guadeloupe « à son profit. »

« Ceci — répondit gaiement Gérard-Richard — est une histoire tout à fait embrouillée. Il paraîtrait que M. Bouloche, gouverneur, aidé de M. Roux, alors trésorier général, aujourd'hui percepteur à Saint-Etienne, et de M. Aubin, directeur des travaux, aurait détourné une somme de 250.000 frs. destinée à des travaux de voirie.

« Cette somme aurait été affectée à mes dépenses électorales. »

Ce détournement ne se plaçait-il pas sous le coup de l'art. 175 du Code pénal ?

GERAULT-RICHARD TOUT PUISSANT

Le député Gérault-Richard, imposant par le physique, était un homme d'une autorité absolue, qui commandait en maître au ministère des colonies.

Au début de 1905, alors qu'il représentait la Grande-Terre, il écrivait à Légitimus à Pointe-à-Pitre :

« Mon cher,

« Duchesne va partir, déplacé par câblogramme, comme je te l'annonçais par l'avant dernier courrier.

« J'écris à Richard que s'il ne change pas d'attitude, il ne fera pas de vieux os là-bas. Le malheur est que *je ne sais pas par qui je remplacer.*

On me supplie d'accepter Boulloche, qui fut résident supérieur en Indochine ; mais les renseignements que j'ai recueillis sur lui le représentent comme un fou qui mettrait tout sens dessus dessous là-bas.

« Tâchez donc de renouer avec M. Richard qui, prévenu comme il va l'être, comprendra peut-être que son intérêt lui dicte une autre conduite.

« Quand au commandant de gendarmerie, il va sauter le pas d'ici peu de temps. Garde-moi seulement le secret.

GERAULT-RICHARD

Duchesne c'était le procureur général de la Guadeloupe et Richard le gouverneur intérimaire, après le départ de A. de la Loyère.

Gérault-Richard préparait le grand coup contre G. Gerville-Réache qu'il voulait remplacer dans la première circonscription pour laisser la deuxième circonscription à H. Légitimus. Il fallait donc à la Guadeloupe un autre Gouverneur à la dévotion de ces deux hommes pour continuer la préparation des élections de 1906. Et Gérault-Richard ne tarda pas à reconnaître un « BON GOUVERNEUR » dans le « fou qui mettrait tout sens dessus dessous là-bas », car un ou deux mois plus tard il faisait nommer ce Boulloche gouverneur titulaire de la Guadeloupe.

MARS

Le Soleil est dans le signe du **Bélier**, signe de force et de caprice qui donne le désir de marcher au devant des autres.

Les jours croissent de 1h 2' le matin et de 46' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	S	s Aubin		6 h 8	5 h 5	
2	D	QUADRAG.				
3	L	Casimir				
4	M	s. Adrien				
5	M	Théophile				
6	J	s. Colette		6 h 7	5 h 33	
7	V	s Thomas	P Q			
8	S	Véroniq.				
9	D	RÉMINISC.				
10	L	Doctrové				
11	M	s Lucrèce		6 h 4	5 h 56	
12	M	Grégoire				
13	J	Euphrasie	P L			
14	V	Mathilde				
15	S	Zacharie		5 h 2	5 h 58	
16	D	OCLI				
17	L	s Patrice				
18	M	Alexandre				
19	M	St. JOSEPH				
20	J	Joachim	D Q	6 h 0	6 h 0	
21	V	s Benoît				
22	S	s Léa				
23	D	LOETARE				
24	L	s Gabriel				
25	M	ANNONCIAT				
26	M	Humbert				
27	J	s Lydie				
28	V	Gontran	N L			
29	S	s Eustase				
30	D	PASSION		5 h 55	6 h 8	
31	L	s Baldine				

M A R S

Le 1^{er} Mars 1895 revint au mouillage de la Basse-Terre le yacht à vapeur du R. Y. S. le **Chazalie**, bateau de plaisance de M. le Comte de Delmas, sur lequel le gouverneur Noël Pardon et son secrétaire étaient partis le 22 février à 9 h. 30 du soir, pour une tournée officielle à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

Le 2 mars 1933, le sieur Henri Blandin, industriel demeurant au Baillif, candidat aux élections du 26 février (2^e tour) pour la nomination d'un conseiller général déposa au Secrétariat du Conseil du Contentieux une requête tendant ; 1^o à l'annulation de la proclamation de M. Robert Pentier, qui était faite sans les résultats de Baillif ; 2^o à la proclamation de M. Blandin lui-même comme conseiller g. étant donné que les suffrages de sa commune déplaçaient la majorité en sa faveur.

Le 3 mars 1906, A. René-Boisneuf se présenta devant la cour d'Appel, dans l'affaire **Paracel** survenu le 20 février à Pointe-à-Pitre. Renvoi de l'affaire au 16 mars.

Le 4 mars 1930, il y eut une élection complémentaire générale, dans le canton du Lamentin. Le métropolitain Louis Maurice, candidat du **Parti ouvrier et de l'union républicaine-socialiste**, qui avait donné sa démission, parce que ses ennemis lui reprochaient d'avoir corrompu le corps électoral, fut réélu par 1500 voix.

IMPRESSIONS...

Nous venons de faire allusion au Comte de Delmas, qui séjourna quelque temps à la Guadeloupe, et sur le yacht de qui le gouverneur se rendit à St-Martin et à St-Barthélemy. Il a été dit que c'est sous l'inspiration de Noël Pardon que ce comte a écrit, dans le journal le **YACHT**, un article désobligeant à l'égard des nègres de la Guadeloupe.

Voici le passage relevé dans le n. 920, du 26 octobre 1895 :

« On dirait que la nature s'est plu à accumuler tous ses dons les plus précieux dans cette île enchanteresse de la Guadeloupe Situation,

climat, fertilité pittoresque, absence totale d'animaux nuisibles, tout a l'air réuni dans cette perle des tropiques pour en faire un paradis terrestre ; mais l'homme, avec son instinct inconsciemment destructeur des plus belles choses naturelles, après avoir exterminé les légitimes possesseurs du sol, y a introduit la race nègre d'Afrique, à l'état d'esclavage, il est vrai comme excuse. Malheureusement la situation a changé ; les nègres ont pullulé, dans ce climat favorable ; d'esclaves, ils sont devenus libres et *actuellement les maîtres*.

« Ne voulant pas produire par eux-mêmes, ils empêchent les colons blancs de faire prospérer la colonie, au tant même jusqu'à l'emploi des moyens violents, tels que les incendies, pour anéantir leurs exploitations, et cette merveilleuse dépendance, qui coûte déjà chère à la France, va de plus en plus à la ruine.

« Comte de Delmas »

Le 5 mars 1910, Gratien Candace affirme, dans la *Démocratie Sociale*, avoir recueilli de la bouche de Gérault-Richard les paroles suivantes :

« A la Guadeloupe, il suffit d'avoir dans la main un bon gouverneur et un procureur général à poigne, pour être sûr de son élection »

Le 6 mars 1922, Emmanuel Sancio déclara à l'huissier St-Léon Paspre qu'il était complètement étranger à la plainte signée par lui, contre la municipalité de la Pointe-à-Pitre, et que sa bonne foi était trompée.

Le 7 mars 1777, une mémoire fut remis, pour servir d'instruction, aux gouverneurs et à l'intendant de la Guadeloupe au sujet de la distinction à faire entre les blancs et les gens de couleur.

Le 8 mars 1906, le conseiller Em. Fays, à l'audience, continuait la lecture de son rapport sur l'affaire des détenus politiques des Vieux-Habitants, quand il en arriva à un passage accusant 22 personnes étrangères à la cause qui occupait la Cour.

Le 9 mars 1906, après avoir entendu l'énumération des individus étrangers aux débats, que le rapporteur Fays a cru devoir signaler à l'attention de la justice, les défenseurs, M. M. Gerville-Réache et R. Beville, déposèrent des conclusions tendant à ce que la Cour leur donnât acte de la dénonciation faite par M. Fays.

Le 10 mars 1906, arrivèrent à la Guadeloupe le député Gérault-Richard et le maire de la Pointe-à-Pitre, H. Légitimus, en vue des élections législatives. Dès leur débarquement les partisans de l'Union républicaine se mirent à chanter :

Gérault rivé, i poté chiminn'fe-lâ en tété à femme à li
Sonson rivé, i poté pont-là en ridingote à li...

Le 11 mars 1799, le général Defournaux, qui s'était installé à la Guadeloupe le 23 novembre 1798, en remplacement de V. Hugues, se décida à appliquer certaines parties des lois constitutionnelles. Il laissa subsister les municipalités ; mais il nomma les membres de l'Administration centrale.

Le 12 mars 1906, le député de la Grande-Terre, Gérault-Richard, écrivit de la Basse-Terre à un membre de l'administration de la Petite République qui s'éditait à Paris, une lettre disant :

« Indispensable que vous veillez... à ce que l'on me conserve mes amis ici, le gouverneur Bouloche, le capitaine de gendarmerie Igert... c'était entendu avec x.. Il faut qu'on envoie Mas, directeur de la Banque, en mission en France.

« Parlez haut et ferme, on a besoin de nous... »

Le 13 mars 1866, une commission autorisée adopta une modification introduite dans l'adresse à l'Empereur par le député Arman et plusieurs autres, en vue des améliorations à apporter au régime des colonies. Le Ministre de la Marine répondit aux auteurs de l'amendement « qu'il était admis en principe, par le Gouvernement, que les conseils généraux et les conseils municipaux seraient le produit de l'élection. »

Le 14 mars 1850, le colonel Fiéron, gouverneur, fit procéder à l'arrestation de J.-A. Sémac, imprimeur-gérant du journal « Le Progrès » qui avait publié un compte-rendu de l'affaire des républicains schœlcheristes de la Marie-Galante arrêtés à la suite de quelques incidents et déférés devant la cour de Basse-Terre.

Le 15 mars 1909, le commandant Igert lui-même dénonça devant la commission de la Chambre « l'inqualifiable besogne à laquelle on « emploie la gendarmerie nationale dans les élections coloniales », en confessant « qu'il avait dû s'y résigner », Il signala également la partialité révoltante de la justice à la Guadeloupe.

Le 16 mars 1906, A. René-Boisneuf revint devant la cour d'appel pour l'affaire Paracel et fut frappé de 15 jours de prison.

Le 17 mars 1921, le gouverneur Duprat approuva une délibération du C. M. de la Pointe-à-Pitre en date du 11 février 1921, décidant le mode de la régie pour l'exécution des travaux de la ville, « sous la seule réserve de passer des marchés de gré à gré pour la fourniture des matériaux excédant 1500 frs. »

GENÉREUX DON

POUR UNE PROPAGANDE DE RAVALEMENT.

Au chapitre XIV, art 4 de notre budget un crédit de 15000 frs était inscrit en 1934, comme « subvention aux journaux de la métropole faisant la propagande en faveur de la Guadeloupe ». Ce crédit fut maintenu en 1935 (2^e session ord.), quand le Conseil général vota par ailleurs 100.000 frs pour la création d'une école d'aviation, alors qu'à cette même session, la même assemblée trouvait « impossible d'augmenter les dépenses d'enseignement primaire, en raison des difficultés budgétaires », pour assurer l'instruction à 17000 enfants qui ne trouvaient pas place dans les classes insuffisantes.

Quelle est cette propagande faite en faveur de la Guadeloupe ? Nous l'ignorons, Mais nous pouvons affirmer qu'en 1934 cette cette colonie accorda, en plus des 15.000 frs « aux journaux... », une subvention de 5000 frs à Mademoiselle Marthe Oulié, écrivain métropolitain, pour lui permettre de publier un livre sur les Antilles. Or, dans cet ouvrage il est dit que « le rhum c'est le sang des Antilles », que « le noir n'aime pas le travail manuel », qu'il y a « trop de brevets supérieurs », dans cette colonie où tout le monde veut être instituteur » et qu'« une des plus célèbres sorcières de la Pointe-à-Pitre s'appelle Zézé », etc, etc. Enfin la Guadeloupe fit un don de 5000 frs à M^{me} Marthe Oulié pour lui permettre de débiter aisément des sarcasmes sur notre compte, que dis-je ? des critiques malveillantes pouvant nuire à notre bon renom à l'extérieur.

Politique !

Le 18 mars 1921, le député A. René Boisneuf, interpellant, à la Chambre, sur les scandales du Togo, reçut une bordée d'injures de la part de son collègue Gratien Candace, tandis que M. A. Sarraut, ministre des colonies, pris à partie, voulait se battre avec M. Digne, dép. du Sénégal, qui soutenait l'interpellation.

Le 19 mars 1904, le J. O. de la Guadeloupe porta une décision indiquant la répartition des 15.000 frs que le Conseil général, dans sa session ord. de 1903, avait voté pour permettre aux syndicats ouvriers et agricoles de se procurer des salles de réunions et des bibliothèques ouvrières. Sept syndicats patronnés par l'ex-député Légitimus (dans les communes de Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Moule, Abymes, Baie-Mahault, Lamentin, Ste-Rose) ont reçu 13850 francs. Six autres syndicats ont dû se contenter de la différence, soit 1150 frs. Bien d'autres communes et la ville de la Basse-Terre où il y avait 4 syndicats et deux sociétés de secours mutuels n'ont rien eu.

Le dimanche 20 mars 1904, le secrétaire général, M. Angoulvant, quitta la Basse-Terre pour se rendre à Pointe-à-Pitre, puis dans les autres communes de la Grande-Terre en tournée électorale. Visitant les maries et les principaux centres industriels, en vue des prochaines élections municipales, il semait la parole officielle, développant le programme de l'administration, promettant aux uns les faveurs et l'appui moral du gouvernement local, et faisant entrevoir aux autres les foudres administratives.

Le 21 mars 1922, le député G. Candace écrit de Paris au gouverneur p.i. Jocelyn Robert, à propos de la municipalité de la Pointe-à-Pitre, qui avait à sa tête le député A. René-Boisneuf :

« La dissolution du Conseil municipal s'impose et la nomination d'une délégation municipale s'impose sans délai.

Le 22 mars 1904, le gouverneur de la Loyère, qui avait la mémoire des persécutions, infligea 15 jours de suspension au citoyen Hermantin du service de la police, par rancune politique, pendant que son secrétaire général, Angoulvant, en tournée électorale, disait aux travailleurs de la Grande-Terre : « Vous pouvez surtout compter sur la haute sollicitude du gouverneur. . . »

Le 23 mars 1904, se disant « le délégué auprès des masses travailleuses » le S. G., M. Angoulvant, en présence des travailleurs du centre de Beauport, arguait de sa profonde sympathie pour le peuple, en faisant ressortir qu'il « était fils d'ouvrier tailleur, qu'il appartenait par conséquent au peuple et qu'on ne pouvait douter de sa sincérité et de son dévouement à la cause des petits. . . » Et il insistait sur la nécessité d'assurer à l'Administration le concours des Assemblées municipales composées d'hommes approuvant la politique du gouverneur, autrement dit des « assemblées sympathiques ».

Le 24 mars 1904, le gouverneur de la Loyère révoqua, du

service de la Prison de Pointe-à-Pitre, le Dr Méloir, pour ses accointances avec les politiciens hostiles à Gérault-Richard.

Le 25 mars 1800, les agents gouverneurs de la Guadeloupe, s'opposant à la politique de Toussaint Louverture, qui faisait ouvrir les temples, et dire des messes, permirent que l'église du Bailif fut divisée et convertie en une salle pour l'administration municipale, en corps de garde et en maison d'arrêt.

Le 25 mars 1910, le journal de M. Candace publia un article intitulé « Coup de force », disant que le Gouverneur Gautret avait l'intention de dissoudre d'autorité un certain nombre de conseils municipaux ».

Le 26 mars 1904, le secrétaire général Angoulvant, revenant de sa tournée à travers la Grande-Terre, arriva à Pointe-à-Pitre et se rendit à une réunion publique tenue dans la salle des TROIS-HUIT, sous la présidence du conseiller général F. Alidor. La M. Angoulvant affirma ses pronostics sur le relèvement de la Guadeloupe, grâce à l'Administration en commun accord avec le bloc CAPITAL-TRAVAIL, et déclara qu'il fallait chatier la municipalité « ennemie de la Pointe-à-Pitre », municipalité composée de : M. Achille René-Boisneuf, Choulon Destinville, Dr L. Méloir, Terrac, Dr Gaston Boricaud, P. Labrousse, De La Roncière, etc.

A la manière de :

Aux armes Citoyens !...

Où trouve-t-on cette exhortation : « Aux urnes pour l'écrasement de la coalition infâme des mulâtres évictionnistes . . . et la victoire définitive, cette fois, de la race noire » ?

— Dans un manifeste (un pamphlet !) tiré à des milliers d'exemplaires, à l'Imprimerie de la *Bourse du Travail* et affiché dans les 4 communes du canton du Lamentin par les soins de Légitimus, E. Condo, P. Blanche et F. Alidor, à l'occasion des élections cantonales du 21 mai 1905.

Le 27 mars 1902, la RÉPUBLIQUE, dont le directeur politique était M. Terrac, publia à l'adresse des électeurs de la Grande-Terre quelques lignes en faveur de la candidature du Dr Auguste Isaac, contre celle de Gérard-Richard qui se présentait à la place du député sortant, H. Légitimus.

Le 28 mars 1792, des droits politiques furent accordés aux hommes libres de couleur, par l'Assemblée législative, en vue des élections dans les assemblées paroissiales.

Le 29 mars 1850, alors que l'imprimeur-gérant du Progrès, M. J. A. Sémac, arrêté le 14 de ce même mois, était mis en liberté, le commissaire de police de la Pointe-a-Pitre, accompagné d'une escouade d'agents, pénétra à l'imprimerie du dit Journal, en chassa le personnel pendant que les agents, armés de marteaux et de pinces, brisaient les formes et saisissaient les documents.

Le 30 mars 1897, l'affaire BERNUS-RAPHET-MICHAUX fut close par la condamnation de M. H. Bernus à 15 mois de prison, sur sur le Chef d'attentat aux droits des citoyens. Les co-accusés du maire furent acquittés.

Le 30 mars 1906, le député Gérard-Richard, séjournant à la Guadeloupe en vue des prochaines élections, écrivit à ses deux témoins d'un duel manqué, V. Borifax et R. Vautier, une lettre se terminant par ces mots » :

Un de ces quatre matins nous userons de la matraque et nous leur apprendrons à vivre ».

Cette menace s'adressait aux hommes du Libéral et à leurs partisans

Le 31 mars 1790, l'assemblée coloniale de la Guadeloupe en s'inspirant des travaux de l'assemblée nationale, arrêta les bases d'une organisation municipale



Politique et Préjugé de couleur

Le PRÉJUGÉ DE COULEUR, né en haut lieu, fut légalisé par la monarchie, qui était un régime de privilèges et d'inégalités.

Le ministre de Louis XIV, J. B. Colbert, avait cru de améliorer la situation des esclaves en rédigeant, en collaboration avec son fils Seignelay, le code de l'esclavage, intitulé le CODE NOIR, promulgué par le roi en 1685. Colbert avait décidé que « TOUTE PERSONNE NÉE D'UNE MÈRE ESCLAVE SERAIT ESCLAVE » et qu'une amende de 2000 livres de sucre serait infligée à tout colon qui coïterait avec une esclave. Son édit ne limitait guère les traitements inhumains, les sanctions atroces que subissaient les nègres ; il légitimait le fouet sans cependant fixer le nombre de coups, pour le moindre acte d'indiscipline.

Pendant le code aurait été baptisé COMME UN MODÈLE DE LIBÉRALISME ET DE MANSUÉTUDE ». C'est que le nègre avait bien droit à quelque chose, notamment à une demi-journée de repos par semaine. D'autre part, il était permis aux maîtres d'accorder eux-mêmes la liberté à leurs esclaves, et de leur donner aussi toutes les prérogatives attachées à la qualité de colon.

Or, « il paraît que des colons, poussés par la cupidité, mettaient la liberté des esclaves à prix d'argent et les incitait ainsi à se procurer, par le vol ou autres voies illicites, les sommes nécessaires à leur affranchissement. » Dans ces conditions, la proportion des affranchis, qui devenaient par le fait égaux aux colons, était de plus en plus considérable. On pensa donc arrêter ce courant. Des lois et des ordonnances intervinrent pour faire disparaître l'égalité entre les colons et les affranchis.

Le 9 février 1765, une ordonnance du gouverneur général et de l'intendant défendit aux gens de couleur libres de s'attouper, de s'assembler sous prétexte de noces, de festins ou de danses, sous peine d'amende. D'après une lettre du mi-

nistre Choiseul en date du 10 avril 1770, il ne fallait point « affaiblir l'état d'humiliation, attaché à l'espèce noire dans quelque degré qu'elle se trouvât ». Comme un grand nombre d'entre eux prenaient les noms que portaient les blancs, une ordonnance locale du 6 janvier 1773 le leur défendit. Et défense fut faite à tous curés, greffiers, procureurs, notaires et huissiers d'accepter ces noms dans lesrocureurleur ministère

Dans le mémoire remis le 7 mars 1717, pour servir d'instruction aux gouverneurs et à l'intendant, on lit, entre autres :

« Les gens de couleur sont libres ou esclaves. Les libres sont des affranchis ou des descendants d'affranchis. A QUELQUE DISTANCE QU'ILS SOIENT DE LEUR ORIGINE, ILS CONSERVENT TOUJOURS LA TACHE DE LEUR ESCLAVAGE ET SONT DE CLARÉS INCAPABLES DE TOUTES FONCTIONS PUBLIQUES ; ... Cette loi est dure, MAIS SAGE ET NECESSAIRE dans un pays où il y a 15 esclaves pour un blanc ; on ne saurait trop mettre de distance entre les deux espèces ; on ne saurait imprimer aux nègres trop de respect pour ceux auxquels ils sont asservis. Cette distinction rigoureusement observée, MEME APRES LA LIBERTÉ, est le principal lien de la subordination de l'esclave, par l'opinion qui en résulte que sa couleur est vouée à la servitude et que rien ne peut la rendre égale à son maître L'ADMINISTRATION DOIT ETRE ATTENTIVE A MAIN TENIR SEVEREMENT CETTE DISTANCE ET CE RESPECT. »

Jamais le gouvernement français n'avait aussi durement dévoilé le système qu'il poursuivait contre les gens de couleur. Jamais il n'avait montré, avec une aussi cruelle évidence, son plan pour établir une ligne de démarcation profonde entre eux et les blancs. Et ce n'était pas tout !

Le 9 août 1777, le roi Louis XVI rendit une nouvelle ordonnance défendant, même aux étrangers, d'amener dans le royaume aucun noir, mulâtre ou autres gens de couleur, de l'un et de l'autre sexe.

Le 5 avril 1778, un arrêt du conseil d'Etat, statuant sur le sort des noirs, mulâtres ou autres gens existant déjà en France, défendit à tous les blancs du royaume de contracter mariages avec eux. Trois ans plus tard, le 6 novembre 1781, une autre ordonnance interdit aux curés, notaires, arpenteurs et autres officiers publics de qualifier les gens de couleur du

titre de SIEUR et DAME ; et le 8 du même mois un arrêt leur défendit le port d'armes.

D'autre part, des magistrats siégeant à la cour royale de la Guadeloupe ont formulé dans des arrêts une doctrine conforme aux principes et aux prétentions de leurs confrères de la Martinique, qui prétendaient que « LES BLANCS NE CONSENTIRONT JAMAIS A SE VOIR LES ÉGAUX DES HOMMES DE COULEUR ».

Un arrêt de mars 1827 dit :

La législation des colonies est placée SOUS DES LOIS POLITIQUES sur lesquelles reposent les principes constitutifs du régime colonial : aux termes de ces lois, LE CARACTERE DISTINCTIF QU'IMPRIME LA NATURE NE PEUT ETRE EFFACÉ. En accordant aux gens de couleur libres et aux affranchis la jouissance des droits civils, ces lois exigeaient que cette classe intermédiaire ne perde jamais de vue le respect qu'elle doit à la classe des blancs, qui lui a conféré le bienfait de la liberté et de la propriété.

Une funeste expérience a prouvé que les colonies ne peuvent exister sans la juste et sage observation des lois qui établissent la distinction des trois classes, « distinction créée par la nature elle-même ».

Jusqu'à la Révolution de 1830, l'homme de couleur ne pouvait devenir officier dans la milice, ni exercer la médecine, les fonctions d'avocat. Il était même interdit aux notaires, avoués, huissiers de l'employer dans leurs études, parce que, selon l'arrêté, « des fonctions de cette espèce ne peuvent être confiées qu'à des personnes dont la probité soit reconnue, **ce qu'on ne peut pas présumer se rencontrer dans une naissance aussi vile que celle d'un mulâtre** ».

Cette longue série d'arrêts (nous n'avons pas tout rapporté ici) pris dans le but unique d'exalter le blanc et d'abaisser les gens de couleur, a été l'œuvre de la royauté. C'était, paraît-il, une " nécessité politique ". Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce que l'abbé Dugoujon a écrit sur l'esclavage.

Voici un extrait d'une de ses lettres, écrite de Sainte-Anne, le 20 octobre 1840 :

Lorsque le gouvernement français eut autorisé l'esclavage dans les colonies, il sentit la nécessité d'avilir la race africaine afin de la rendre docile au joug. Il s'appliqua donc avec un zèle déplorable à immobiliser les noirs et tous ceux qui portaient dans leurs veines une goutte de leur sang dans l'abjection, l'ignominie et la misère : c'est le moyen qui lui parut le plus propre de contenir les esclaves. En arrivant dans les

colonies, j'avais d'abord cru que les tristes préjugés qui les divisent avaient leur cause dans la force des choses ; mais je me suis bientôt convaincu qu'ils sont tout entier « l'œuvre réfléchie d'une égoïste et cruelle politique ».

On serait tenté de croire que le préjugé de couleur disparaîtrait ou deviendrait moins aigu, dès l'abolition de l'esclavage. Hélas ! non. Il est vrai qu'une fusion de races (il serait plus logique de dire confusion) avait fait oublier pendant quelques jours la distinction de la peau.

Un sieur Blanc, qui exerçait, depuis une quinzaine d'années, les fonctions de greffier près le tribunal de Pointe-à-Pitre, fut subitement appelé à la direction de l'Intérieur. Il en apprit la nouvelle aux maires de la colonie par une circulaire en date du 13 septembre 1848, disant :

«... Il vous suffira de rappeler à vos administrés les principes d'égalité et de fraternité sur lesquels la République s'est fondée, et qu'elle entend maintenir, pour que les souvenirs d'un passé d'antagonisme s'effacent, et que l'union la plus parfaite règne entre tous les citoyens... »

Or, un vent de réaction souffla sur la colonie, et vint briser le pacte d'alliance contracté en vue des élections générales de 1848. Les journaux « le Commercial » et « l'Avenir » se livrèrent à une campagne active contre les nouveaux affranchis et les hommes de couleur, usant du mensonge, de la calomnie, de la diffamation, que ne réprimait nullement une autorité qui semblait plutôt encourager la diffusion des articles attentatoires des conservateurs sociaux.

Les administrateurs eux-mêmes se livraient aux querelles politiques. Le colonel-gouverneur Fiéron, dont l'esprit était entretenu dans un état d'agitation qui lui faisait entrevoir le péril des personnes et des propriétés, fut l'exécuteur des œuvres de la réaction. Parmi ses conseillers il y avait M. Guillet, qui était considéré comme l'âme de toutes les intrigues réactionnaires. Le directeur de l'extérieur, M. Blanc, n'a pas compris — en dépit de sa circulaire du 13 septembre — que prêter la main aux passions exagérées du système colonial c'était réveiller, au lieu d'effacer, « les souvenirs d'un passé d'antagonisme ». Une fièvre de substitution s'empara de lui. Aux mulâ-

tres qu'il a trouvés dans les services de la Guadeloupe (ils n'étaient pourtant que 22, sur 476 fonctions publiques), Blanc substitua purement et simplement des blancs.

Citons :

A M. Rosancourt Fidèle, mulâtre, commissaire de police, il substitua M. Mignet, colon blanc des plus arriérés, bègue à ne pouvoir parler, autrefois accusé de sévices contre les esclaves ; M. Barbeau, mulâtre, commissaire central, fut destitué et remplacé par M. Vallée, blanc ; M. Surville, mulâtre, commissaire de police à Saint-François, fut remplacé par M. Lanoiraix, blanc ; M. Dupré, mulâtre, commissaire de police à Port-Louis, fit place à M. Landreau, blanc ; à M. Melfort Bloncourt, mulâtre, on substitua M. Christophe, blanc ; M. Turlet, blanc, remplaça à Basse-Terre le commissaire de police, M. Etienne, mulâtre, etc.

Le journal des conservateurs, " l'Avenir ", trouvait nécessaires ces substitutions, tandis que " le Progrès " se plaignait dans son numéro du 16 septembre 1849 en ces termes :

La classe entière des émancipés est l'objet de toutes les fureurs aristocratiques de la colonie ; jamais l'égoïsme de la coterie, l'injustice et le mauvais vouloir des administrateurs n'ont éclaté avec autant d'impétuosité. Toutes les lèvres semblent répéter, pour la population de couleur, le vœu de Caligula. Les mulâtres fonctionnaires sont le point de mire de toutes les colères. Les uns sont harcelés par l'outrage et la délation, les autres sont surveillés jusqu'à la confiscation des lettres de famille, et, par ce moyen, on oblige un employé de couleur, marié et père d'enfants, à se démettre de ses fonctions pour échapper à des tracasseries d'inquisiteurs...

Il serait téméraire de vouloir dresser la liste de tous les actes arbitraires du colonel-gouverneur Fiéron. Mais il faut retenir « l'histoire de ce malheureux noir arrêté, garroté et emprisonné préventivement durant quatre mois, pour avoir eu l'audace de demander une place de domestique au colonel. »

Comme on le voit, la question du préjugé de couleur n'était pas résolue par l'abolition de l'esclavage. Dans le COMMERCIAL, journal conservateur du 7 novembre 1849, on lit :

« La première cause qui s'oppose à la fusion des races aux colonies est la haine systématique de la classe de couleur contre la classe

blanche ; la seconde est cette envie, cette jalousie qui ouvrirent la scène du monde par un fratricide de la race de couleur contre la race blanche. Les mulâtres n'ont jamais pu pardonner aux blancs LA SUPÉRIORITE NATIVE DE CEUX-CI »

Un autre organe des réactionnaires coloniaux, " la Défense Coloniale " de février 1882, disait, en s'adressant aux nègres :

« .. le préjugé de la couleur existe, ET QU'IL N'EN EST PAS DE PLUS NATUREL... »

« Ce préjugé dont vous vous plaignez a sa source dans l'INFÉRIORITE de votre race, dans la différence indélébile qui existe entre elle et la nôtre et aussi, faut-il le dire ? DANS LA FAIBLE TENDANCE A L'ELEVATION DES SENTIMENTS qui se manifeste chez ceux d'entre vous qui ont goûté les bienfaits de l'éducation... »

Tout cela est du passé, dira-t-on ; c'est du 19^e siècle. Revenons à notre époque. Le 4 janvier 1907, M. G. Candace, à l'occasion de sa nomination comme attaché au cabinet Viviani, écrivait à ses compatriotes une lettre dans laquelle il disait avec un légitime orgueil :

« Faire d'un noir le collaborateur immédiat d'un ministre, c'est porter un COUP SERIEUX au sot préjugé de races ».

M. Candace a dit : « UN COUP SERIEUX », mais non un coup mortel ! C'est dire que le préjugé de couleur n'était pas mort. Blessé peut-être, il continuait à vivre.

Et de nos jours ?

Le 20 décembre 1935, le président de la Délégation Nationale, M. Albert Sarraut, disait à Pointe-à-Pitre, dans un long discours :

« L'idéalisme français a fait justice de l'odieux préjugé de couleur ».

M. Sarraut a-t-il eu le dernier mot ? Le préjugé de couleur n'est-il pas la gangrène qui ronge toujours notre société coloniale ?

Il est permis, sans être accusé d'avoir des tendances à l'antagonisme des races, de constater que, à la Guadeloupe, en dépit de 70 ans de république que nous avons sur la tête, il y a une race qui passe toujours pour être inférieure, qui ne cesse d'être traitée en paria, en marge des autres. L'histoire de Torchebœuf est encore présente à toutes les mémoires. Cha-

que jour, les métropolitains qui débarquent ici reçoivent d'un quidam le conseil de ne pas frayer avec les nègres.

Et le pire, c'est que certains des nôtres contribuent dans une large mesure à l'exploitation de cette bête.

Cette question de race reste encore si vivante qu'aux dernières élections législatives (1936), elle a servi de tremplin électoral dans le premier arrondissement, où il y avait trois candidats en compétition : un BLANC, M. Eugène Graëve, député sortant de la Grande-Terre ; un NOIR, M. Gratien Candace, dép. s. de la Guadeloupe proprement dite ; un MULA-TRE, M. H. Adolphe Lara, conseiller général.

Tandis que ce dernier faisait appel au « socialisme », M. Graëve semblait se pencher vers la formule : « VOTEZ BLANCS ! » et M. Candace, par ses porte-paroles, Th. Naudillon et consorts, disait : « VOTEZ NEGRES ! » Nous n'en voulons pour preuve que le manifeste intitulé : « TRENTE ANS APRES », dans lequel M. Théogène Naudillon parlait, au profit de la candidature de Gratien Candace, de nègres qui « sont ici 95/100 », en révélant les injustices des esclavagistes contre les esclaves. Témoin encore un autre manifeste s'adressant « aux électeurs de bonne foi », dénonçant ceux « qui combattirent vingt-cinq ans la démocratie, pour déchirer la Guadeloupe et créer la guerre de races. »

En fin de compte le peuple, où l'élément noir forme « le NOMBRE... LA FORCE », vota nègre aux cris de : « SAUVONS la race ! »

C'est ce préjugé, mobile de toutes les atrocités coloniales passées et présentes, qui demeure l'obstacle indéfectible de l'assimilation totale des Antilles à la France, préconisée de bonne heure et assez souvent réclamée.

AVRIL

Le Soleil est dans le signe du **Taureau**, signe de force sanguine.

Les jours croissent de 57' le matin et de 43' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	M	s Hugues		5 h 54	6 h 6	
2	M	François				
3	J	s Irène				
4	V	7 douleu ^{rs}				
5	S	s Vincent	PQ	5 h 53	6 h 7	
6	D	RAMEAUX				
7	L	s Clotaire				
8	M	s Albert				
9	M	s Marie E				
10	J	s Fulbert		5 h 51	6 h 9	
11	V	s Léon				
12	S	s Jules	PL			
13	D	PAQUES				
14	L	s Tiburce				
15	M	Anastasi ^e		5 h 48	6 h 15	
16	M	s Odette				
17	J	Anicet				
18	V	Parfait				
19	S	s Socrate	DQ			
20	D	QUASIMODO		5 h 46	6 h 14	
21	L	Anselme				
22	M	Léonide				
23	M	s Georges				
24	J	s Gaston				
25	V	s Marc		5 h 44	6 h 16	
26	S	s Clet				
27	D	Frédéric	NL			
28	L	s Aimé				
29	M	s Rôbert				
30	M	s Eutrope		5 h 42	6 h 18	

==== AVRI L ====

Le 1^{er} Avril 1906, le député sortant Gérard-Richard s'embarqua sur la GUADELOUPE, bateau de l'usine Darbousier, avec la fanfare municipale, pour se rendre à la Pointe-Noire. Sur l'AJAX, bateau de l'Administration qui escortait la Guadeloupe, se trouvaient 25 hommes de troupe et 10 gendarmes, tandis que deux gabarres à la remorque étaient remplies de membres de la BRIGADE VOLANTE.

Était-ce donc une expédition punitive ?



Le 2 avril 1849, le sieur Ernest adressa au Procureur de la République de la Basse-Terre une plainte contre le maire des Vieux-Habitants, qui avait porté atteinte à sa liberté. Les fonctions municipales, jusque-là remplies par ceux-là mêmes qui les occupaient du temps de l'esclavage, constituaient de vastes champs d'iniquités et d'abus de pouvoir. Cette plainte fut donc sans effet.



Le 3 avril 1906, il y eut une séance au conseil municipal de Grand-Bourg, à l'effet de voter un crédit pour offrir un banquet au député Gérard-Richard, qui serait à Marie-Galante le 8 avril. En dépit de la protestation du conseiller Constant Triviaux, une majorité vota le crédit.



Le 4 avril 1909, les électeurs des Vieux-Habitants étaient de nouveau convoqués pour des élections municipales, après l'arrêt du Conseil d'Etat annulant celles du 3 mai 1908. En dépit des précautions prises par le Gouverneur Cor, les fraudeurs récidivèrent.



Le 5 avril 1932, le ministre des colonies, M. de Chappedelaine, accusait au citoyen Maurice Satineau réception de sa lettre du 25 février en lui disant :

«... je crois devoir vous donner l'assurance que je ne manquerai pas de donner, personnellement, en temps utile, les instructions les plus fermes aux gouverneurs des colonies où fonctionne le suffrage universel, pour que la loyauté et la sincérité des prochaines opérations électorales soient assurées ».



Le 6 avril 1910, le député Gérard-Richard revint à la Guadeloupe où il devait encore, pour triompher, recourir à l'application de sa formule électorale : « A LA GUADELOUPE, IL SUFFIT D'AVOIR DANS

LA MAIN UN BON GOUVERNEUR ET UN PROCUREUR GENERAL
A POIGNE POUR ETRE SUR DE SON ELECTION. »

Le 7 avril 1906, Gérault-Richard, palabrant sur le balcon de l'Hôtel de Ville, à Pointe-à-Pitre, menaçait les écrivains du LIBERAL de matraques, de gourdins.

Le 8 avril 1905, M. Bouloche (Léon), appelé à remplacer M. A. de La Loyère, arriva à la Guadeloupe. C'était un ancien résident supérieur en Indochine que Paul Doumer, alors gouverneur général de cette colonie, avait mis à la disposition du ministre, mais en qui le député Gérault-Richard avait trouvé le BON GOUVERNEUR de sa formule électorale. Ce haut fonctionnaire devait continuer l'œuvre de son prédécesseur, consacrer toute son activité — en vue des élections législatives de 1906 — à mettre les urnes entre les mains des amis sûrs et dévoués, en supprimant arbitrairement les municipalités intègres et en instituant des délégations municipales, pour arracher à Gerville-Réache son mandat de député.

Une déclaration significative

M. Bouloche commença sa tournée officielle le 25 avril 1905. Dans l'après-midi de ce jour il tint le langage suivant à un honorable commerçant de la Capesterre :

« J'étais arrivé dans ce pays avec l'intention de garder la plus stricte neutralité dans les luttes locales. Mais après avoir étudié la situation, j'ai reconnu que depuis plus de vingt ans les mulâtres avaient sucé tous les budgets de la colonie, et j'ai décidé de les faire disparaître de la scène politique .. je vous nommerai président d'une délégation spéciale que je nommerai bientôt pour remplacer la municipalité que je me propose de dissoudre. »

Le 9 avril 1925, est la date d'un arrêté concernant la distribution des cartes électorales.

Le 10 avril 1910, par lettre adressée au Procureur de la République de Basse-Terre, le Gouverneur Gautret, préparant la réélection de Gérault-Richard, ordonna la mise en liberté d'un partisan de celui-ci, le sieur Amé, qui était arrêté à la suite d'un procès-verbal de gendarmerie établissant qu'il avait tiré plusieurs coups de revolver sur des citoyens aux Vieux Habitants.



Le 11 avril 1906, au cours de la nuit, les partisans du socialiste Légitimus firent le sac des imprimeries du LIBERAL, rue Henri IV et de la VERITE, rue de Nozières, démolirent d'autres maisons particulières blessèrent plusieurs personnes, sans qu'aucune autorité publique n'intervint pour le rétablissement de l'ordre.



Le 12 avril 1906, le candidat A. René-Boisneuf, se sentant menacé, s'employa à préparer, avec le concours de ses amis, la défense de sa maison.

Entre temps le procureur Clavier, se promenant avec son ami sur la place de la Victoire, disait à haute voix :

« Voilà ce que l'on fait d'une presse qui attaque l'administration
Voilà ce que peut un Procureur investi de pleins pouvoirs. ! »



Le 13 avril 1906, les presses du LIBERAL et de la VERITE n'existant plus, un matériel d'imprimerie fut hâtivement constitué et installé au 2^e étage de la maison de Boisneuf qui publia le PETIT-LIBERAL pour défendre sa candidature aux élections législatives de mai.



Le 14 avril 1880, Gaston Sarlat fonda à Pointe-à-Pitre le PROGRES DE LA GUADELOUPE, journal bi-hebdomadaire, pour « défendre et consolider le parti républicain dans la colonie ». Par lettre, le vénéré doyen de la représentation coloniale, Victor Schœlcher, fit acte d'adhésion à la politique de ce journal.



Le 15 avril 1932, l'ancien député Armand Jean-François, préparant un manifeste à l'occasion des élections législatives, disait :

« Mes compatriotes... ne peuvent compter pour la défense de leurs intérêts, ni sur des hommes anciens qui ont déjà montré qu'ils n'ont pas les qualités requises pour exercer les fonctions de représentant du peuple, ni sur des hommes nouveaux encore inexpérimentés qui n'ont encore donné, en aucune façon., la preuve de leur capacité politique, de leur loyauté... »

Le 16 avril 1910, six jours après avoir réclamé la relaxation de l'inculpé Amé, qui était un « ami », le gouverneur Gautret, sur la dénonciation d'un autre partisan de Gérault-Richard, le secrétaire municipal des Vieux-Habitants, demanda au Procureur général l'arrestation de M. Téléphore Beaugendre, ancien maire de cette commune, un des chefs « du parti de l'opposition ».

□□□□

PROPOS DE TABLE

Un distillateur lança avec ostentation les mots suivants :

« Aux dernières élections cantonales nous avons travaillé à avoir dix distillateurs au Conseil Général ».

Il s'agissait des élections du 11 octobre 1931, dans les cantons de Basse-Terre, Pointe-Noire, Capesterre, Port-Louis, La-mentin et St-Barthélemy.

Ces paroles peuvent se comparer à celles de M. Ernest Audibert Souques, usinier, conseiller général, qui disait :

« **Je ne fais pas de politique, je fais des affaires** »

Et quand, dans son discours sur la tombe de Mandel Joachim dit Madère, il avait proclamé : « **Notre immense succès électoral** », sa parole avait plutôt une valeur économique que politique

◀▶

Dans la nuit du 17 avril 1896, un nouvel incendie se déclara à la Pointe-à-Pitre, rue de la Liberté et, faute d'eau, détruisit tout le quartier (dit la nouvelle ville) compris entre la rue Condé, l'Eglise, la Place de la Victoire et la rue François Arago.

Il a été dit que cet incendie fut commis volontairement. On accusa les membres du comité socialiste-collectiviste-révolutionnaire-internationaliste, parmi lesquels se trouvait le 1^{er} adjoint au maire de Gosier, M. Saint-Prix Ballet, qui fut traduit devant les assises et acquitté le 17 août suivant.

◀▶

Le 18 avril 1899, le conseil municipal de la Pointe-à-Pitre se

réunit et vota des félicitations à M. le Maire et au gouverneur, à l'occasion de l'incendie de la veille.

Le gouverneur prit un arrêté ouvrant un crédit de 20.000 francs pour venir en aide aux sinistrés.



Le 19 avril 1898, le député Gerville-Réache écrivit à l'adresse de ses électeurs une lettre dans laquelle il renouvelait ses attaques contre le programme socialiste-collectiviste-révolutionnaire.

Le 19 avril 1926, le conseil général de la Guadeloupe fut dissous, et de nouvelles élections cantonales fixées au 16 mai suivant.



Le 20 avril 1922, un arrêté du gouverneur p. i., Jocelyn Robert, suspendit le Maire et les adjoints de la Pointe-à-Pitre et institua une délégation municipale composée de MM. Auguste Lacrosil, receveur des Contributions, Kiavué et Dubois.



Le 21 avril 1794, les Anglais s'emparèrent de la Guadeloupe et la guerre qu'il fallait leur livrer acheva de reculer sine die l'émancipation des esclaves ordonnée par le décret du 4 février 1794, qui était resté jusque-là lettre morte.



Le 22 avril 1848, eurent lieu les premières assemblées électorales à la Guadeloupe, qui firent un député de l'ouvrier nègre Louisy Mathieu, et cela sans désordre, sans heurt.

A peine trois quarts de siècle après, le 22 avril 1922, à 4 h du matin le pâté de maisons compris entre les rues Henri IV (auj. rue Jean-Jaurès) Peynier et le quai, et qui comprend l'Hôtel de Ville s'ouvrant sur la rue d'Arbaud (auj. rue Achille-René-Boisneuf), fut investi par des gendarmes et des soldats venus de toutes les brigades, pour conquérir la mairie et substituer aux élus du peuple la délégation Lacrosil-Dubois-Nesbit



UNE DATE FERTILE

Le 23 avril 1899, la *Politique Coloniale* publia sous la signature de son directeur, M. Louis Henrique, un article au sujet d'un projet de loi en préparation, « tendant à enlever aux municipalités des colonies les attributions... en matière de police ». Il disait :

« Le projet de loi dont il s'agit est visiblement né des préoccupations légitimes qui doivent assaillir le ministre des colonies à la suite des graves événements dont la Guadeloupe est le théâtre... »

Ces « graves événements » étaient les incendies qui se multipliaient et qui étaient considérés comme la conséquence directe d'une certaine politique.

Le 23 avril 1908, le gouverneur Ballot, préoccupé de faire respecter le suffrage universel, adressa aux maires de la colonie, en vue du renouvellement intégral des conseils municipaux, une circulaire les invitant à admettre dans la salle de vote trois délégués de chaque parti.

Mais hélas ! qui ne connaît la précarité des circulaires. Les maires pouvaient ne pas en tenir compte, sachant que les garanties consacrées par des circulaires ne sont pas valables, s'il faut en croire le Conseil d'Etat (Arrêt du 7 nov. 1934 Affaire Moyoux)

Le 23 avril 1794, sous les ordres de la Convention, deux commissaires, Victor Hugues et Chrétien, quittèrent l'île d'Aix à destination de la Guadeloupe à la tête d'une expédition de 1200 hommes (le bataillon des Sans-Culottes, composé de Darbousier, père, Baptiste, St-Gassières, Pénicaut, Fournier, Gourand, Levanier, Lamarque, etc.) avec le décret libérateur du 4 février 1794 et « une guillotine toute neuve ».



Le 24 avril 1910, eurent lieu les élections législatives. Dans la 1^{re} circonscription il y avait 3 candidats : le député sortant, Gérauld-Richard, Gratien Candace et, Léo Gerville-Réache ; dans la deux. René-Boisneuf s'opposait à Légitimus.

Dans plusieurs communes les salles de vote furent occupées par des gendarmes, des soldats, des gardes républicaines et des marins, en vertu d'un arrêté du gouverneur Gautret disant que « les gendarmes, les soldats, et les marins formeront une garde d'honneur autour des urnes ».

Dans la soirée une patrouille déclencha une fusillade aux environs des Vieux-Habitants et on vit tomber mortellement M. Léonard Lhéry dit Francœur et une femme enceinte, M^{me} Pézeron Dewink, mère de cinq enfants.



Le 25 avril 1790, partirent de la Basse-Terre pour la France trois nouveaux députés élus par l'Assemblée coloniale, pour remplacer MM. de Curt et de Gualbert, qui étaient nommés par les colons de Paris. Ces nouveaux députés MM. Chabert de la Charrière, Nadal de Saint-ao et Robert Coquille, arrivés à Paris le 22 juin, ne furent validés que

le 27 juillet, pour être ensuite admis à siéger avec MM. de Curt et de Gualbert.

Une fois, Nadal de Saintrac, dont l'élocution était difficile, obtint la parole. Dès ses premiers mots, Mirabeau fit observer au président :

« Vous avez donné la parole à un homme à qui dieu l'a refusée »



OH ! LES BONS MOTS !

Voici des paroles empreintes d'une admirable leçon de libéralisme que le député Iberbette lança du haut de la tribune de la Chambre le 24 avril 1847, à l'adresse des colons de la Guadeloupe qui désiraient avoir des représentants directs au Palais-Bourbon :

« Avant de réclamer pour vous les droits de citoyen, respectez dans autrui les droits de l'homme ; vous n'avez pas le droit de réclamer les garanties politiques, quand vous ne respectez pas les droits de l'humanité, *tant que l'esclavage subsistera ...* »



Le 26 avril 1906, le Capitaine de gendarmerie Igert rédigea un rapport (qui fut considéré comme mensonger par le Procureur général Fays devant une commission de la chambre) dans lequel il est dit que tous les désordres qui se commettaient au cours de la période électorale étaient le fait des partisans de Gerville-Réache.

Igert était un agent électoral de Gérault-Richard. Selon le Procureur Fays, « les tripotages entre M. Bouloche et M. Igert ont duré longtemps. »



ETRANGES RAPPROCHEMENTS

Le 27 avril 1848, fut rendu l'acte d'émancipation qui ordonnait :

Art. 1^{er}. L'esclavage est entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises.

Art. 6. — Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée Nationale.

Le même jour une instruction gouvernementale fut publiée, disant .

« Les élections aurent lieu dans le plus bref délai possible après la libération générale des esclaves, devenus **citoyens français** :

Le 27 avril 1902, il y eut élections législatives. Tandis que Gerville-Réache était réélu dans la 1^{re} circonscription, le métropolitain Gérault-Richard, qui n'avait pas mis les pieds à la Guadeloupe fut élu au 1er tour, à la place de Légitimus. Celui-là venait implanter chez nous tous les abus de la candidature officielle, instaurer la tyrannie politico-administrative sur une grande échelle, ainsi que le sabotage du suffrage universel.

Le 27 avril 1922, le juge d'instruction Abel, sur la dénonciation voire l'ordre de M. Armand Jean-François, le maire de la Pointe-à-Pitre, fit quérir directement, sans passer par le parquet, les gendarmes qui furent chargés d'arrêter les citoyens Edmann Boiard, Jules Pommez et Eugène Berniole, pour cause politique.



Le 28 avril 1910, les trois urnes de Gosier (Port-Blanc), La Rozière et l'Anse-Bertrand, qui étaient envoyées au Palais du gouverneur furent ouvertes et accusèrent 2229 suffrages à Légitimus. Ce fut dit-on un coup de théâtre de la part du gouverneur Gautret à l'encontre du candidat Boisneuf, ce qui provoqua de l'indignation au point que le soir même on fit le sac de la mairie du Morne-à-l'Eau.



Le 29 avril 1906 la maison de M. valentin Arénate, au Moule où était descendu le candidat A. René Boisneuf, au cours de sa tournée électorale, fut assailli à coups de pierres et Mme Arénate blessée à la figure.



Le 30 avril 1910, Gratien Candace protesta contre l'élection de M. Gérault Richard, se plaignant de ce que ses partisans et délégués ont été exclus abusivement des salles de vote.



Le mensonge politique est de tous les temps

D'une brochure publiée en 1881 par un écrivain anonyme, nous extrayons ces lignes :

« Les conseils généraux des colonies sont omnipotents pour l'établissement et la répartition des impôts... L'exagération, l'inégale répartition des taxes sur la minorité devient une arme dont on se sert pour la ruiner et, par suite, pour s'en débarrasser.

Aux Antilles, **et surtout à la Guadeloupe**, cette guerre (la mort par l'impôt) se poursuit depuis quelques années avec une ténacité remarquable contre tous ceux qui ont le grand crime d'être Européens. En minorité très faible (un contre quinze) *le suffrage universel les exclut des conseils généraux*, et la majorité maîtresse absolue des taxes, s'en sert pour les écraser »

Selon l'écrivain anonyme, sur les 36 membres du conseil général il n'y aurait que 2 ou 3 blancs, « Européens ou descendants d'Européens ».

Or, en examinant la liste de nos conseillers généraux de l'époque, on relève :

M. ROUGÉ, blanc européen, débarqué à la Guadeloupe en qualité de mousse et qui s'installa au Moule, où il ouvrit une pharmacie, pour devenir ensuite maire de cette ville, conseiller général du canton.

M. DUBOS (Miettes) blanc, gros propriétaire de plusieurs habitations et usines à Sainte-Anne, fervent réactionnaire ;

Le Dr AUGUSTE DUCHASSAING de Frontbressin, blanc, propriétaire des usines Duchassaing et Zévallos, qui fut candidat aux élections législatives de 1877 ;

M. ROLLIN (Adolphe), blanc européen, industriel possesseur de l'habitation « Le Brochure » aux Vieux-Habitants, maire de cette commune et député de la colonie de 1871 à 1873 ;

M. BEAUPERTHUY (Alexandre), blanc, usinier ;

M. ALLÉAUME (Charles), blanc, fervent réactionnaire ;

M. de LACLÉMENDIAIRE (Ajax), blanc créole, industriel ;

M. SOUQUES (Ernest-Audibert), blanc, fervent réaction-

naire, propriétaire des usines Darboussier à Pointe-à-Pitre et Beauport à Port-Louis ; membre du Con. gén. depuis 1854. En 1880, il fut élu à Port-Louis et à Saint-François. Et grâce à la situation économique de cette dernière circonscription électorale dont il avait fait son fief, Souques devait toujours rester membre du conseil général de la Guadeloupe transformé et recruté par le suffrage universel.

Il y avait bien d'autres blancs au conseil général ; mais à quoi bon les nommer tous. Ils étaient (en 1881 !) plus nombreux que les nègres et les mulâtres réunis qui formaient la véritable minorité, contrairement à ce qu'affirmait l'écrivain anonyme. Et ces blancs industriels, constituaient dans l'assemblée délibérante une oligarchie puissante ne travaillant que dans leur intérêt propre. C'est si vrai qu'en 1894 un journal de la colonie publiait ces mots d'espoir : « un jour viendra où le conseil général sera composé d'hommes au cœur chaud, généreux, amis du peuple qui peine et qui souffre ». Enfin, en 1898 on put compter huit de ces « amis du peuple » dans cette assemblée. Huit sur trente-six, encore une minorité !

Cependant, en 1899 M. J. de Querhoent, président de la chambre de commerce du Havre, reprenant sans doute l'idée de l'écrivain anonyme de 1881, disait dans une lettre adressée au Ministre des colonies :

« La race blanche, qui peut le mieux représenter la tradition française, est tenue à l'écart des affaires publiques et n'a plus d'influence ; elle en est à la merci des noirs, dont le dessein, à n'en pas douter, est de la voir disparaître ».

Le mensonge de cet autre père Loriquet n'est-il pas trop flagrant ?

Alors qu'au conseil général plus d'une vingtaine de blancs dirigeaient les affaires publiques à leur profit, les municipalités étaient dirigées pour la plupart par des blancs. Citons, pour la Grande-Terre, en 1898-1900 :

DEUMIÉ (Régis), blanc métropolitain, maire de la Pointe-à-Pitre où il arriva à l'âge de 28 ans ;

DAIN (Camille), blanc réactionnaire, gèreur de M. Souques, maire des Abymes ;

BEUTIER (Marc), blanc réactionnaire, gèreur de M. Souques, maire du Port-Louis ;

TANQUE, blanc réact., gèreur du Crédit foncier, maire du Petit-Canal ;

DUBOS (Miettes), blanc réact., usinier, maire de Sainte-Anne ;

DEVARIEUX, blanc réact., maire de la Désirade ;

COUREAU (Henri), blanc réact., gèreur de M. Souques, maire de la Baie-Mahault.

Et j'en passe !



Argument politique

Les leaders de la réaction prétendent que « chaque électeur doit forcément voter pour celui qui les fait travailler » En 1884, comme ils ne furent pas complètement satisfaits pour l'arrivée de quelques républicains dans les municipalités, ils usèrent de représailles contre le peuple. Ceux qui avaient combattu les listes patronnées par les Souques furent sacrifiés : cultivateurs, colons particuliers, employés d'usine, furent congédiés.

A ce sujet E. Audibert Souques disait, le 14 déc. 1888 au C. G., en réponse aux reproches de Cicéron :

« Quand je frappe un employé, c'est parce que je pense que son devoir et son intérêt sont de marcher avec moi, je suis persuadé que je défends l'intérêt général, et chaque fois que cet intérêt l'exigera je n'hésiterai pas à remplir ce que je considère comme un devoir, »

Après ces mots, il faut répéter avec Rollin :

« J'admire le langage des politiques : à les entendre, c'est toujours la raison, c'est l'équité toute pure qui les conduit ; à les voir agir, il est clair que l'intérêt seul ou l'ambition est leur règle et leur guide. »

M A I

Le Soleil est dans le signe des **Gémeaux**, signe de sentiment et d'amitié

Les jours croissent de 39' le matin et de 39' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	S O L E I L		NOTES
				Lever	Couch'	
1	J	ss Jac PH.		5h 42	6h 18	
2	V	Athanase				
3	S	INV. S ^{te} CR.				
4	D	Monique	PQ			
5	L	s Pie V.		5h 41	6h 19	
6	M	Jean P L.				
7	M	Stanislas				
8	J	Michel A				
9	V	Grégoire				
10	S	s Solange		5h 39	6h 21	
11	D	s Mamert	PL			
12	L	s Achille				
13	M	s Servais				
14	M	Boniface				
15	J	s Denise		5h 37	6h 23	
16	V	s Honoré				
17	S	s Pascal				
18	D	s Juliette				
19	L	s Yves	DQ			
20	M	Bernadin		5h 36	6h 24	
21	M	s Gisèle				
22	J	ASCENSION				
23	V	s Didier				
24	S	s Angèle				
25	D	s Urbain		5h 35	6h 25	
26	L	Philip N.				
27	M	s Ildevert	NL			
28	M	s Olivier				
29	J	s Girard				
30	V	J. d'Arc		5h 34	6h 26	
31	S	Pétronill ^e				

MAI

Le 1er mai 1904, il y eut élections pour le renouvellement intégral des conseils municipaux.

Au Petit-Bourg, les électeurs, restant fidèles au maire démissionnaire, Lucien Dolmare, s'abstinrent de prendre part aux opérations. On enregistra seulement 60 votants (pointage Daphné). Cependant, le dépouillement commencé à six heures du soir dura jusqu'à la soirée du 2 au 3 mai, pour accuser 300 votants, avec une forte majorité à la liste Alidor patronnée par l'ex-député Légitimus et le gouverneur A. de la Loyère.



Le 2 mai 1850, le journal républicain LE PROGRÈS, n'ayant pas disparu après tant de persécutions, parut avec une vibrante protestation de J. A. Sémac. Celui-ci fut arrêté aussitôt et interné à l'île Saint-Martin, sous prétexte qu'il était un « agitateur dangereux ».



Le 3 mai 1908 vit le renouvellement intégral des conseils municipaux. De tous les faits qui marquèrent cette journée retenons celui-ci:

Un brigadier du commandant Igert prit en flagrant délit de fraude le secrétaire municipal de la Capesterre (Guadeloupe) et lui dressa procès-verbal. Mais le Secrétaire général, M. Henri, demanda au commandant Igert le déplacement immédiat de ce gendarme, qui avait trop le souci de remplir son devoir.



Le 4 Mai 1932, la Commission de recensement général procéda en séance publique, au Palais de Justice de Basse-Terre, au recensement des votes du 1er mai. Pour la 1re circonscription, 6442 voix se portèrent sur Candace qui fut proclamé, 3336 à Lara, 196 à Jean-Baptiste et 66 à Bellonie.



Le 5 mai 1893, le maire de la Basse-Terre, M. H. Bernus, fut suspendu pour trois mois, à la suite de sa condamnation à un mois d'emprisonnement par arrêt de la cour d'appel en date du 9 août 1892, « pour outrage envers M. le Juge de Paix. »



Le 6 mai 1906, de fâcheux événements accompagnèrent les élections législatives. Le pompier Grant fut blessé aux mains d'un coup de fusil sur le seuil de Boisneuf. Charles Bonil et Ismaël blessés rue Gosset. Madère touché mortellement rue Henri IV. Arrestation de

Boisneuf, sa femme, sa belle-mère, son frère et de trente autres amis du LIBERAL. Sac des maisons de Boisneuf, G. Honoré, Gédéon.



Où est-elle donc, cette époque ?

Il fut un temps où chaque habitant de la Guadeloupe avait une fortune suffisante. Chacun avait ses biens, ses richesses, son visage de prospérité. Enfin tout le monde était abondamment pourvu ; personne ne connaissait la misère ou la gêne qui n'existait pas. Sur cette terre, où « la nature s'est plu à accumuler tous ses dons les plus précieux », on ne rencontrait ni vieillard, ni impotent, se livrant à la mendicite.

C'était en 1895, de par la politique du gouverneur Noël Pardon.

Vous en doutez ?... C'est un conte ?

Oyez plutôt.

Le samedi 8 juin 1895, à l'embarquement de M. Noël Pardon, qui s'en allait à la Martinique, le maire de la Basse-Terse, M. H. Bernus, lui fit une flatteuse allocution débutant comme suit :

« Monsieur le Gouverneur,

« Vous êtes un GRAND HOMME. Vous avez trouvé le pays dans un état de détresse lamentable, et par votre sage administration vous êtes parvenu à le relever, et à DONNER AU BOUT DE DIX MOIS UNE HONNETE AISANCE A TOUS LES HABITANTS DE LA GUADELOUPE... »



Le 7 mai 1906, les femmes arrêtées la veille, sauf Mme Boisneuf et Danaë, furent mises en liberté.

Ce jour-là eurent lieu, à Pointe-à-Pitre, les funérailles de Mandel Joachim dit Madère et d'Emmanuel Légitimus, frère du député, décédé dans la nuit du 5 au 6. La levée des corps fut faite au siège de la Fédération socialiste, le cercueil de Légitimus précédant celui de Madère.

Deux photographes, MM. Stumery, blanc, et F. Littée, créole, installés sur le balcon de M. Frossard, prirent des vues au passage du

cortège. Comme ils étaient des libéralistes, cela leur valut un petit entrefilet désobligeant intitulé « Malotrus » et publié dans le journal de M. Légitimus. M. Littée, en particulier, fut taxé de « photographe mercantile », de « goujat de l'Instruction publique ».

Le 7 mai 1910, à la suite du coup de théâtre ayant proclamé M. Légitimus député, des mécontents firent, à Petit-Canal, le sac des maisons Léopold, Bard, Nicolo, Loudac et celle du bureau des postes.

Le 8 mai 1906, une descente de justice eut lieu dans la rue Henri IV (actuellement rue Jean-Jaurès) où furent conduits Boisneuf, sa femme, sa belle-mère, son frère et quelques autres inculpés, en l'absence de tout conseil, au mépris de la loi du 8 nov. 1897. Un procès-verbal de perquisition fut dressé par le Juge d'Instruction Christian net.
Bon

Le 9 mai 1906, le citoyen Jérôme Buckle fut arrêté sous prétexte qu'il se trouvait chez Boisneuf le 6 mai et qu'il aurait fait à Charles Bonil les blessures qui l'emportèrent à cette date.

Et le député Légitimus écrivit au Procureur de la République, à Pointe-à-Pitre, M. Antoine Clavier, une lettre lui disant :

Il y a de grosses instructions en cours ; la Justice n'est pas rendue avec assez de célérité ; il faudrait un second juge d'instruction pour faire marcher les choses. »

Le 10 mai 1900 M. C. Tharthan, adjoint fions maire de la P-à-P. fut arrêté et conduit en prison pour avoir, « le 7 mai 1900, onlevé l'urne électorale de la P-à-P. et incinéré les bulletins qui s'y trouvaient

Le 10 mai 1906, un des rédacteurs du LIBERAL, le Dr G. Boricaud, chez qui on avait opéré une perquisition et qui allait être arrêté, se déguisa en femme et s'enfuit à la Dominique, d'où il passa aux Etats-Unis, puis en France...

Le 10 mai 1910, on procéda à une tr ntaine d'arrestation, au Petit-Canal pour le sac des maisons.

Le 11 mai 1924 fut une journée d'opérations électorales pour l'élection de deux députés Journée assombrie par des fusillades déclanchées un peu partout, la canonnade, l'éclatement des bombes, et l'arrestation de nombreux citoyens adversaires de la liste officielle.

Le 12 mai 1884, le Directeur de l'Intérieur, Alexandre Isaac,

ayant donné sa démission, parce qu'il « a mieux aimé briser sa carrière que faire abstraction de toute volonté », s'embarqua à destination de la France.

BOISNEUF ET LE NOMBRE 13

Que les amateurs de troublantes coïncidences goûtent ces curieux rapprochements qui soulignent le rôle troublant joué par le nombre 13 dans la vie du citoyen Achille Boisneuf.

13 Décembre 1899

Achille René-Boisneuf, encore au seuil de la vie politique, est ridiculisé par un rédacteur de la **Cravache**, « Michel », qui le baptisa de « bouillant qui fend d'estoc et de taille », dans un article concernant les « trois vaillants bougres » du « parti démocratique-réactionnaire. »

13 mars 1900

A la demande d'un sieur Fénélon, les citoyens L. Dubouillé et Diogène Clavéry se rendirent auprès de M. Achille René-Boisneuf pour lui demander réparation par les armes des insultes graves qu'il aurait proférées, le dimanche 11 à Gosier (section Grande-Ravine) contre le demandeur.

13 mai 1900

Achille René-Boisneuf est élu conseiller municipal, à Pointe-à-Pitre, sur la liste de Régis Deumié, Pierre Labrousse, Alcide Terrac, Tomy Papin, Fernand Borel, Raphaël Wachter, Paladine et consorts.

13 avril 1906

Boisneuf, persécuté, prépare hâtivement, au 2^e étage de sa maison sise rue Henri IV, à Pointe-à-Pitre, un matériel d'imprimerie et fait paraître le premier numéro du PETIT LIBERAL, destiné à soigner sa candidature aux élections législatives.

13 juillet 1909

Boisneuf, détenu à la prison de la Pointe-à-Pitre pour les affaires du 6 mai, est avisé par un dépêche du Dr Boricaud, à Paris, que ses amis et lui bénéficieraient de la loi d'amnistie votée la veille.

13 Septembre 1906

Le conseiller général Boisneuf dont la détention se prolongeait

par suite du rejet (ordonnance du juge d'Instruction Bonnet) de sa requête demandant l'application de la loi d'amnistie du 12 juillet, vit son appel de ladite ordonnance rejeté pour vice de forme par la chambre des mises en accusation qui, par le fait, le renvoyait devant les assises.

Même date

Pendant ce temps, le procureur général, Paul Artaud, à Basse-Terre, faisait opposition à l'ordonnance du juge d'instruction Bonnet, en signant l'acte ordonnant « sa mise en liberté immédiate », affirmant « que les infractions relevées contre Boisneuf se rattachent à des faits d'élections et sont couvertes par l'amnistie ».

13 Septembre 1909

Boisneuf, de retour dans la colonie, est en campagne active pour la réorganisation de la **Démocratie**.

13 Février 1910

Boisneuf est accusé de préparer une grève générale des travailleurs agricoles « en guise de campagne électorale ».

13 Septembre 1924

L'ex-député Boisneuf est arrêté à la Pointe-à-Pitre et jeté en prison avec son ami Clara, chez qui (à Gosier, sur l'habitation Dampierre) une bombe avait éclaté la nuit précédente et fait trois victimes.

Le 13 mai 1894, le journal du député Gerville-Réache publia des louanges anticipés à l'adresse du nouveau gouverneur, Noël-Pardon, qui n'était pas encore arrivé dans la colonie.

Le 14 mai 1922 fut jour de scrutin pour le renouvellement du conseil municipal de la Pointe-à-Pitre, dont le maire A. René-Boisneuf et les adjoints étaient suspendus et remplacés par une délégation. A cette occasion 78 hommes d'infanterie et de gendarmerie étaient répartis dès 5 heures du matin autour des locaux où devaient se tenir les assemblées électorales ; un dépôt d'armes et de munitions avait été constitué à l'usine Darboussier. On constata le viol des lois et l'attentat le plus odieux contre la souveraineté du peuple.

Le 15 mai 1904, il y eut réunion du nouveau conseil municipal de la Pointe-à-Pitre, le « conseil du **Capital et du Travail** ». Pour

inaugurer une ère nouvelle de loyauté, de désintéressement et de justice », le maire M. H. Légitimus, proposa et fit voter : 1. une réduction sur la solde des employés municipaux (sauf sur câble du secrétaire Pierre Blanche) et des agents de police : 2. la suppression des cours de musique et de gymnastique dans les écoles communales : 3. la suppression d'une pension de 1200 francs qui était allouée à un ancien employé municipal, M. Vatincourt, devenu aveugle et perclus après 80 ans de services : 4. une somme de 3000 francs à titre du frais de représentation pour le maire.

Loyauté ! Désintéressement ! Justice !

Le 16 mai 1898, le citoyen H. Légitimus, candidat aux élections législatives, disait à ses compatriotes :

« Nous en avons assez, nous nègres des blancs et des mulâtres ! faut que la race noire soit représentée au Parlement par un noir »

Le 17 mai 1929, le sieur Toni Joseph, maire de l'Anse-Bertrand, adressa au Conseil du Contentieux un mémoire en défense tendant au rejet pur et simple, pour défaut de grief, de la protestation du citoyen Armand Nitugau demandant l'annulation des opérations électorales du 5 mai

Le 18 mai 1905, le gouverneur Léon Bouloche prit un arrêté suspendant le maire Octave Cirany et les adjoints (Paul Touchaud et Charlet Julien) du Petit-Canal pour instituer à leur place une délégation composée de MM. André Payen, receveur de l'Enregistrement président, Emile Raquin et Amédée Garin, ce dernier candidat sur la liste dite de l'Entente du Capital et du Travail qui s'opposait à celle du maire suspendu.

Le 19 mai 1890, Paul de Cassagnac, qui était en France, le porte parole des réactionnaires coloniaux, écrivait :

«... L'excitation des passions révolutionnaires va grandissant, ramenant les nègres à leurs traditions de féroce barbarie... »

Et il concluait en demandant la suppression de la représentation coloniale.

Le 20 mai 1932, s'embarquèrent sur le même paquebot à destination de la France les deux députés proclamés : MM. Candace et Graëve ainsi que le candidat évincé, Maurice Satineau.

Le 21 mai 1929, sur le pourvoi de Guillaume Louis et Alidor contre l'arrêt de rejet de la Cour d'appel en date du 31 décembre 1908, qui avait décidé que les faits constituaient non le délit d'escroquerie mais le crime de faux, la Cour de Cassation annula le dit arrêt soumis à son contrôle et renvoya la cause et les partis devant la cour d'appel de la Martinique.



Le 22 mai 1898, eut lieu le 2e tour du scrutin de ballottage. Légitimus fut élu



Le 23 mai 1903, le maire de Baillif, M. Rode, républicain radical, qui avait résisté à la pression officielle lors des précédentes élections législatives et sénatoriales, reçut une nouvelle lettre du gouverneur de la Loyère l'invitant à convoquer son conseil sans nouveau retard pour tenir la session de mai.

M. Rode, déférant à la demande pressante (et tendancieuse) de la haute administration, convoqua alors son conseil pour le lendemain 24.



Le 24 mai 1903, la *Vérité* publie un article de son directeur, le conseiller général Léopold Dorval, sur la situation de la Guadeloupe sous le Gouverneur A. Beuverand de la Loyère en faisant l'observation suivante :

« En 1885 et 1886, sous le règne des Directeurs Orsini et Coridon, les persécutions administratives n'ont jamais revêtu le caractère et la gravité qu'elles prennent sous le règne du Vicomte de la Loyère, baron de Mimande, duc de Vieux-Coco. »



Le 23 mai 1905, une enquête fut ouverte au Lamentin par le capitaine de gendarmerie Igert contre le commissaire de police Calicat, qui avait fait strictement son devoir, (contre ceux qui violaient la loi le jour du scrutin (21 mai 1905) pour l'élection des conseillers généraux.



Le 26 mai 1900, M. Régis Deumié, blanc métropolitain, fut élu maire de la Pointe-à-Pitre.



Le 27 mai 1909, M. Emmanuel Fays, président de la Cour d'appel ancien procureur général p. i. de la Guadeloupe, entendu par la Commission des affaires Légitimus, déposa comme suit, sur le point particulier des fraudes à la Guadeloupe :

« Je crois qu'il y a de^s élections sincères, mais il y en a beaucoup

de frauduleuses. J'ajoute que je crois aussi que celui qui tient l'urne a de grandes chances de tenir l'élection » .



Le 28 mai 1801, l'ancien lieutenant de vaisseau Lacrosse, devenu contre-amiral et Capitaine-général de la Guadeloupe, débarqua à la Pointe-à-Pitre et alla occuper l'Hôtel du Gouvernement qui se trouvait sur le quai Foulon. Là, il reçut fort mal une députation d'hommes de couleur qui étaient venus lui apporter les félicitations de la population. Une mulâtresse nommée Dandane, qui l'avait couronné au Club en 1793, et qui était considérée comme la « Dame de la Nation », s'avança pour l'embrasser. Lacrosse, la repoussant de la main lui dit :

« Eloignez-vous, je ne suis plus le Lacrosse de 1793. »



Le 29 mai 1899, eut lieu l'interpellation du sénateur Al. Isaac sur les incendies qui se sont produits à la Guadeloupe et sur la situation troublée de cette colonie dont la cause était, paraît-il, dans la « propagande insensée qui a été faite, depuis quelques années, par des agitateurs, propagande devenue d'autant plus nuisible que certaines influences qui auraient dû la contenir ont voulu s'en servir dans un intérêt électoral » .

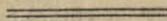


Le 30 mai 1849, le Gouverneur général des Antilles prit un arrêté interdisant le port des bannières ou des drapeaux pendant la durée des élections sous peine d'amende (100 frs) et d'emprisonnement (15j.)



Le 31 mai 1932, Maurice Satineau, rentré en France, présenta devant le 11^e bureau de la Chambre une protestation appuyée de nombreux documents contre l'élection frauduleuse de M. Eugène Graëve.

C'est à ce sujet que M. François Piétri, ancien ministre des colonies osa dire : « La fraude dans ces pays-là est quasiment obligatoire ; il suffit de comparer le nombre des inscrits au nombre des votants. Le premier est tellement soufflé que, si l'on ne fraudait pas, le quorum ne serait jamais atteint » .



CONFESSION DE NOËL PARDON

Le samedi 8 juin 1895, le gouverneur Noël Pardon, qui était à la Guadeloupe depuis le 8 Juillet 1894, s'embarqua à destination de la Martinique où il allait continuer sa carrière. Le maire de la Basse-Terre, H. Bernus, l'accompagna sur l'appontement où il y eut un échange de discours.

Voici quelques extraits du discours d'adieu de N. Pardon :

..... j'aime passionnément cette colonie

« J'avoue pourtant qu'on fait ici trop de politique. Ce ne sont pas seulement les hommes qui s'y adonnent ; le sexe gracieux en réclame sa large part ; bien mieux les animaux ont leurs préférences, . . . Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir aussi les végétaux prendre couleur politique : ainsi la canne est réactionnaire, le café radical et le manioc socialiste. Ah ! ce mot **socialiste**, je ne puis le prononcer sans éprouver un frisson ; il me rappelle l'honorable échec que je remportais à Saint-Etienne où le candidat de la SOCIALE eut la victoire. Vous comprenez aujourd'hui ma haine pour ce vibrion de Légitimus !

« Les hommes, les femmes, les animaux, les végétaux font de la politique, c'est entendu ; mais ils seraient quantité négligeable, s'il n'existait pas une cinquième classe de politiciens de bas étage, esprits frondeurs, journalistes médiocres, conspirateurs anonymes, qui entretiennent ici la révolte latente contre l'autorité du Gouverneur. Je veux parler des fonctionnaires, ces auvergnats de la politique. Dieu, quelle engeance ! Aussi vous avez vu avec quelle rigueur je les ai poursuivis ; j'ai expulsé de Saint-Martin, M. Kléber, l'agitateur du Marigot ; j'ai demandé le déplacement de M. Ferjus, le révolutionnaire de la magistrature ; j'ai fendu l'oreille, — excusez ! — j'ai disgracié M. Favreau, le commissaire de police, qui n'avait pas eu suffisamment souci de l'immigration japonaise ; j'ai suspendu Bambuck, oh ! pardon ! celui-là n'est pas fonctionnaire ; et si le Ministre m'avait écouté et m'avait laissé à la Guadeloupe, je l'aurais purgée du fonctionnarisme. J'aurais procédé par voie de disgrâce, de révocation ou d'absorption, en commençant par le Directeur de l'intérieur, pour en finir au dernier petit surnuméraire, et je serais resté seul avec les municipalités. Tel est mon principe de gouvernement ; pas de fonctionnaire, et je suis absolument décidé de l'appliquer à la Martinique ».

Voilà la confession du « grand homme » de M. Bernus.

Et le conseil municipal de la Pointe-à-Pitre à la tête duquel se trouvait le Dr A. Hanne (le même qui avait jugé utile de coller le nom de V. Hugues à une rue de cette ville) aurait reconnu un plus grand Français dans la personne de M. Noël Pardon que dans celle de Condé, une des gloires militaires de la France. En effet, cette assemblée, par 13 voix sur 14 membres présents, a émis le vœu qu'il plaise au Gouvernement de remplacer le nom de CONDE désignant une rue de la Pointe-à-Pitre par celui de NOËL PARDON.

Selon un conseiller municipal à qui on demandait le motif de cette proposition, « c'est en raison des services que le sieur Pardon aurait rendus à la colonie, s'il avait été conservé à la tête de notre administration ».

JURISPRUDENCE POLITIQUE

A LA GUADELOUPE

A la date du 22 décembre 1919, le tribunal correctionnel de la Basse-Terre, présidé par M. Castel, rendit un jugement condamnant à 15 jours de prison les citoyens qui composaient le bureau de vote du Baillif, lors des élections législatives du 30 novembre 1919.

En voici l'exposé des motifs :

« En fait : Attendu qu'il est de **notoriété publique** que les opérations électorales du trente novembre mil neuf cent dix-neuf pour la commune de Baillif, ont été l'objet de manœuvres frauduleuses non équivoques, qu'il suffit pour s'en assurer d'interroger les électeurs du pays d'opinions différentes ; que les explications des uns et, pas davantage, les sourires énigmatiques des autres ne sauraient laisser de doute dans l'esprit le moins sceptique... »

Cet étrange « attendu », basé sur la **notoriété publique** » et « **les sourires énigmatiques...** », reste exactement le même pour condamner, à la même date et à la même peine, les membres du bureau de vote des Vieux-Habitants, notamment M. Labique, à qui on reprochait la disparition des listes d'émargements.

JUIN

Le Soleil est dans le signe du **Cancer**, signe de caprice et de tenacité.

Les jours croi-seut de 7' le matin et de 14' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	D	PENTECOTE		5h 33	6h 27	
2	L	s Emilie				
3	M	s Clotilde				
4	M	s Emma	PQ			
5	J	s Valérie		5h 33	6h 27	
6	V	s Claude				
7	S	s Lié				
8	D	TRINITE				
9	L	s Félicien				
10	M	s Landry	PL	5h 32	6h 28	
11	M	Barnabé				
12	J	FETE-DIEU				
13	V	s Antoine				
14	S	s Rufin				
15	D	s Modeste		5h 32	6h 28	
16	L	s Aline				
17	M	s Avit				
18	M	Florentin	DQ			
19	J	s Gervais				
20	V	s Silvère		5h 31	6h 29	
21	S	s Raoul				
22	D	s Alban				
23	L	s Félix				
24	M	J BAPTISTE				
25	M	s Prosper		5h 32	6h 28	
26	J	s David	NL			
27	V	Crescent				
28	S	s Irénée				
29	D	S.P ET P				
30	L	Emilienn		5h 32	6h 28	

==== JUIN ====

Le Jeudi 1er Juin 1899, des perquisitions furent opérées chez les principaux lieutenants du député Légitimus, notamment chez M. G. Ballet, Bcrifax, C. Tarthan, conseillers généraux, ainsi qu'au bureau de l'ancien journal LE PEUPLE.



Le 2 Juin 1909, le procureur général Fays, qui avait servi à la Guadeloupe, témoigna à la commission des affaires Légitimus pour « montrer comment les mouvements, la valse du personnel judiciaire se faisaient sous le pro-consulat de M. Bouulloche », et il fit ressortir nettement que « c'est M. Bouulloche, gouverneur, qui a créé les comités politiques là où ils n'existaient pas. »



Le 3 Juin 1905, le **Réveil Social**, qui avait comme rédacteurs habituels les Waneybergue, les Bernus, les Lara, proclama la nécessité d'une entente définitive entre les fractions socialistes et démocrates en vue du triomphe de Gérault-Richard et de Légitimus aux élections législatives de 1906.



Le 4 Juin 1907, M. J.-B. Tessonneau écrivit à M. René Boisneuf, qui était à Paris, en lui adressant un chèque de 400 francs représentant le montant d'une souscription dont il avait pris l'initiative pour permettre à son ami de faire imprimer la brochure sur les événements de la Guadeloupe intitulée « **Jours de bataille** »



Le 5 Juin 1905, le gouverneur Bouulloche, continuant l'œuvre de son prédécesseur A. de la Loyère, crut devoir, en vue de nouvelles élections municipales, modifier la composition du bureau municipal de Gourbeyre qui avait à sa tête M. Champfleuri. Il suspendit le maire et ses deux adjoints.



Le 6 Juin 1897, eut lieu un tour de scrutin pour le renouvellement du conseil municipal démissionnaire de la Basse-Terre, dont le président était H. Bernus. Ce fut une vraie bataille, au cours de laquelle se jouèrent toutes sortes de manœuvres et à laquelle de hauts fonctionnaires prirent une large part.



Le 7 juin 1897, les amis de M. Bernus écrivirent un article au sujet du scrutin de la veille, disant :

« Le Directeur de l'Intérieur, en personne, est resté presque toute la journée à la mairie pour combattre le bon combat. »



Le 8 Juin 1895, M. Conginet fut nommé gouverneur p. i. tandis que Noël-Pardon, politicien conservateur, s'en allait avec le regret de n'avoir pas eu le temps de purger la Guadeloupe du fonctionnarisme ».



Le 9 juin 1906, un nouveau journal, **La Guadeloupe**, vit le jour à la Basse-Terre, placé sous le patronnage de Gérault-Richard et Légitimus. Cet organe devait se consacrer « au triomphe de leur programme » en reprenant les mêmes antennes que ses aînés socialistes.



Le 10 Juin 1900, M. Tharthan, qui remplissait les fonctions de maire de la Pointe-à-Pitre, fut arrêté et inculpé d'avoir « le 7 mai 1900 enlevé l'urne électorale de la Pointe-à-Pitre et incinéré les bulletins qui s'y trouvaient »



Pourquoi cette Guillotine ?

C'est le 2 Juin 1794 que le commissaire V. Hugues, parti de la France avec une guillotine, arriva à la Guadeloupe, qui était alors en possession des Anglais.

Ce fut pour lui un honneur d'avoir débarrassé la colonie de ses ennemis. Cette œuvre accomplie, il refit des routes et des fortifications, planta les sabliers de la **Place de la Victoire**, aménagea un chemin stratégique à travers le massif montagneux.

Mais V. Hugues, qui n'avait pas d'opinion politique fixe, établit aussi dans l'île un gouvernement despotique révolutionnaire. Sa guillotine et les machines ambulantes qu'il fit construire dans plusieurs localités fonctionnèrent sans arrêt pendant deux ans.

A Pointe-à-Pitre, (qui fut dénommée **Pointe-à-Grimes**, à l'époque), l'instrument de décapitation fut tout d'abord dressé sur la place du marché où il y eut tant d'exécutions que le sarg des sacrifiés finit par former sur le sol une sorte de boue rougeâtre qui attirait les mouches et empestait la ville

Déplacée, cette machine fut remontée, sur la **Place de la Victoire**, près du rivage où l'on creusa une rigole, pour l'écoulement du sang humain à la mer.

Entre temps, V. Hugues confisquait, à son profit personnel, les

biens de ses victimes et amoncelait ainsi une immense et scandaleuse richesse.



Le 11 Juin 1905 fut une journée d'opérations électorales à Petit Canal, au milieu d'un déploiement de force de gendarmerie impressionnante (33 hommes en armes) pour le renouvellement du conseil municipal dissous par arrêté du 18 mai.

C'est à propos de cette journée que le citoyen A. René-Boisneuf, conseiller général, publia l'article fulminant intitulé « J'accluse » pour montrer l'insolente désinvolture, l'adacieux cynisme avec lesquels, l'Administration locale avait pratiqué l'étranglement du suffrage universel... »

Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne a dépassé de 136 le nombre des émargements.



Le 12 juin 1849, Ch. Auguste Bissette, surnommé : « l'Attila colonial, le bouillant tribun, l'apôtre désordonné, le grand agitateur de la conciliation », faisait déjà sa tournée de propagande, auréolé du prestige de l'autorité puissante. Il se rendit au comité électoral de la Basse-Terre où il prononça un discours émaillé d'inqualifiables paroles » à l'adresse de ceux qui criaient : « Vive Schœlcher et Perrinon ! »



Le 13 juin 1897, un scrutin de ballottage eut lieu pour remplacer la municipalité démissionnaire de la Basse-Terre. La liste Monchy était fortement soutenue par l'Administration. Cependant 13 candidats seulement de cette liste et 10 de la liste Bernus (celui-ci était en prison !) furent élus. Les deux chefs de partie furent évincés. Et à la proclamation du résultat, M. de Monchy s'écria :

« O Déveine ! je ne passe pas, mais Bernus non plus, heureusement ! »



Le 14 Juin 1849, le sieur Moïse Lara, partisan du groupe Schœlcher-Perrinon, qui s'était rendu à la Goyave lors du passage de Bissette dans cette commune, fut l'objet d'une agression de la part du maire fidèle serviteur du candidat officiel, parce qu'il avait crié : « Vive Schœlcher et Perrinon. »



Le 15 juin 1849, devint définitive, la constitution de la société pour l'exploitation d'une imprimerie démocratique à l'angle des rues d'Arbaud (auj. A. René-Boisneuf) et Schœlcher (ci-devant rue des Jardins), à la Pointe-à-Pitre.

Ce même jour, vers six heures du soir, le cortège de Bissette, après avoir laissé la commune du Petit-Bourg, où il avait « injurié, assailli,

battu, arrêté des citoyens » républicains, se présente au passage de la **Gabarre**, toujours avec « l'entraînement patriotique » du maire de la Goyave. Là fut le théâtre d'une scène déplorable.



Le 16 juin 1900, l'affaire des troubles électoraux, survenus à la Pointe-à-Pitre le 6 mai de la même année, vint devant le tribunal correctionnel de cette ville. Le sieur Palais-Royal récolta six mois de prison ; Damas dit Aigoïn se vit infliger quatre mois de la même peine ; Poységu dit Laforcade, Dubouillé et Taillepierre en furent frappés de trois mois ; Carat et Bourgarel s'en tirèrent avec un mois.

Seuls les nommés Avit dit Ajoute, Léopold Alimeck et Lubeth, dit Sosthène ont été acquittés.

Il restait l'affaire Tharthan, celui-ci ayant intenté une requête en suspicion légitime contre le tribunal de la Pointe-à-Pitre.



Le 17 juin 1849, parut à Pointe-à-Pitre le premier journal républicain démocratique, **Le Progrès**, fondé par une société aidée de Schœlcher et Perrinon, députés. Sa devise était : « **Ordre-Paix-Travail** ».

Cependant — ironie du sort — le candidat Bissette, au Lamentin, faisait passer ces deux représentants du peuple comme des anarchistes.



Le 18 Juin 1922, eurent lieu les élections cantonales pour le renouvellement de la série sortante du Conseil général. Cynique parodie de consultation populaire, notamment dans le canton de Pointe-à-Pitre. Les candidats officiels furent proclamés à une forte majorité (3600 voix)



Le 19 juin 1922 Grande affluence aux abords de la mairie de Pointe-à-Pitre avec gendarmes et soldats.

Altercation entre Borifax et René-Boisneuf. Coup de feu blessant Borifax à la tête.

Arrestation du député Boisneuf par le capitaine Blanc.



Le 20 juin 1849, Bissette, avec son pesant cortège officiel, se rendit au Petit-Canal. Un des gendarmes de son escorte traversa au galop la foule agglomérée sur la place et le cheval renversa plusieurs personnes dont deux furent dangereusement blessées.



Le 21 juin, le procureur de la République à Pointe-à-Pitre, M. A. Clavier, écrivait au député H. Légitimus pour lui prier de se pré-

sender à l'audience du samedi 30 juin, afin de témoigner dans l'«Affaire Boisneuf. — Voies de fait sur la personne du gendarme Bal. »

Le 22 juin 1849, le sieur Charles Hélène, un des janissaires de la suite de Bissette, se livra à une tentative de meurtre sur la personne d'un honorable citoyen du Moule.

Le 23 juin 1849, à la demande de M. Ch. Bissette, candidat officiel, le juge d'instruction, M. Touchimbert et le substitut, M. Bourgoïn firent arrêter et conduire à la prison de Pointe-à-Pitre les citoyens A. Guercy, Grégoire et Honore Marquet.

Le même jour, le maire de la Baie-Mahault fit arrêter M. François Bonnacastel.

Les 24 et 25 juin 1849 furent des journées d'élections législatives.

Le 26 juin 1849, M. Alonzo fut arrêté à Marie-Galante.

Le 27 juin 1849, le **Commercial de la Pointe-à-Pitre**, journal des conservateurs, demanda « que l'Assemblée législative prive pendant quelques années la Guadeloupe de son droit d'élection, pour la punir d'avoir abusé du suffrage universel en nommant Schœlcher et Perrinon. »

Le 28 juin 1929, le Conseil du Contentieux de la Gpc rejeta la requête de MM. Emmanuel Condo et Marius Chadirac, candidats aux élections du 5 mai à la Baie-Mahault, tendant à l'annulation des opérations auxquelles il a été procédé au bureau du bourg et à celui du Calvaire.

Le 29 juin 1901, le sieur R. Grandile écrivit du Petit-Bourg, au député Légitimus (qui lui avait promis d'emmener à la Guadeloupe un « homme considérable ») une lettre sur les plus récents événements locaux se terminant comme suit :

« ... permettez-moi d'espérer que vous ne faillez pas à la promesse que vous avez faites de nous amener les citoyens Pastre et Gévault-Richard en août prochain... »

Le 30 Juin 1906, l'affaire du Petit-Canal (Boisneuf accusé de voie de fait sur la personne du gendarme Bal) vint devant le tribunal de

la Pointe-à-Pitre. L'accusé, détenu à la prison pour les faits du 6 mai, fut condamné par défaut à 10 mois d'emprisonnement et aux frais s'élevant à la somme de 744 frs65.



LE COUP MANQUÉ

C'était en 1912. Les opérations électorales pour le renouvellement intégral des conseils municipaux étaient prévues pour le 5 mai.

A Morne-à-l'Eau, il y avait une municipalité socialiste, dont le maire s'appelait Jean-Louis Hubert. Celui-ci avait senti que son peuple, notamment au bourg de Grippon, lui tournait le dos à l'avantage d'un autre parti dont le leader était M. Justin Archimède.

Mais le maire ne tenait pas à lâcher la mairie. Se voyant dans l'impossibilité de faire un coup de force au bureau principal, il se réserva d'exécuter son projet à la section de Vieux-Bourg où le socialisme tenait encore bon. Cette opération fut alors confiée au premier adjoint, M. Jérôme Maringo, qui présidait ce bureau.

Les listes n'étaient pas sectionnées comme aujourd'hui, et on ne voyait pas encore sous enveloppe (disposition prise plus tard, par le décret du 3 Janvier 1914 modifié par celui du 11 avril 1914).

Or, à Vieux-Bourg, tous les partisans du maire Jean-Louis, sur recommandation secrète de celui-ci, vinrent exercer leur droit civique avec un lot de petits bulletins insérés sous le pli d'un autre plus grand. Ainsi, le parti socialiste escomptait que tous ces bulletins aux noms de la liste Jean-Louis Hubert seraient, conformément à la loi du 5 avril 1884, comptés et pris en considération en l'absence de liste d'émargements qu'on se proposait de faire disparaître.

En effet, à l'heure du dépouillement une bagarre fut simulée à la faveur de laquelle les dites pièces furent détruites, l'urne scellée et remise à la gendarmerie pour être transmise au Gouvernement où aurait lieu le dépouillement.

Mais le nouveau gouverneur, M. Emile Merwart, ne s'en tint pas aux dispositions de la loi de 1884. En l'absence des listes d'émargements, il fit écarter tous les petits bulletins qui lui parurent suspects, ce qui laissa six voix de majorité à la liste Archimède qui tient jusqu'ici la mairie du Morne-à-l'Eau.

JUILLET

Le Soleil est dans le signe du **Lion**, signe de courage qui favorise
plutôt l'homme que la femme.

Les jours décroissent de 30' le matin et de 25' le soir

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	M	s Martial		5 h 32	6 h 28	
2	M	VISITATION				
3	J	s Anatole				
4	V	s Berthe	PQ			
5	S	s Zoé		5 h 32	6 h 28	
6	D	s Domin.				
7	L	s Elie				
8	M	Virginie				
9	M	Cyrille				
10	J	s Félicité		5 h 33	6 h 27	
11	V	s Norbert	PL			
12	S	s Gualbe				
13	D	s Eugène				
14	L	FETE NAT				
15	M	s Henri		5 h 34	6 h 6	
16	M	ND. M.C.				
17	J	s Alexis				
18	V	s Camille				
19	S	V DE Paul	DQ			
20	D	Margueri		5 h 33	6 h 25	
21	L	s Victor				
22	M	s M.-M.				
23	M	Valentin.				
24	J	Christop.				
25	V	Christop.		5 h 37	6 h 23	
26	S	s Anne	NL			
27	D	Nathalie				
28	L	s Samson				
29	M	s Marthe				
30	M	s Abdon		5 h 38	6 h 22	
31	J	Germain				

JUILLET

Le 1er juillet 1898, le citoyen H. Légitimus nouveau député noir partit pour la France.



Le 2 juillet 1936, le groupe parlementaire socialiste S.F.I.O. manda M. Pierre Bloch pour intervenir, en son nom, dans la discussion de la vérification des opérations électorales de la Guadeloupe. Et M. Maurice Satineau fut validé.



Le 3 juillet 1900, M. Tarthan, conseiller général, écrivit de la prison de Pointe-à-Pitre où il était pour une cause à caractère politique, une lettre au gouverneur pour lui demander le renvoi de son affaire à un autre tribunal.



Le 4 juillet 1866, un sénatus-consulte intervint pour élargir les limites des attributions des conseils généraux et laisser à ceux-ci une action prépondérante dans la gestion des intérêts locaux.



Le 5 juillet 1910 M. Edouard Dubos, ingénieur mécanicien, propriétaire de l'usine Sainte-Marthe à Ste-Anne, Inspecteur du Syndicat des usiniers, adressa des reproches au gouverneur F. Gautret installé dans son cabinet à Pointe-à-Pitre.

M. Gautret répondit :

« Que voulez-vous que je fasse de plus, M. Dubos ! J'ai mis à l'ombre tous les chefs de partis et j'ai été jusqu'à donner des ordres à la magistrature pour qu'on les condamne. »

Ce propos a été entendu par trois officiers français étrangers aux compétitions politiques de la colonie : MM. Denizart, Dupont et le comte de Novion.



Le 6 juillet 1933, le gouverneur A. de la Loyère, s'étant décidé à faire la chasse aux fonctionnaires hostiles à Gérault-Richard, licencia Larotte, agent des postes.



Le 7 juillet 1849, le parti de Bissette formula une protestation contre les élections de la Guadeloupe qui firent un député de Schoelcher

Le 7 juillet 1939, le gouverneur de la Guadeloupe prit un arrêté portant suspension pour trois mois de MM. Chalus Léonard et Sylvestre Grégoire maire et adjoint, « vu les graves irrégularités administratives

relevés par M. l'Inspecteur général des colonies en mission et consignés dans ses rapports d'inspection. »

Le 8 Juillet 1894, M. Noël Pardon, nommé gouverneur en remplacement de M. Nouet, débarqua à la Guadeloupe.

Le journal *La Vérité*, qui avait si bien accueilli la nouvelle de l'arrivée de ce gouverneur en qui il voyait déjà « un fonctionnaire de haute carrière » dont la nomination à la Guadeloupe devait rejouir les républicains, ne tarda pas à lui trouver « un esprit bien indifférent aux souffrances des malheureux », « un composé de despotisme réactionnaire et de pédantisme », et « des airs ridicules de Grand Seigneur ».

Noël Pardon était un politicien de grande envergure.

Le 9 Juillet 1893, on vit une nouvelle opération électorale à Gourbeyre, sous la présidence d'une délégation et la protection de 20 gendarmes. Cette élection a été faite « dans les conditions de fraudes plus scandaleuses encore qu'au Petit-Canal », pour assurer le triomphe de la liste socialiste Foccard Guillaume.

Le 10 juillet 1844, M. N. de Lacolombe, à Saint-Martin, écrit au député de Mâcon, M. Alphonse de Lamartine qui défendait la cause de l'Emancipation de la race noire, et lui adressa au nom de ses concitoyens, une pétition relative à l'abolition de l'esclavage.

Le 11 Juillet 1904, M. A. de la Loyère, poursuivant son œuvre politique, suspendit pour huit jours M. Louis Fougas, fonctionnaire de l'Imprimerie officielle.

UNE PETITE COLLE

Dans quelle commune les « donneurs de fraîcheur » en 1906, ne pouvaient pas se livrer à leurs actes de sauvagerie ?

A Morne-à-l'Eau.

Le 12 juillet 1924, parut à Basse-Terre « un journal républicain de gauche », le Franc-Parler, portant en manchette les mots suivants :

Deux grands bandits coloniaux :

Jocelyn ROBERT
Capitaine BLANC

Le 13 Juillet 1903, le gouverneur de la Loyère licencia un agent des postes M. Montentin, et infligea 15 jours de suspension au planton Célestin Joseph, pour des considérants à caractère politique.



Le 14 juillet 1847, le député de Las-Case interpella le Gouvernement en vue de savoir s'il devait présenter « un projet de loi tendant à conférer aux colonies la représentation directe ».



Le 15 juillet 1905, le Citoyen publia un article au sujet de l'élection municipale de Gourbeyre, disant :

« L'élection de Gourbeyre n'est pas une victoire mais une honte pour ceux qui se sont emparés de force des rênes de la municipalité. . . une honte pour l'administration supérieure, qui, non contente d'avoir ordonné ou laissé commettre la fraude la plus éhontée la plus scandaleuse.



Le 16 juillet 1906, quelques compagnons d'infortune du sieur A. René Boisneuf, furent relaxés. Cela fit grand émoi chez les socialistes qui lancèrent un appel pour une grande conférence aux **Trois-Huit**.



Le 17 juillet 1889, fut votée une loi relative aux candidatures multiples



Le 18 juillet 1906, il y eut grand meeting à Pointe-à-Pitre, dans la salle des **Trois-Huit**, sous la présidence du député Légitimus et sur l'ordre du jour suivant :

« Provocations et menaces des complices de l'assassin Boisneuf relaxés dans la journée du lundi 16 juillet ; le devoir des honnêtes gens ».



Le 19 juillet 1906, le prévenu A. René-Boisneuf fut confronté avec le témoin Naerier Louis Paul, dit Dédéc, sur les événements du 6 mai.



Le 20 juillet 1929, l'affaire des fraudes électorales commises au Petit-Bourg le 5 mai 1928 par M. Larifla fut appelée devant le tribunal correctionnel de la Pointe-à-Pitre.

Larifla ayant fait défaut, les débats furent renvoyés au 12 octobre.



Le 21 juillet 1900, l'adjoint au maire de la Pointe-à-Pitre, M. Tharthan, en prison depuis le 10 mai, dut comparaître devant le tribunal de

cette ville, après le rejet, par le Conseil du Contentieux, de sa requête en suspicion légitime contre le tribunal du premier arrondissement.

En dépit des conclusions de M. W. Bouchaut tendant à déclarer l'incompétence du tribunal, M. Tharthan fut condamné à 6 mois de prison, 500 francs d'amendes et aux dépens.



Le 22 juillet 1905, la *Démocratie* d'Adolphe Lara prétendit que le Président de la Délégation au Petit-Canal n'était pour rien dans les fraudes de la journée du 11 juin et accusa le brigadier de police, Clodion, qui voulait empêcher la fraude en saisissant une enveloppe pleine de bulletins qu'un individu faisait passer à M. Payen, président du bureau, pour la substituer à une autre contenant des suffrages réellement exprimés.



Le 23 juillet 1873, en réponse à une lettre de M. Raiffer, maire de Saint-Louis (M-G.), lui reprochant le fait d'abandonner la politique pour la littérature, le député Melvil-Bloncourt disait :

« Moins de livres ! me dites vous. Goethe disait : « De la lumière ! Encore de la lumière ! » Je suis de l'avis de Goethe. Et j'ajouterais : « Des livres ! Encore des livres ! Toujours des livres ! »



Le 24 juillet 1892, avant les élections législatives, le *Cri du Peuple* publia, sous la signature de M. H. Légitimus, un article intitulé : « l'Armée Coloniale », qui se terminait par un appel brutal à la révolution sanglante.



Le 25 juillet 1849, le *National*, journal métropolitain, exposait ce qui a été fait par le Gouvernement général et local en faveur du candidat Charles Bissette contre Schœlcher, à la Guadeloupe.



Le 26 juillet 1906, l'instruction de l'affaire de la rue Henri IV déroulée le 6 mai touchait à sa fin par des confrontations.



Le 27 juillet 1906, dans l'après-midi, les abords de la prison de Pointe-à-Pitre furent envahis par la bande qui terrorisait la ville dans le dessein de lyncher Boisneuf et ses amis, qui devaient être relaxés.

M^e Alfred Destaing en quittant la prison où il avait été voir le détenu politique fut assailli, frappé à coups de gourdins et de rasoirs. Il eut le crâne fendu, le bras droit brisé, le corps couvert de blessures.

Entre temps le député-maire, M. Légitimus, revenait de la Basse-

Terre. Il fut reçu par les donneurs de fraîcheur et suivi aux **Trois-Huit** où il fit une conférence.

A la sortie de cette salle de conférence le peuple socialiste se répandit dans la ville et se livra au sac de quelques maisons, notamment celles des dames : Gabriel French, rue de l'Abbé-Grégoire n° 11 ; Sméralda Fruitier, rue Schœlcher n° 130 ; Moco Louise, Boulevard Faidherbe n° 12 ; Madeleine Bonita, rue du Cimetière ; celle du sieur Hildevert Métrégiste, fg Henri IV, etc. maisons habitées et dont les propriétaires ou locataires étaient attachés au parti républicain.

Le 28 juillet 1893, M. H. Bernus, maire de Basse-Terre déjà suspendu fut révoqué.

Le 28 juillet 1908, le tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre déclara Légitimus, maire, Isidore Guanau, Bazile, Frédéric et Toussaint convaincus des délits de fraude au scrutin du 22 septembre 1907 et condamna Légitimus par défaut à 2 ans de prison, Guanau à 15 mois de la même peine, Isidore 1 an ; les autres 8 mois, et tous avec interdiction de leurs droits civiques pendant cinq ans.

Le 29 juillet 1903, M^e Mégy, avocat, fut traîné sur le banc du tribunal correctionnel pour répondre d'une double prévention :

1° pour avoir, en présence des scandales électoraux à Gourbeyre lancé à M^e Louis Lignières, président du bureau de vote, ces paroles :
« C'est affreux, c'est écœurant, c'est ignoble pour un membre du barreau d'agir ainsi ! »

2° pour « avoir le surlendemain, au greffe du tribunal civil, outragé le même magistrat (président de la délégation municipale) en disant : « Avec des voleurs comme ces types-là, on ne peut pas triompher ».

Sa « condamnation . . . déjà arrêtée en conseil privé » fut de 15 jours de prison, peine qui fut doublée en appel.

Le 30 juillet 1936, les socialistes S. F. I. O. de Pointe-à-Pitre célébrèrent avec ferveur le 22^e anniversaire de la mort de Jean-Jaurès assassiné le 31 juillet 1914

Le 31 juillet 1892, le **Cri du Peuple**, sous la signature de M. Légitimus, publia une glorification de Ravachol :

« Les révoltés deviennent armée. Alors voici Ravachol. Sautéz maisons, casernes, palais. Salut à la violence. Le souffle révolutionnaire s'étend, ravageant tout sur son passage ».

MANIÈRES

DEUX

Selon que vous serez pour ou contre le candidat officiel, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Qu'on ne m'en veuille pas de pasticher La Fontaine!

Le 8 mai 1904, au 2^e tour de scrutin pour le renouvellement des Conseils municipaux, le maire du Petit-Canal, M. Tanque, et son secrétaire municipal, M. Gastel, membres militants du parti socialiste, commirent des actes arbitraires et illégaux.

Le maire présidait lui-même le bureau de vote. Trois listes de candidats, y compris la sienne, étaient en compétition, ce qui faisait au total 69 noms de candidats que ne pouvait pas contenir la partie réservée à cet effet sur les imprimés destinés au procès-verbal. Ce que voyant le bureau électoral s'avisait d'inscrire les noms des 69 candidats des trois listes et le nombre de voix obtenues par chacun d'eux sur une feuille volante qu'on épingla au procès-verbal.

Mais M. Tanque, s'étant vu battu par une des listes d'opposition, voulu susciter une cause pour faire annuler ces opérations. Il n'expédia pas à l'administration le procès-verbal préparé dans les conditions ci-dessus relatées et contenant toutes les indications voulues par la loi.

La soustraction de la feuille importante, qui était annexée au procès verbal, n'était ni plus ni moins qu'une fraude. Or l'Administration « loin de poursuivre ce maire se trouva fière de ce que M. Tanque a si bien rempli son rôle. »

M. Tanque était du côté officiel.

Aux élections législatives du 30 novembre 1919, les listes d'émargements du bureau électoral des Vieux-Habitants demeurèrent introuvables. Cette disparition fut reprochée à M. A. Labique, maire, qui fut poursuivi et condamné à 15 jours de prison, le 22 décembre 1919, bien que du propre aveu des juges « l'auteur » de cette disparition soit demeuré inconnu.

C'est que M. A. Labique s'opposait au candidat officiel, M. Gratien Candace.

AOUT

Le Soleil est dans le signe de la **Vierge**, signe de bonté, de franchise et de travail

Les jours décroissent de 42' le matin et de 55' le soir

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	V	S P.ès L.		5h 39	6h 21	
2	S	Alphonse	PQ			
3	D	Geoffroy				
4	L	Dominiq.				
5	M	s Abel		5h 40	6h 20	
6	M	Transf N S				
7	J	s Gaëtan				
8	V	s Justin				
9	S	s Samuel	PL			
10	D	s Laurent		5h 42	6h 18	
11	L	Suzanne				
12	M	s ^c Claire				
13	M	Hippolyt				
14	J	s Eusèbe				
15	V	ASSOMPTI ⁿ		5h 44	6h 16	
16	S	s Joachim				
17	D	s ^c Elise				
18	L	s Hélène	DQ			
19	M	s Flavien				
20	M	s Bernard		5h 46	6h 14	
21	J	s Jeanne				
22	V	Sympho.				
23	S	s Sidonie				
24	D	Barthèl.				
25	L	s Louis	NL	5h 48	6h 12	
26	M	Zéphirin				
27	M	Armand				
28	J	s Auguste				
29	V	s Médéric				
30	S	s ^c R. de L		5h 50	6h 10	
31	D	s Aristide				

AOÛT

Le 1er août 1849, le journal républicain *Le Progrès*, qui portait ombrage aux conservateurs, reçut par l'intermédiaire du lieutenant de gendarmerie à Pointe-à-Pitre un ordre du Commandant lui notifiant d'avoir à rester dans les bornes de la modération



Le 2 août 1792, la Législative déclara que « les colonies sont parties intégrantes de l'empire français, que tous les citoyens qui les habitent sont, comme ceux de la métropole, appelés à la formation de la Convention nationale »



Le 3 août 1903, l'*Emancipation* publia in extenso le texte d'une conférence faite par Légitimus, le 27 Juillet au soir, sur les travaux du Conseil général et sur un programme d'extermination de quelques employés qu'il appelait des « mauvais nègres », des « unités mal-faisantes ».



Le 4 août 1910, le Conseil d'Etat confirma la décision du Contentieux administratif de la Guadeloupe annulant les élections frauduleuses du 4 avril 1909 aux Vieux-Habitants.



Le 5 août 1791, il y eut, comme le 3, des bagarres dans la colonie, ce qui motiva l'organisation des fédérations dans les communes, dans le but de débarrasser la colonie des mauvais citoyens.



Le 6 août 1834, M. Clément à la Chambre des députés traitait d'« imbéciles » et d'« ingrat renégat » le député de la Guadeloupe, M. G. Gerville-Réache.



Le 7 août 1904, parut à Pointe-à-Pitre le premier numéro du journal *Le Libéral*, organe du « Comité central du groupe de l'union républicaine », dont le président était A. René-Boisneuf et les vice-présidents : Dr Bricaud et Albert Macary. Il venait « continuer le bon combat que la République a si courageusement soutenu pendant les quatre dernières années au milieu des difficultés innombrables »

Le 7 août 1906, le *Courrier de la Guadeloupe*, organe des réactionnaires, annonça comme une nécessité absolue l'expatriation de M. A. René-Boisneuf.

Le 8 août 1906, le commissaire de Police de Pointe-à-Pitre, M. Justinien, adressa au député-maire M. H. Légitimus, un rapport sur les désordres politiques commis pendant les jours précédents, qu'il essaya de justifier en ces termes :

« Devant la prison, en présence de la foule surexcitée, M. Des-
taing, avocat, n'a-t-il pas manifesté sa joie en proclamant la prochaine mise en liberté de son client Boizneuf ?

« Le nommé Bélénus n'a-t-il pas provoqué cette foule dans la même circonstance, en brandissant devant elle une dépêche. ?

« Qu'est-il résulté de tout cela ? Le réveil dans cette foule d'un sentiment hostile contre tous ceux qui applaudissent à la prétendue mise en liberté du criminel de la rue Henri IV. »



Le 9 août 1928, quinze fraudeurs (9 de Pointe-à-Pitre et 6 des Aymes) comparurent devant le tribunal correctionnel du deuxième arrondissement.



Le 10 août 1928, le juge d'instruction procéda à la saisie de la liste d'émargements de la commune des Aymes. On releva sur cette pièce des grattages, des surcharges, des émargements d'électeurs absents ou décédés.



Le 11 août 1928, le contentieux annula l'élection de Furcie Tirolien maire de Grand-Bouag, comme conseiller de Marie-Galante.



Le 12 août 1904, le gouverneur de la Loyère, poursuivant sa coupe sombre, révoqua Dr L. Méloir et Dr G. Boricaud du service de l'Hôtel-Dieu, ainsi que Armand Jean François du Lycée Carnot.



Le 13 août prochain 1849, M. A. F. Perrinon écrivit de Paris, à l'adresse ds électeurs de la Guadeloupe, une note de remerciement en disant :

« Toutefois, combien mon bonheur aurait été plus grand si je n'avais eu à gémir, comme vous tous, sur les déplorables désordres qui ont si douloureusement affligé la colonie.



Le 14 août 1709, sur de graves dénonciations M. Desfourneaux, qui avait remplacé V. Hugues et dont l'administration était impopulaire en raison d'un système de taxe imposée au peuple, fut révoqué et remplacé par trois agents : Jeannet, Baco et Laveaux.

Le 15 août 1892, un arrêté du gouverneur installa en toute hâte un bureau de vote sur l'habitation La Souche propriété de la famille Casa najor, à Sainte-Anne, pour faciliter la majeure partie des électeurs de l'endroit qui ne pouvaient pas se rendre au bourg ou au Grands-Fonds

Le 16 août 1873, un citoyen du Moule écrivit au rédacteur de l'**Echo de la Guadeloupe** en faveur de la candidature à l'élection législative, pour le remplacement de M. Adolphe Rolin démissionnaire, de l'usinier Auguste Duchassaing de Fontbressin, « grand propriétaire agricole, grand propriétaire d'usines centrales, dont les principes libéraux sont trop généralement connus... »

Le 17 août la **Dépêche coloniale** publia un article du député G. Candace disant :

« En 1910 j'ai combattu M. Gérault-Richard... parce qu'il faisait à la Guadeloupe une abominable politique. »

Le 18 août 1905, le gouverneur L. Boulloche, préparant les prochaines élections pour Cérault-Richard député et Légitimus maire de Pointe-à-Pitre, écrivit à celui-ci :

« .. Il (le procureur général Lefrançois) a, paraît-il, demandé son changement. Nous devons le désirer étant donné qu'il est loin d'être sûr... J'ai la certitude que Sicé sera d'une fermeté absolue et qu'il fera de très bonne besogne. »

Le 19 août 1885, le **Progrès**: journal des frères Isaac, qui menait campagne contre le député Gerville-Réache, publia une lettre datée de Gourbeyre disant que Gerville-Réache avait été toujours en désaccord avec M. Schœlcher.

Le 20 août 1924, une descente de justice (juge d'instruction accompagné de six gendarmes et deux employés de l'imprimerie du Gouvernement) eut lieu aux presses du **Franc-Parler**.

Le 21 août 1909, le paquebot venant de France arriva à Pointe-à-Pitre avec le député Légitimus. La session parlementaire était close ; les députés étaient partis en vacances sans avoir été appelés à se prononcer sur les demandes en autorisation de poursuites contre celui de la Grande-Terre. Légitimus n'était donc plus couvert par l'immunité parlementaire. Aussi le vapeur **AJAX** (« le même Ajax qui transporta naguère Boisneuf et Méloir »), monté par le lieutenant de gendarmerie

alla chercher le député au paquebot en rade, pour le conduire à la prison.



Le 22 août 1848, les premières assemblées électorales se réunirent à la Guadeloupe pour la nomination de trois députés titulaires et deux suppléants.



Le 23 août 1830, une ordonnance royale décida que « les députés titulaires et suppléants seraient nommés directement par les conseils généraux des colonies. »



Le 24 août 1904, de la Loyère donna un mois de suspension à M, Palméry Michel, du service des contributions.



Le 25 août 1873, V. Schœlcher écrivit de Paris à un sieur Dufond, une lettre démentant complètement les bruits tendancieux qui circulaient (bruits de désaccord entre Gerville-Réache et Victor Schœlcher)



Le 26 août 1931, un décret fixa les catégories de sinistrés de la Guadeloupe ayant droit à des rajustements.



Le 27 août 1893 le **Peuple** publia les récriminations du candidat battu (M. Légitimus) aux élections législatives, il disait :

« Quels tristes exemples n'avons-nous pas sous les yeux... de ce que peut l'audace d'un candidat désespéré et la dépravation d'électeurs habitués à faire taire la voix de leur conscience devant une pièce d'argent. »



Le 28 août 1906, le magistrat Basquel qui, « au sujet de l'affaire Boisneuf », avait montré tout son savoir-faire en matière d'arbitraire, écrivit au député Légitimus pour lui dire qu'il avait acquis des droits à une récompense, entre autres celle d'être titularisé dans ses fonctions de Procureur de la République à Basse-Terre.



Le août 1883, le **Progrès** disait que M. Réache avait renié son père politique, allégation qui avait pour but d'amener le peuple de la Guadeloupe à déconsidérer le député.



Le 30 août 1906, après avoir écrit de Paris à ses « électeurs » une lettre renvue publique à la Guadeloupe annonçant que Boisneuf avait

été amnitié par la loi du 12 juillet 1906, le député Gérault-Richard, cédant à la pression de quelques ennemis de Boisneuf en résidence en France, écrivit au ministre de la justice, M. Sarrien, pour essayer de lui faire comprendre que la loi en question ne pouvait s'appliquer à Boisneuf.

« Quand j'ai écrit ma lettre, écrivait-il, j'ignorais les résultats de l'instruction ouverte par le Parquet général de laquelle il ressort que Boisneuf n'obéissait point, en tuant l'une de ses victimes, à des considérations politiques, mais à des raisons personnelles. »

Le 31 août 1906, M. A. René Boisneuf, détenu à la prison de Pointe-à-Pitre, adressa au juge d'instruction C. Bonnet une requête tendant à mettre à sa disposition, en vue de présenter à la Chambre des mises en accusation un mémoire sur les faits qu'on lui reprochait le dossier de la procédure instruite contre lui.

LES MILLE ET UN PETITS TRUCS POLITICO-ELECTORAUX

Le collège électoral du canton de... était convoqué, pour l'élection de ses conseillers généraux, en l'an de grâce ..

On savait que le candidat Achille-René-Boisneuf était imbat-
table. Mais en haut lieu on avait décidé son échec. Des mille et
une petites farces auxquelles on eut recours à cet effet considé-
rons celle-ci :

Plus de deux cents électeurs de toutes les communes du dit
canton, qui étaient officiellement connus comme partisans indé-
fectibles de Boisneuf, reçurent à la veille du scrutin un ordre de
convocation en bonne et due forme pour se présenter devant le
juge d'instruction de Pointe-à-Pitre le dimanche même du vote à
la première heure.

Intrigués, tous se rendirent à l'invitation insolite et furent
entretenues de niaiseries qui faisaient passer le temps.

Quand ces naïfs citoyens se rendirent compte de l'inutilité de
cette convocation ils avaient perdu l'occasion de voter pour leur
candidat préféré.

Et le tour était bien joué sous l'égide républicaine.

De quel canton s'agit-il ?

En quelle année ?

CE QU'ÉTAIT NOTRE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de la colonie a été formé par le sénatus-consulte du 3 mai 1854 (art. 12) et ses attributions ont été réglées par l'art. 13 du dit acte. Mais il a été organisé par un décret impérial du 26 juillet 1854, promulgué dans la colonie le 28 août de la même année.

Il se composait de 24 membres dont 12 nommés par le gouverneur et 12 par une élection des conseils municipaux, qui étaient nommés eux-mêmes par le gouverneur. Et c'était celui-ci qui nommait, pour chaque session, le président, le vice-président, et les deux secrétaires choisis parmi les membres du conseil.

La première assemblée a été organisée, alors que le capitaine de vaisseau Bonfils était gouverneur de l'île, avec les membres suivants :

1	MM. Barret, avocat	13	MM. Lavollée
2	Billecoq, Of. L. H.	14	Lignières, avocat
3	Bonnet, ch. L. H.	15	Le Dentu (ch.)
4	Bonneferte,	16	Mollentiel (Em.)
5	Bonneville,	17	Négré
6	Caussade, avoué	18	Ocher de Beaupré
7	Chauvel,	19	Perriolat
8	Chefdrué,	20	Picard
9	Dormoy,	21	D: Reizet
10	Favreau (Egide)	22	Ruillier, avoué
11	De Jabrun	23	E. A. Souques
12	Jary	24	Thionville

Bonnet et Lavollée étaient également conseillers privés titulaires. Mollentiel, Négré et Ruillier, conseillers privés suppléants.

Les séances du Conseil général n'étaient pas publiques.

Bien qu'ils étaient nommés par le gouverneur, les conseillers généraux de l'époque n'étaient point des marionnettes ; ils ne faisaient pas figure d'agents passifs emprisonnés dans une mécanique sans âme. Ils ne se contentaient nullement, « pour rester dans les bonnes grâces du chef de la colonie, d'adopter les suggestions de l'Administration ». Ces hommes n'avaient rien des adorateurs d'icônes, des « thuriféraires en prière magnant à genoux l'encensoir ».

SEPTEMBRE

Le Soleil est dans le signe de **La Balance**, signe de l'esprit critique, de l'équilibre

Les jours décroissent de 41' le matin et de 1h 2' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	L	s Gilles	PQ	5h 51	6 h 9	
2	M	s Lazare				
3	M	s Sabine				
4	J	Rosalie				
5	V	Victorin		5h 52	6 h 8	
6	S	Donatien				
7	D	s Reine				
8	L	NATIVITÉ V				
9	M	s Omer	PL			
10	M	s Aubert		5h 55	h 5	
11	J	Hyacinth				
12	V	Séraphin				
13	S	Maurille				
14	D	EXAL. s ^{te} C				
15	L	Nicomèd ^e		h 57	6 h 3	
16	M	s Edithe				
17	M	Lambert	DQ			
18	J	Stéphani ^e				
19	V	s Gustave				
20	S	Eustache		5h 59	6 h 1	
21	D	Matthieu				
22	L	s Maurice				
23	M	s Lin				
24	M	Andoche	NL			
25	J	s Firmin		6 h 1	5h 59	
26	V	s Justine				
27	S	s Damien				
28	D	s Wences				
29	L	s Michel				
30	M	s Jérôme		6 h 4	5h 56	

SEPTEMBRE

Le 1er Septembre 1906; partit pour la France le procureur général Fays qui fut président d'un comité politique. Tout d'abord « recruteur d'adhérents pour les organisations de M. Légitimus », en 1904-1903, il « a voulu créer une fédération socialiste-révolutionnaire pour la Guadeloupe proprement dite ».



Le 2 sept 1905, M. Urbain Gohier écrivit à M. Ad. Lara qui lui avait demandé son opinion au sujet de la candidature de Gérault-Richard à la Guadeloupe proprement dite.

«... Vous savez à quoi vous en tenir, maintenant, sur le personnage qui se faisait passer naguère pour un ouvrier et qui, à peine échappé du séminaire, n'avait été, en réalité, qu'un marlou professionnel, souteneur d'une fille en carte, valet de service dans les petits lupanars de Montmartre, plus tard pitre au cabaret du **Chat noir**, et promu homme politique uniquement pour servir de coupe-jarret au citoyen Jaurès, à son frère et à sa femme »



Le 3 sept. 1893, il y eut des élections législatives au cours desquelles les instituteurs accomplirent des prouesses. Plus tard le maire de l'Anse-bertrand, M. Maréchaux, fit cette déclaration au Conseil général :

« Les instituteurs ne se sont pas contentés de faire une propagande effrénée dans la campagne, ils ont fait des réunions publiques dans la salle même de l'école, et, quand je leur ai fait des observations en ma qualité de maire, ils m'ont répondu qu'ils étaient autorisés par l'Administration même à agir ainsi »



Le 4 sept. 1909, le député H. Légitimus, arrêté et écroué à la prison de Pointe-à-Pitre à son retour de France le 21 août, fut mis en liberté provisoire sous caution de 8000 francs déposés par Eugène Graëve au nom de son parti.



Le 5 sept. 1909, A René-Boisneuf revint à la Guadeloupe où un accueil chaleureux lui était réservé en dépit des affirmations de Bonneville. Au cours de son séjour forcé en France, il n'était pas resté inactif : il publia **Jours de Bataille** ; il subit avec succès sa licence en droit.

Le soir Boisneuf fit une conférence à la crèche Ste Anathilde pour flétrir la « politique officielle » et proclamer la nécessité urgente d'organiser la démocratie.

Le 6 sept. 1909, A. René-Boisneuf, rentré la veille à Pointe-à-Pitre, muni de sa licence en droit, se mit tout de suite en campagne pour réorganiser la démocratie guadeloupéenne.

Le 7 sept, 1873, il y eut élections législatives pour remplacer M. Rollin démissionnaire. Huit concurrents pour un siège.

Troubles au Lamentin : 3 arrestations.

A Bouillante, le soir, Germain Casse étant en majorité, le peuple fut admis à une baurboula. Mais, un brigadier de gendarmerie ayant crevé le tambour d'un coup de pied, il y eut un incident regrettable.

Le 8 sept 1873, au lendemain des élections législatives, le parquet s'est transporté à Bouillante et ordonna l'arrestation de 4 nègres, qui furent ligotés et expédiés à la Basse-Terre.

Le 9 sept. 1931, un arrêté du Gouverneur modifia la répartition par canton des conseillers généraux de la Guadeloupe.

Le 10 sept. 1904, MM. A. René-boisneuf, Germain Boricaud et le Dr Méloir répondirent devant le tribunal de police du Lamentin d'une contravention à la loi de 1831 sur les réunions publiques.

Le 11 sept. 1905, un arrêté du gouverneur Bouloche suspendit arbitrairement le maire et les adjoints des Vieux-Habitants et institua à leur place une délégation spéciale présidée par l'instituteur Lacrosil, « irrégulièrement nommée », au dire du Conseil d'Etat.

Le 12 sept. 1905, à six mois des élections législatives, le gouverneur Bouloche écrivit au maire Légitimus qui devait être candidat :

« On m'a demandé de mettre fin à un tas d'intrigues qui peuvent faire du tort au moment des élections. Qu'en dites-vous ? »

Le 12 sept. 1924, dans la nuit une bombe éclata chez M. Clara sur l'habitation Dampierre à Gosier, et fit trois victimes : Flandrina, Gaston Zizi et Nazaire.

Le 13 sept. 1924, l'ex-député A. René-Boisneuf fut arrêté et conduit en prison, à Pointe-à-Pitre, ainsi que M. Clara chez qui avait éclaté la bombe.

Le 14 sept. 1901, M. Géréult-Richard, ancien député de Paris

qui était venu à la Guadeloupe avec Légitimus, député, s'embarqua à destination de son pays.



Le 15 sept. 1884, le sénateur Alexandre Isaac publia une brochure intitulée **Choses Coloniales**, traitant toutes les questions que soulevait l'organisation républicaine des colonies.



Le 16 sept. 1873, à l'occasion de l'élection du 7 sept., M. Rollin écrivit dans **l'Avenir de la Guadeloupe** :

« Ce ne sont pas seulement les démagogues qui l'ont emporté à la Guadeloupe le 7 septembre, ce sont aussi les honnêtes gens propriétaires pour la plupart d'un lopin de terre, qui, révoltés par le cynisme des conservateurs.. d'abus, ont été dans l'urne électorale déposer une écrasante majorité de bulletins pour le candidat républicain Germain Casse. »



Le 17 sept. 1905, à quelques jours des élections cantonales et municipales, le gouverneur Léon Bouloche écrivit à M. Légitimus, maire de Pointe-à-Pitre :

«... Le secrétaire municipal du Petit-Canal a dû recevoir de la Direction, pour la revision des listes, **de bonnes instructions**,
« J'adresse à tous les maires qui présideront à trois élections **une sorte de circulaire, qui les fera réfléchir** ».

Le 17 sept. 1922, le collège électoral de la Baie-Mahault était convoqué, à la suite de la décision du Conseil d'Etat annulant une deuxième fois les élections municipales de cette commune en date du 21 mai 1921

Une délégation spéciale présidait aux opérations, délégation ayant à sa tête René Orthez, directeur d'Ecole aux Abymes, qui s'était fait accompagner de deux urnes (pour un seul bureau !)

Ce fut encore une parodie de consultation populaire, « la fraude éhontée et malpropre portant l'estampille du gouverneur Jocelyn Robert » avec le concours de la force armée et du citoyen Orthez sur qui le Comité de l'Union républicaine porta un jugement sévère.



Le 18 sept. 1906. Mise en liberté de Boisneuf et de ses amis, après 37 jours de détention arbitraire, par la volonté du procureur Clavier et du juge d'instruction Bonnet, la loi d'amnistie ayant été promulguée le 10 août dans la Colonie.

Embarquement de Boisneuf et de neuf autres citoyens pour l'exil prescrit par l'Administration, embarquement qui eut lieu selon le programme arrêté d'avance par le courrier du 7 août.

Le 19 sept. 1922, le citoyen Emmanuel Daphné, employé de mairie, sortit de prison sous caution de 1000 francs, après trois mois de détention préventive sous l'inculpation d'avoir blessé V. Borifax d'une balle, le 18 Juin 1922.

Le 20 sept. 1907, le gouverneur Ballot (qui fut rappelé en 1908 « parce qu'il eut l'audace inconcevable de vouloir assurer la liberté et la sincérité du vote à la Guadeloupe ») écrivit au ministre à propos des élections cantonales qui venaient d'avoir lieu :

« De nombreuses protestations et réclamations qui, pour la plupart, semblent fondées, se sont produites dans la journée contre les actes des présidents des bureaux. »

Le 21 sept. 1885, le député Gaston Sarlat revint au pays en vue des élections législatives.

Le 22 sept. 1907, eut lieu le deuxième tour de scrutin des élections cantonales de la Pointe-à-Pitre dont le 1er bureau (Mairie) était présidé par le maire Légitimus. Une instruction judiciaire établit, que plus de 100 absents et 60 décédés avaient été émargés comme ayant pris part au scrutin. »

Le 23 sept. 1789, un décret admettait à l'Assemblée Nationale MM. De Curt et De Gualbert, deux délégués, parmi les six députés qu'avaient élus les colons de la Guadeloupe en résidence à Paris, qui s'étaient érigés en mandataires de la colonie.

Le 24 sept. 1899, Pierre Labrousse fut élu conseiller général dans le canton de Pointe-à-Pitre avec 275 suffrages de majorité, contre Louis Maurice.

Le 25 sept. 1909, la Cour d'appel de la Martinique infirma la sentence du 8 décembre 1908 condamnant Guillaume Louis, Alidor et Gayalin prévenus d'escroquerie.

Le 26 sept. 1930, le conseil municipal de la commune du Moule délibéra sur le projet d'acquisition par cette ville de l'immeuble Lillaz situé dans la Grand'Rue afin de l'aménager en hôtel.

L'acquisition eut lieu. Dix ans se sont écoulés et l'immeuble reste toujours vierge.

Le 27 sept. 1924, M. Emile Isaac fut arrêté et roué de coups par des

agents en présence du substitut du Procureur de la République, pour avoir lu à haute voix, à une foule qui se tenait devant la maison de Boisneuf, deux radios qu'il venait de recevoir de Paris concernant l'envoi d'une mission d'enquête et le rappel du gouverneur Jocelyn Robert.



Le 28 sept. 1899, le conseiller général Gaston Ballet comparut devant la police correctionnelle de Pointe-à-Pitre (sur plainte d'un agent de police) pour avoir dit, le soir du 17 septembre :

« Bientôt le parti socialiste fera main basse sur la municipalité de Gosier et alors sera passé, le grand coup de balai qui doit nettoyer et épurer les services publics de la commune ».

Il fut condamné à 8 jours de prison.



Le 29 septembre 1901, il y eut élections cantonales à Pointe-à-Pitre, à Moule, à Marie-Galante, à Capesterre, à Port-Louis, à Saint-François.

Journée sombre.

A Pointe-à-Pitre un malheureux, connu sous le sobriquet de Cra-paud, fut arrêté sous prétexte qu'il voulait voter deux fois.

A Marie-Galante, violences et voies de faits sur certains électeurs.

A Capesterre, rixe qui fit 50 blessés dont 3 mortellement.

A Saint-Louis, une femme nommée Luciana fut grièvement blessée et mourut peu après.

A Gosier, au dire de Boisneuf, « les seuls frères en la sociale entouraient le bureau de vote exclusivement composé des partisans de Légitimus ».



Le 30 septembre 1905, veille des élections au Conseil général, le gouverneur Bouloche écrivit à Légitimus :

« Igert sera demain au Petit-Canal ; et j'espère que lundi les pires attaques nous laisseront indifférents ».

Cet Igert était le capitaine de gendarmerie que l'on surnommait « Capitaine Tigre », qui devait faire avec son escadron de gendarmes un coup de force dans le canton de Port-Louis où, le 1er octobre, devaient avoir lieu les élections au Conseil général.

CYNIQUE AVEU

III LA TRAGI-COMÉDIE DE LA DOUBLE-BOÎTE

A Gourbeyre, la municipalité issue des élections de 1904 était une municipalité républicaine-radical, qui avait à sa tête M. Champfleuri. Elle devait son triomphe à un pur hasard déjouant les manœuvres des fraudeurs. Mais on trouva le moyen d'annuler son élection, et le gouverneur Boulloche crut devoir modifier la composition du bureau municipal en suspendant maire et adjoint, pour les remplacer par une délégation spéciale présidée par M. Louis Lignières, avocat à la Basse-Terre.

Le collège électoral fut à nouveau convoqué pour le 19 juillet 1905. Contre la liste sortante (Champfleuri) il y avait la liste Foccard Guillaume-Troubland que l'Administration avait à cœur de faire triompher.

Pour cela on eut recours au procédé de la double boîte. Et M. Foccard devenu maire se plaisait lui-même à s'appeler L'ÉLU DE LA FRAUDE. Écoutons-le narrer le coup :

« Or, Boulloche ayant décidé de s'emparer de la municipalité de Gourbeyre prononça la dissolution du conseil et choisit Lignières-Cochon, homme de paille, pour faire partie de la délégation qui devait administrer la commune, et procéder aux nouvelles élections. Voici ce qu'imagina Lignières, ce maître fraudeur.

« Il fit construire deux urnes absolument semblables ; dans l'une d'elles il mit les bulletins qui devaient nous donner la victoire ; il décida lui-même de la quantité de voix que nous devons prendre pour obtenir la majorité et prépara une liste d'émargements *ab hoc*. Nous n'avions donc plus besoin de consulter le peuple, la volonté de Lignières avait remplacé celle de la nation.

« Le jour du scrutin, comme il fallait faire un simulacre d'élection nous plaçames l'autre boîte dans la salle du vote et

nous laissâmes les électeurs accomplir ce qu'ils appellent leur « devoir de citoyen ». Tout marcha à souhait. Les bons Réachistes, honnêtes^s comme leur député et ne pouvant se douter du coup, votèrent avec un entrain digne d'un meilleur sort. Ce sont des diables ces nègres-là ; ils en tiennent, vous savez, pour leur Réache.

« Quand vint le soir, comme il était difficile de substituer la boîte truquée, préparée à l'avance, à la boîte qui avait réellement reçu les bulletins des électeurs, Igert, le capitaine de gendarmerie, vint à notre aide. Il donna l'ordre à ses gendarmes de bousculer la foule.

« Soudain le bruit, habilement répandu, circula que l'on allait assister à une superbe charge de cavalerie. En effet nos gendarmes, **ô honte pour l'armée** ! ehargèrent le peuple docile et bon enfant. Pour jouir de ce spectacle inaccoutumé, pour assister à cette fantasia, tous les réachistes qui étaient chargés de veiller l'urne se précipitèrent aux fenêtres et aux portes.

« En un clin d'œil la salle fut vidée. Notre but était atteint. Nos hommes, restés seuls, substituèrent sans encombre la boîte truquée à la boîte sincère. Mais le plus amusant était la mine décontenancée, l'ahurissement des électeurs qui ne trouvaient plus dans l'urne les bulletins qu'ils y avaient déposés.

« Et voilà comment je suis l'élu de la fraude. Aussi ne vous étonnez pas que je m'en aille d'ici et que je rentre en France pour ne pas assister aux élections de mai ».

Voilà l'aveu formel de M. Foccard, acteur, confident, bénéficiaire des basses intrigues politico-administratives.



OCTOBRE

Le Soleil est dans le signe du **Scorpion**, signe de force en bien comme en mal

Les jours décroissent de 46' le matin et de 58' le soir

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	M	s Rémi		6h 4	5h 56	
2	J	s Ange G.	PQ			
3	V	s Fauste				
4	S	François				
5	D	s Enimie		6h 6	5h 54	
6	L	s Bruno				
7	M	s Rosaire				
8	M	s Auguste				
9	J	s Denis				
10	V	s Florent	PL	6h 8	5h 52	
11	S	s Quirin				
12	D	Wilfrid				
13	L	Edouard				
14	M	s Géraud				
15	M	s Thérèse		6h 10	5h 50	
16	J	s Léopold	A			
17	V	Edwige	I			
18	S	s Luc	DQ			
19	D	s Laure				
20	L	Aurélien		6h 12	5h 48	
21	M	s Céline				
22	M	s Alodie				
23	J	Hilarion				
24	V	Raphaël	NL			
25	S	s Crépin		6h 14	5h 46	
26	D	s Evariste				
27	L	Antoinet.				
28	M	Simon J.				
29	M	s Donat				
30	J	s Arsène		6h 16	5h 44	
31	V	s Lucile	PQ			

OCTOBRE

Le 1er octobre 1905, une nouvelle consultation populaire eut lieu dans le canton de Port-Louis, à la suite de l'annulation de l'élection du 16 octobre 1904, qui avait proclamé conseillers généraux les hommes du parti républicain : Macary, Cirany, Boricaud et Jean-François.

Bagarre au Petit-Canal où se trouvait A. René-Boisneuf ; coup de feu. Boisneuf arrêté et emprisonné sous l'inculpation d'avoir tiré un coup de revolver sur le gendarme Bal.

Le même jour une nouvelle consultation populaire eut lieu aux Vieux-Habitants où le sang coula et où l'on procéda à dix-sept arrestations



Le 2 octobre 1873, dix prévenus du Lamentin répondirent du délit de rébellion et d'attaque envers les agents de la force publique, lors des élections législatives, à la suite de l'arrestation d'un homme ivre.

Le 2 octobre 1906, après 12 jours d'exil à la Martinique, A. René-Boisneuf s'embarqua à destination de la France, tandis que ses compagnons d'infortune rentraient à la Guadeloupe.



Le 3 octobre 1932, le sieur Calvaire Tulipe et autres électeurs de la Goyave rédigèrent une protestation arguant que l'élu de la veille, M. Gaston Voulsy, commerçant à Pointe-à-Pitre (en remplacement numérique du maire Jean Bernard décédé le 7 août 1932) n'était pas électeur à la Goyave.

Cette protestation n'était pas recevable, parce qu'elle fut adressée à M. le Président du tribunal de 1re instance de Basse-Terre et non, comme le veut la loi, au Secrétariat de la Mairie ou à la sous-préfecture.



Le 4 octobre 1905, le gouverneur Bouloche, en vue du scrutin de ballottage aux Vieux-Habitants, prit une décision illégale supprimant le bureau de vote du Marigot, sous prétexte que des désordres graves s'étaient produits dans ce bureau au 1er tour de scrutin.



Le 5 octobre 1873, eut lieu le 2e tour de scrutin pour l'élection d'un député. Germain Casse déjà en majorité le 7 septembre fut élu par 6063 voix contre Isambert ayant 1850, P. Cassagnac avec 774, Duchassaing avec 7, Cazes avec 9 voix.



Le 6 octobre 1889 scrutin de ballottage pour l'élection du député

de la Grande-Terre. E. Réaux l'emporta par 4469 voix contre 4212 suffrages attribués au député sortant Gaston Sariat.



Le 7 octobre 1896, le député Gerville-Réache écrivait :

« J'ai regardé à la Guadeloupe et je n'ai vu personne remplissant les conditions pour être élu.

« M. Paul Guillain est le candidat de mon choix ».

Paul Guillain était un jeune avocat métropolitain qui remplissait les fonctions de secrétaire auprès du député de la Guadeloupe depuis 1889.



Le 8 octobre 1905, une consultation populaire eut lieu aux Vieux-Habitants pour le renouvellement du Conseil municipal dissous par le gouverneur Bouloche le 11 septembre et remplacé par une délégation spéciale.

Les opérations furent frauduleuses.



Le 9 octobre 1890, le sieur Marc Solier, de la Basse-Terre, écrivait à sa mère domiciliée à Marseille une lettre se plaignant de la politique des agents qui gouvernaient la Guadeloupe

« La Guadeloupe, disait-il, est bien malheureuse à présent. Notre position n'a jamais été si triste. Le gouvernement nous vexé . . . »



Le 10 octobre 1880, une réunion publique eut lieu au théâtre de la Pointe-à-Pitre en vue de former un **Comité électoral directeur**, composé de 7 membres, qui aurait pour mission de faire triompher les candidats acceptés par les communes.



Le 11 octobre 1903 eut lieu le 2^e tour de scrutin à Capesterre pour remplacer le conseiller général Alonzo, démissionnaire. Journée de pression officielle en faveur du candidat Latapie. M. Lacrozil désigné par Légitimus comme intermédiaire entre le Gouverneur et le comité fédéral à propos de ces élections. Mais Lucien Vignes, qui était en France, fut élu envers et contre tous.



Le 12 octobre 1929, reprise des débats concernant les fraudes électorales commises par Lariffa au Petit-Bourg le 5 mai 1928.



Le 13 octobre 1885, le collaborateur du **Courrier de la Gua-**

deloupe, M. Aude, écrivait à l'adresse des électeurs des réflexions sur les élections du 11 octobre, qui mirent tous les candidats (6) en ballottage, Gerville Réache étant en majorité.



Le 14 octobre 1904, le Citoyen, adressa aux socialistes, ses alliés, le conseil suivant :

« Il faut que nos amis fassent l'abandon complet de leurs préférences, de leurs sympathies ou de leurs opinions personnelles pour ne considérer que l'intérêt du pays, qui est leur intérêt à eux-mêmes considérés individuellement »



Le 15 octobre 1901, avant la fameuse alliance du Capital et du Travail) le **Courrier de la Guadeloupe**, journal de l'usurier Ernest Audibert Souques, publia :

« C'est par un sentiment de large humanité que le suffrage universel a été accordé aux noirs des colonies, et ne voyons-nous pas que le premier soin de beaucoup de ces noirs, à la Guadeloupe, c'est de chercher à chasser du pays tous ceux qui n'appartiennent pas à leur race. »



Le 16 octobre 1910, un tragique incident s'est produit au Petit-Bourg (8 morts dont M^{me} Rosélia Sébastien, vieille femme de 70 ans tués dans sa maison et 10 blessés, par les balles des gendarmes), à l'occasion d'élection pour le renouvellement du Conseil municipal arbitrairement dissous par le gouverneur intérimaire, F. Gautret.



Le 17 octobre 1899 réapparut, à Pointe-à-Pitre, le journal **La Cravaché** comme « organe de l'union de la jeunesse républicaine et socialiste », sous la direction de E. Latorcade, mais sous le patronage de MM. Gerville-Réache et H. Légitimus, députés.

Le 17 octobre 1906, le député Légitimus écrivit au gouverneur intérimaire Fawtier pour lui réclamer la croix de la Légion d'Honneur en tant que procureur de la République, M. Clavier, et du procureur général, M. Sicé, qui avaient déployé « un zèle louable » pour faire condamner et jeter en prison les ennemis de la candidature officielle.



Le 18 octobre 1884, le député de la Grande-Terre, M. Gaston Sarlat honora la colonie d'une visite.



Le 19 octobre 1910, M. Stanislas Robin, blessé aux reins lors du carnage du Petit-Bourg, succomba à l'Hôtel-Dieu.

Le 20 octobre 1670, vu les sévices exercés par les planteurs sur les engagés blancs et sur les esclaves, une ordonnance décida que « nul n'avait le droit de mutiler la chair et de répandre le sang des esclaves. »



Le 24 octobre 1923, une élection au Conseil général eut lieu dans le canton du Lamentin. Au bourg de la Baie-Mahault, une des huit sections de vote, « des forces impressionnantes de gendarmerie occupèrent la salle de vote et ses abords dès avant l'ouverture du scrutin », et la fraude fut patente.



Le 22 octobre 1899, le collège électoral de la Pointe-à-Pitre avait à remplacer au Conseil municipal sept membres décédés et démissionnaires. Les 7 candidats du parti démocratique furent tous élus, avec 300 voix de majorité, contre la liste révolutionnaire patronnée par le député Légitimus



Le 13 octobre 1910, malgré le crime odieux du 16 octobre, les électeurs du Petit-Bourg sont revenus à l'urne. Il n'y avait pas de gendarmes et 286 d'entre eux manifestèrent librement leur opinion en faveur de la liste républicaine.



Le 24 octobre 1910, le nouveau Conseil du Petit-Bourg élit M. Auguste Arsène comme maire et la commune fut baptisée « **Commune des Braves** ».



Le 25 octobre 1795 Victor Hugues devint à la Guadeloupe un agent du Directoire, mais il demeurait toujours « le missionnaire impitoyable de la Convention. »



Le 26 octobre 1903, quinze citoyens du Moule adressèrent au Ministre une requête réclamant le rappel du gouverneur de la Loyère « plutôt occupé à faire une dissolvante politique qu'autre chose »

En effet, en compulsant le J. O. de la Guadeloupe on peut voir que de décembre 1902 à septembre 1903, A. B. de La Loyère a opéré, au préjudice de tous ainsi qu'au détriment des finances de la colonie, 237 mouvements, changements, déplacements, rétrogradations, licenciements, révocations de fonctionnaires, uniquement pour satisfaire sa passion politique.



Le 27 octobre 1889, le député G. Gerville-Réache, en tournée électorale, se rendit à la Pointe-à-Pitre où on lui fit une belle réception, qui n'avait rien de commun avec celle de 1815 :

« Ce n'est pas de l'enthousiasme, mais du délire », disait le **Courrier de la Guadeloupe**.



Le 28 octobre 1908, M. E. Fays, procureur général p. i., adressa à la Chambre des députés une requête tendant à obtenir l'autorisation d'exercer contre le député Légitimus (en fuite) des poursuites pour les fraudes électorales du 22 septembre 1907, pour escroqueries et détournements de deniers publics.



Le 29 octobre 1873, l'**Echo de la Guadeloupe**, organe des conservateurs, disait au sujet de l'élection de Germain Casse :

« On se demande si après les coupables qui ont déterminé le choix de ce candidat, l'Assemblée nationale n'invalidera pas l'élection de la Guadeloupe »



Le 30 octobre 1903, A. Beuverand de la Loyère mit d'office à la retraite M. Galvan Agénor, du Secrétariat général, par rancune politique.

Un an plus tard, ce gouverneur licencia M. Pouillet Marcellin, du même service.



Le 31 octobre 1899, un ancien inspecteur de police de la Baie-Mahault, M. L. Atrax, écrivait au directeur de la **Petite République** une protestation contre un article paru dans le **Peuple** et signé Atrax. Il se disait « un démocrate, adversaire de la politique noire révolutionnaire. »



PAUL de CASSAGNAC

CAMÉLÉON

Oh ! les volte-face politiques ! Quels marchandages cachent-elles bien souvent !

M. Paul de Cassagnac, qui était en France le porte-parole des réactionnaires coloniaux, dénigrait systématiquement la race noire dans son organe, l'AUTORITE ; il faisait bien souvent des malheureux nègres les boucs émissaires de toutes les fautes dont la responsabilité incombait à d'autres plus haut placés dans la hiérarchie sociale.

Ainsi, il écrivait le 19 mai 1899, à la suite de l'incendie de la Pointe-à-Pitre, en date du 17 avril :

« Ce sont les bons nègres qui s'offrent ces petits jeux de joie.

« L'incendie, arme sournoise et lâche, est l'arme ordinaire du nègre. Un nègre en veut à quelqu'un, il met le feu à sa maison et regarde joyeux son ennemi rôtir. Au besoin il exécutera une délirante bamboula autour de l'habitation en flammes.

« L'excitation des passions révolutionnaires va grandissant, ramenant les nègres à leurs traditions de féroce barbarie. »

Et M. Paul de Cassagnac continuait sur ce ton pour montrer la soit-disant situation misérable faite aux blancs par les nègres « qui descendent des cocotiers ». Il concluait en demandant la suppression de la représentation coloniale et ajoutait :

« Les animaux féroces n'ont pour Palais-Bourbon que le Jardin des Plantes.

« Les incendiaires de la Guadeloupe, avec leurs inspirations parlementaires, n'ont pas droit à siéger ailleurs ».

Moins de deux mois plus tard, on s'étonnait de trouver dans l'AUTORITE du 9 juillet 1899, sous la signature de ce même Paul de Cassagnac, cette déclaration nette et précise :

« Nous trouvons stupides les accusations qui portent sur une généralité de citoyens.

« Et il serait idiot, à nos yeux, celui qui déclarerait que tous les noirs sont des incendiaires et que tous les juifs sont des coquins.

« Il y a de braves gens partout, et dans toutes les races.

« J'ai connu des hommes de couleur qui valaient mieux que des blancs, et des juifs plus généreux que certains chrétiens ».

NOVEMBRE

Le Soleil est dans le signe du **Sagitaire**, signe de mouvement et d'activité

Les jours décroissent de 44' le matin et de 34' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lev er	Couch.	
1	S	TOUSSAINT		6h 17	5h 43	
2	D	LES MORTS				
3	L	s Hubert				
4	M	s Charles				
5	M	Reliques		6h 19	5h 41	
6	J	Léonard				
7	V	s Ernest				
8	S	Godfroy				
9	D	Mathurin	PL			
10	L	s Juste		6h 21	5h 39	
11	M	Martin és				
12	M	s René				
13	J	Stanislas				
14	V	s Amand				
15	S	Eugénie		6h 22	5h 38	
16	D	s Edme	DQ			
17	L	s Agnan				
18	M	s Eudes				
19	M	Elisabeth				
20	J	Edmond		6h 24	5h 36	
21	V	PRÉSENTAT				
22	S	s Cécile				
23	D	s Clément	NL			
24	L	s Flora				
25	M	Catherin		6h 25	5h 35	
26	M	Delphine				
27	J	s Séverin				
28	V	Sosthène				
29	S	Sathurn.				
30	D	AVENT		6h 26	5h 34	

NOVEMBRE

Le 1^{er} novembre 1910, M. Victor Joséphine, qui avait reçu à l'aine un coup de crosse de carabine du gendarme Séguin, succomba à l'Hôtel-Dieu de la Pointe-à-Pitre, ce qui porta à neuf le nombre de victimes résultant du crime du 16 octobre.

Le 2 novembre 1891, le journal l'Indépendant publia un long article reprochant au député Légitimus son séjour trop fréquent et trop prolongé à la Guadeloupe.

Le 3 novembre 1899 est venu devant la Correctionnelle le procès intenté par M. Tomy Papin (élu cons. mun. de la Pointe-à-Pitre le 22 octobre) au journal Le Peuple pour un article diffamatoire.

M. L. Maurice, rédacteur en chef du dit journal, signataire de l'article et M. Vital Borifax, gérant, furent condamnés, par défaut, à 1 mois de prison, 200 frs d'amende et 3000 frs de dommages-intérêts.

Le 4 novembre 1848, la Constitution républicaine dont un article promettait aux Colonies une loi qui les ferait jouir de l'assimilation complète, fixa à 2 le nombre des députés de la Guadeloupe.

Le 5 novembre 1854, le Conseil général de la Guadeloupe tint sa première session.

Le 6 novembre 1781, une ordonnance interdit aux curés, notaires et autres officiers publics de qualifier les gens de couleur du titre de sieur et dame.

Le 7 novembre 1877, le Directeur de l'Intérieur adressa aux maires une nouvelle circulaire pour flétrir les basses manœuvres tendant « à influencer les votes des électeurs en essayant de faire croire aux travailleurs que l'élection d'un des candidats à la députation aurait pour conséquence le rétablissement de l'esclavage ».

Le 8 nov. 1902, le nouveau député de la Grande-Terre M. Gérault-Richard écrivit de Paris à ses membres du Comité fédéral qu'il avait trouvé en la personne de M. Armand Beuverand de la Loyère un gouverneur à sa dévotion, qui avait « les meilleures dispositions » et qui était « animé d'un sincère désir de bien faire ».

Le 9 novembre 1905, A. René Boisneuf fut expulsé manu militari du Conseil général pour avoir présenté quelques observations sur la falsification des procès-verbaux des séances de la veille et crié que la majorité qui permettait de pareils actes était une « majorité à tout faire »

Le 10 novembre 1885, l'organe du parti des usiniers, le **Courrier de la Guadeloupe**, publia un article pour expliquer leur vote aux élections législatives qui accordèrent la majorité à Gerville-Réache et Sarlat.

Il dénonça que Gerville-Réache serait passé de l'extrême gauche de la Chambre à l'opportuniste et il « n'est pas l'élu de la population qui représente la grande culture de cette population qui fait la fortune publique et alimente le budget », c'est-à-dire du parti des ouvriers.

Le 11 novembre 1877, il y eut élection pour la nomination d'un député, la Chambre ayant été dissoute par décret du 25 juin 1877.

Le 12 novembre 1905, un congrès eut lieu à Basse-Terre, où M. M. Légitimus et H. Bernus se sont fait entendre pour recommander la candidature de Gérauld-Richard dans le 1^{er} arrondissement.

Le 13 novembre 1899, le Conseil général s'est réuni sous la présidence de M. S. Alléaumé, doyen d'âge. Sur 35 membres (le 36^e ayant perdu ses droits politiques) 33 étaient présents. Le scrutin, ouvert pour la constitution du bureau, a élu H. Légitimus président.

Le 14 novembre 1902, Jean Lerouge, alias H. Légitimus, publia dans l'**Emancipation** sa dernière diatribe contre les réactionnaires quelque temps avant la fameuse alliance du Capital et du Travail.

Le 15 novembre 1901, l'**Emancipation** publia in-extenso une pétition adressée au gouverneur par un groupe d'électeurs relatant les faits de pression et d'intimidation de la part des agents de l'administration au cours des opérations électorales du 6 octobre.

Le 16 novembre 1923, le journal **La Voix du Peuple** fut publié à Pointe-à-Pitre.

Le 17 novembre 1893, la **Vérité** publia un article relatif au vœu

du Conseil municipal de la Pointe-à-Pitre à la tête de laquelle se trouvait le Dr Hanne tendant au remplacement du nom de Condé, qui désignait une rue de la ville, par celui de Noël Pardon, l'ex-gouverneur de la Guadeloupe.

Le 18 novembre 1883, une élection municipale eut lieu au Petit-Canal. Les moyens d'intimidation, de pression, les menaces furent mis en jeu dans toute leur laideur, les leaders de la réaction prétendant, que « chaque électeur doit forcément voter pour celui qui le fait travailler.

Le 19 novembre 1904, le tribunal correctionnel de la Pointe-à-Pitre condamna à 6 jours de prison avec sursis et 30 frs d'amende, M. A. René-Boisneuf qui, au lendemain des élections cantonales du 16 octobre, avait adressé au Gouverneur, le Vicomte A. de la Loyère, deux dépêches dans lesquelles les juges relevèrent comme outrageant l'expression : « Vive le Libéral toujours ! ».

Le 20 novembre 1897, M. Alcide Terrac, homme de couleur qui s'était rendu en France en 1893, revint à la Guadeloupe en vue de se faire candidat aux élections législatives.

Le 21 nov. 1903 un certain monde soudoyé par quelques fonctionnaires parcourait les rues de Basse-Terre en chantant et en poussant des cris de : « Vive le Gouverneur ! Vive de la Loyère ! A bas les mulâtres ! A bas Gerville-Réache ! »

Le 22 nov. 1905 un arrêté du gouverneur Bouloche dissout arbitrairement le conseil municipal de la Capesterre et institua une délégation spéciale.

Le 23 nov. 1918 parut à la Pointe-à-Pitre la *Petite Patrie* sous la direction de M. Boisneuf avec la même devise que le *Libéral*.

Le 24 nov. 1899, M. Vital Borifax, au Conseil général, interpellait l'Administration sur un convoi de travailleurs recrutés pour la Guyane quand il s'écria :

« La Révolution est proche, nous chasserons les fils des négriers, et nous qui venons de l'Afrique, nous les nègres, la terre de la Guadeloupe sera à nous ».

Le 25 nov. 1904, le gouverneur de la Loyère dont le départ était fixé déjà, reçu en son hôtel, au champ d'Arbaud à la Basse-Terre, quelques membres du Conseil général parmi lesquels se trouvait l'industriel Marc Blandin qui lui fit un discours élogieux mettant en relief comme « œuvre principale » la chasse que le gouverneur fit aux fonctionnaires qui n'étaient pas de son parti.



Le 26 nov. 1790, une nouvelle organisation municipale fut promulguée à la Guadeloupe et rendue exécutoire le même jour.



Le 27 nov. 1899, en fin de séance du matin, le conseiller général V. Borifax s'éleva contre les paroles qu'il avait prononcées le 24 et qui étaient reproduites par la **Petite République**. Arguant que ce qu'il avait dit lors de son interpellation avait été mal rapporté, il s'écria :

« Je proteste contre cet acte de malhonnêteté et je renvoie le public au procès-verbal. »

Or, le procès-verbal rapportait les mêmes paroles



Le 28 nov. 1900, E. Condo s'écriait au Conseil général :

« Je suis socialiste des pieds à la tête, tout mon être frissonne de socialisme ».



Le 29 novembre 1936 le Conseil général de la Guadeloupe vota une motion de félicitation à l'adresse du Gouverneur Félix Eboué, à l'occasion de sa titularisation comme gouverneur de la Guadeloupe.



Le 30 nov. 1875, une loi accorda à la Guadeloupe la nomination d'un seul député

Le 30 nov. 1919 Elections législatives au scrutin de liste.

A Grand-Bourg, où le bureau de vote était entouré de fils barbelés, sur réquisition du maire Emile Bambuck, la gendarmerie procéda à l'expulsion des électeurs pour permettre la fraude. Bagarre ; bris d'urne. Arrestation de Belmont Gaston, Triviaux Constant et Wanou Gilles.

Au Baillif et aux Vieux-Habitants il y eut aussi plusieurs arrestations.



PHOTO CH. BOISEL

CI. L. LARA

1' Chambre d'Adélaïde (ruc de Nozières à Pointe-à-Pitre) après l'explosion d'une bombe lancée sur le balcon.

2' Deux des victimes de la bombe de Dampierre à Gosier le 12 sept. 1924 : Flandrina et Geston Zizi.

DÉCEMBRE

Le Soleil est dans le **Capricorne**, qui a pour caractéristique le désir
d s'élever et qui donne les qualités nécessaires pour parvenir.
Les jours décroissent de 23' le matin et de 3' le soir.

DATE	JOUR	NOMS des Saints et Fêtes	LUNE	SOLEIL		NOTES
				Lever	Couch.	
1	L	St-Eloi		6h 27	5h 33	
2	M	s Aurélie				
3	M					
4	J	s Barbe				
5	V	s Sabas		6h 27	5h 33	
6	S	s Nicolas				
7	D	Ambrois ^e				
8	L	IM. CONCEP				
9	M	Léocadie	PL	h 28	5h 32	
10	M	s Valère				
11	J	s Damase				
12	V	s Odile				
13	S	s Lucie				
14	D	s Nicaise				
15	L	s Mesmin		6 28	h 32	
16	M	Adélaïde	PL			
17	M	Yolande				
18	J	s Gatien				
19	V	Timoléon				
20	S	Philogon		6h 29	5h 31	
21	D	s Thomas				
22	L	Honorat				
23	M	Victoire	NL			
24	M	s Irmine				
25	J	NOËL		6h 29	5h 31	
26	V	s Etienne				
27	S	s Jean				
28	D	Innocent ^s				
29	L	Eléonore		6h 28	5h 32	
30	M	s Sabin				
31	M	Sylvestre				

DECEMBRE

Le 1^{er} décembre 1919, le maréchal des logis Olmiccia Toussaint établit sur les incidents de la veille à Grand-Bourg (élec. législatives) un rapport au sujet des diverses réquisitions reçues par lui et de la bagarre qui eut lieu. Il mit en cause les citoyens Triviaux, Belmont et Wanou.



Le 2 décembre 1904, le gouverneur de la Loyère s'embarqua, à Basse-Terre, à destination de la France.

En rade, il prit un arrêt révoquant M. Thomas Paul-Eugène de ses fonctions de receveur des postes sous l'unique «^o considérant que M. Thomas, receveur des postes en disponibilité, s'est livré à une manifestation hostile au chef de la colonie, au moment de l'embarquement de celui-ci. »

Le secrétaire général William Fawtier accompagnait le gouverneur.

Boisneuf et Jean-François, revenant du Conseil général, avaient pris place sur le paquebot pour se rendre à Pointe-à-Pitre. Survint un incident entre Fawtier et Boisneuf. Celui-ci donna à celui-là un coup de tête qui lui fit un « œil au beurre noir » Boisneuf fut poursuivi pour voies de fait ; mais l'enquête judiciaire établit qu'il avait usé du droit de légitime défense.



Le 3 décembre 1870, un décret du Gouvernement de la Défense nationale appliqua le suffrage universel à la nomination des conseillers généraux et municipaux de la colonie.



Le 4 décembre 1798, le général Desfournaux, qui remplaça V. Hugués, adressa à la population une longue proclamation disant qu'il venait, au nom du Directoire, faire jouir les habitants du bonheur dans la liberté, l'égalité, la sûreté et la prospérité.



Le 5 décembre 1930, le Conseil d'Etat confirma la décision du Contentieux de la Guadeloupe annulant la proclamation des résultats faits par Bazajet Jules, maire sortant, et proclamant MM. Bouverat et consorts à la municipalité du Lamentin.



Le 6 décembre 1896, le député Gerville-Réache écrivit à M. Léopold Dorval une lettre disant :

« J'ai regardé et je n'ai vu à la Guadeloupe, à l'heure présente,

personne qui soit actif, intelligent, rompu à la vie politique, ayant des attaches utiles dans le monde parlementaire, ayant fait des preuves au point de vue des opinions et des aptitudes, et qui, par suite, soit susceptible d'être élu ».



Le 7 décembre 1814, l'adjudant général Boyer de Peyreleau gouverneur p. i. reprit la possession provisoire de la Guadeloupe.



Le 8 décembre 1908, le tribunal correctionnel condamna MM. Guillaume Louis, F. Alidor et Edgard Gayalin, contradictoirement et H. Légitimus par défaut à des peines diverses pour escroqueries.



Le 9 décembre 1902, arriva à la Guadeloupe le Gouverneur de la Loyère avec son chef de cabinet M. Canolles. Ce vicomte, qui était sous-préfet à Cherbourg, fut révoqué. Secrétaire général au Dahomey, il fut vite rappelé, mais il plut à Gérauld-Richard, qui le fit nommer à la tête de la Guadeloupe.



Le 10 décembre 1907, une requête fut adressée à la Chambre des députés par le Procureur général en vue d'obtenir la levée de l'immunité parlementaire de M. H. Légitimus.



Le 11 décembre 1901, arriva à la Guadeloupe le gouverneur Merlin nommé par décret du 16 juillet en remplacement de Joseph François.



Le 12 décembre 1849, le colonel Fiéron revenu à la Guadeloupe fut installé gouverneur de l'île, en remplacement de Fabre. La camarilla réactionnaire exultait dans l'espérance de manier encore le pouvoir comme un docile instrument à son usage.



Le 13 décembre 1884, Alexandre Isaac ex-directeur de l'Intérieur, écrivit en vue des élections sénatoriales une profession de foi disant que tous ses « efforts tendraient à faire prévaloir une politique d'équité de sollicitude pour tous et en même temps de fermeté républicaine ».



Le 14 décembre 1888, le sénateur républicain Cicéron s'écria au Conseil général :

« Il s'est produit, il n'y a pas longtemps, des faits touchant à la politique du pays, car quoique l'on dise, tout ce qui touche au pays se

rattache à la politique. Une certaine fraction s'est cru alors le droit de diriger les affaires de la Guadeloupe . . . cette fraction a prétendu se faire obéir de tous et l'on a vu tous ceux qui avaient repoussé ou combattu la liste patronnée par ce groupe, on a vu tous ceux-là balayés ou sacrifiés . . . »

Le 15 décembre 1893, l'usiner E. Audibert Souques s'écria au Conseil général, où il siégeait depuis plus de 30 ans :

« Moi, je suis réactionnaire, et je le serai tant que la République sera notre gouvernement. Je ne rallierai jamais ».

Le 16 décembre 1920, M. Henry Bérenger sénateur sortant, accompagné de Candace et de quelques conseillers et maires, se rendit à la mairie de Pointe-à-Pitre pour faire le compte-rendu de son mandat et l'exposé de son programme.

Au cours de cette réunion, Boisneuf, député, accusa de vénalité MM. Bérenger et Candace. Au premier Boisneuf reprocha des faits plus ou moins malpropres ; au second, il adressa le reproche d'avoir touché 100.000 francs de l'usine, à la veille des élections législatives de 1919.

Le 17 décembre 1898, M. E. Condo manifesta, au Conseil général, toute son indignation contre les procédés des usiniers qui, au lendemain de chaque élection, exécutaient les ouvriers qui n'étaient pas à leur dévotion.

Le 18 décembre 1904, l'usiner E. Audibert Souques fut élu Président du Conseil général par les voix de Légitimus, Condo, David, Bernus, descendants directs des affranchis qu'il insultait et calomniait le 10 décembre 1869.

Le 19 décembre 1869, au lendemain de la clôture de la session du Conseil général, une foule considérable vint stationner à la porte de l'Hôtel du Gouverneur, où se trouvait E. Souques, qui avait lancé des injures à l'adresse des affranchis, pour attendre sa sortie. Des coups de sifflets retentissaient. La gendarmerie montée refoula les manifestants. A la sortie de M. Souques, entre un officier de gendarmerie et le Directeur de l'Intérieur, des pierres lui furent lancées.

La gendarmerie chargea la foule et le sang coula.

Le 20 décembre 1869, la manifestation recommença à la Basse-

Terre, contre M. Souques qui allait s'embarquer à destination de la Pointe-à-Pitre.

Arrivé à Pointe-à-Pitre, il fut encore conspué d'importance.



Le 21 décembre 1905, le tribunal correctionnel de la Basse-Terre, après 5 jours de débats publics et une délibération qui dura également 5 jours, rendit le jugement de l'affaire des 17 détenus arrêtés à la suite des désordres du 1er octobre aux Vieux-Habitants. Huit mois, six mois, un mois de prison furent distribués ; trois d'entre eux furent acquittés.



Le 22 décembre 1919, le tribunal correctionnel de Basse-Terre présidé par Castel, condamna à 15 jours de prison les citoyens qui composaient les bureaux de vote du Baillif et des Vieux-Habitants aux élections du 30 novembre.



Le 23 décembre 1934, eut lieu à Pointe-à-Pitre une manifestation de reconnaissance en l'honneur de Victor Schœlcher et du Commandant Perrinon, qui furent, après l'abolition de l'esclavage, les représentants de la Guadeloupe à l'Assemblée législative.



Le 24 décembre 1875, une nouvelle loi divisait en circonscription électorale les arrondissements qui devaient élire plusieurs députés, et la Guadeloupe n'en devait élire qu'un seul pour toute la colonie.



Le 25 décembre 1893 mourut à Houilles (Seine-et-Oise) V. Schœlcher, chargé d'années (89 ans), chargé de gloire, emportant avec lui dans la tombe les regrets de toute la race noire qu'il a appelée à la liberté et à la civilisation.

Il a été le défenseur de toutes les idées généreuses et libérales, l'adversaire déclaré de toutes les tyrannies, de tous les préjugés et de toutes les injustices.



Le 26 décembre 1903, le sénateur de la Guadeloupe, M. Adolphe Cicéron, signala à la tribune du Sénat les abus de pouvoirs frappant les municipalités de Baillif et Basse-Terre, par de La Loyère qui, de plus, révoquait des employés de mairie sous prétexte « qu'ils s'étaient compromis dans une politique hostile au gouvernement de la colonie ».



Le 27 décembre 1893, le Progrès publia une correspondance du député Auguste Isaac disant que M. Emile Réaux, directeur de la Ban-

que de la Guadeloupe, avait fait des démarches clandestines auprès de MM. Duchassaing et de Chazelles, usiniers, pour les engager à faire voter les employés et leurs travailleurs au profit de Légitimus.



Le 28 décembre 1927 eut lieu à Pointe-à-Pitre les obsèques du vigoureux politicien A. René-Boisneuf. Toute la colonie présente lui offrit 36 couronnes et trois gerbes de fleurs.



Le 29 décembre 1804, on trouva des petits gâteaux dans divers coins de rues, à la Basse-Terre. Etaient-ils empoisonnés ou non « Chaque parti crut que c'était une invention infernale du parti adverse ». Ces gâteaux ressemblaient à ceux que faisait la dame Cordia, qui fut arrêtée et jetée au cachot. Une commission fut formée pour procéder à l'examen de ces gâteaux qui ne présentèrent à l'analyse chimique aucune substance malfaisante.



Le 29 décembre 1908, le Conseil d'Etat annula une fois de plus les élections frauduleuses du 3 mai aux Vieux-Habitants.

Le 30 décembre 1907, le gouverneur, ayant reçu une plainte en malversation dans l'administration des fonds communaux de la Pointe-à-Pitre contre le maire Légitimus, ordonna une enquête administrative.



Le 31 décembre 1903, le vicomte de La Loyère, débarqué à Guadeloupe comme gouverneur le 9 du dit mois, écrivit au maire du Petit-Bourg Lucien Dolmare, ex-partisan de la Sociale, pour lui enjoindre de s'abstenir de prendre part aux luttes politiques afin, de favoriser, par sa retraite volontaire, le succès de ses ennemis.



